EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **28 septembre 2012 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt huit septembre deux mille douze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre 2012, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Olivier BIANCHI, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Odile SAUGUES, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Jacqueline CHAPON à Alain MARTINET, Odile VIGNAL à Yves REVERSEAU, Pascal GENET à Isabelle LAVEST, Patricia AUCOUTURIER à Cyril CINEUX, Michel FANGET à Christine PERRET**

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : **Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Bernard DANTAL donne pouvoir à Monsieur Jacques LANOIR et quitte la séance avant le vote de la question n°2.
Monsieur Louis VIRGOULAY donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN et quitte la séance avant le vote de la question n°2.
Madame Odile SAUGUES quitte la séance avant le vote de la question n°3.
Madame Christine DULAC-ROUGERIE donne pouvoir à Madame Manuela FERREIRA DE SOUSA et quitte la séance avant le vote de la question n°3.
Madame Danièle GUILLAUME quitte la séance avant le vote de la question n°5.
Monsieur Christophe BERTUCAT donne pouvoir à Monsieur Jérôme GODARD et quitte la séance avant le vote des vœux.
Madame Danielle AUROI quitte la séance avant le vote des vœux.
Madame Chantal MERCIER-COURTY quitte la séance avant le vote du vœu relatif aux liaisons ferroviaires.
Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n°7.
Mesdames et Messieurs Nicole BARBIN, Cyril CINEUX, Jean-Michel DUCLOS, Jacques LANOIR, Alain LAFFONT, Corinne NAJIM, Bruno SLAMA quittent la séance avant le vote de la question n°7 (fin de validité des pouvoirs de Madame Patricia AUCOUTURIER et Monsieur Bernard DANTAL).
Madame Marie SAVRE quitte la séance avant le vote avant le vote de la question n°26.
Monsieur Guy BALLET quitte la séance avant le vote avant le vote de la question n°27.

Rapport N° 1

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011 DE CLERMONT COMMUNAUTÉ

Rapporteur : Monsieur le Maire

Aux termes de l'article L5211-39 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale comprenant au moins une commune d'au moins 3500 habitants adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Ce rapport vous a préalablement été adressé en version dématérialisée, sur CD-Rom, afin de vous permettre de mieux appréhender l'action quotidienne menée par la Communauté, ainsi que le rôle exact de la structure intercommunale.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de la communication de ce rapport.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 9 octobre 2012

Le Maire,

Serge GODARD

clermontcommunauté

Rapport d'activité 2011



www.clermontcommunaute.net

CLERMONT COMMUNAUTÉ



Page 1 : À la piscine "L'Androsace", à Cournon.



Page 100 : Au "Tremplin", l'équipement communautaire de proximité à vocation culturelle à Beaumont.

Article L. 5211-39 alinéa 1

"Le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus.

Le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier".

Édité par Clermont Communauté,
64/66 avenue de l'Union Soviétique,
BP 231 - 63007 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 98 34 00
Directeur de publication
Serge Godard
Maquette
Service Communication
Photographies
Service Communication, Ludovic Combe, Joël Damase, Adeline Girard.
Cartographie et illustrations :
Service Communication
Impression : ColorTeam
Tirage : 1 500 exemplaires.

VERS UNE ÉCO-MÉTROPOLE



Oui, assurément, 2011 voit le début de la mise en oeuvre concrète du nouveau projet d'agglomération décidé en 2010.

La décision de relancer les investissements dans un réel effort de prospective marque la volonté des élus de préparer l'avenir de l'intercommunalité sur ce territoire.

Cette volonté peut d'autant plus s'affirmer que 2011 aura permis de mesurer une fois de plus l'impact fort d'un nouvel équipement sur la qualité de vie des citoyens.

La piscine Androsace à Cournon, inaugurée en janvier 2011, aura connu une année pleine de fonctionnement et peut clairement mesurer son succès à travers des chiffres de fréquentation en très nette hausse.

Le Tremplin, équipement communautaire de proximité à Beaumont a d'ores et déjà accueilli ses premiers concerts et répétitions de jeunes artistes locaux.

En ces temps de crise, les investissements publics, dans le cadre d'un budget maîtrisé, participent au soutien de l'économie et apportent une réelle qualité de vie à l'ensemble de la population.

Au vu des multiples initiatives pour construire une agglomération durable, 2011 serait à marquer d'une « pierre verte », si elle ne préfigurait pas tout simplement l'élan qui se dessine d'adopter un nouveau paradigme : celui d'une société soucieuse d'un développement respectueux des hommes et de l'environnement.

Or, c'est bien la ville durable de demain qui se prépare aujourd'hui.

L'année 2011 aura vu la première phase du plan biodiversité se concrétiser à travers l'inventaire de la faune et de la flore réalisé par l'institut de botanique – herbiers universitaires de Clermont-Ferrand.

En dressant la cartographie écologique des habitats naturels présents sur le territoire communautaire et de la flore menacée, c'est un diagnostic précieux des enjeux qui est livré.

Il sera utile pour mettre en œuvre un ensemble approprié de mesures de préservation et de sauvegarde, afin de (re) constituer les continuités écologiques, ces trames verte et bleue, qui permettent aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire…

La survie des écosystèmes nécessaires à l'homme devient, aujourd'hui, l'objet d'une attention constante sur l'agglomération. À ce titre, la signature d'une convention avec le Parc Naturel des Volcans d'Auvergne acte bien la volonté de prendre en compte cet environnement exceptionnel aux portes de l'agglomération.

Dans la droite ligne de ces préoccupations, 2011 aura vu la montée en charge des projets d'écoquartiers. Avec la conviction qu'il devient nécessaire d'inventer un nouveau modèle de développement urbain, ce sont plus de 20 écoquartiers qui verront le jour grâce à l'initiative des communes et au soutien de la communauté d'agglomération.

Avec notamment la candidature commune de cinq d'entre eux à l'appel à projets national, c'est

aujourd'hui un véritable réseau de connaissances et de partages d'expériences qui se constitue.

La métropole de demain sera moins consommatrice d'espace, plus performante en termes de maîtrise de la consommation d'énergie et soucieuse de limiter ses émissions de gaz à effet de serre.

Suite au bilan territorial des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques réalisé sur l'agglomération en 2010, le lancement en 2011 d'une première série d'audits énergétiques sur les bâtiments communautaires préfigure les bases du plan air-énergie-climat qui se met en place

Clermont Communauté est également l'une des huit agglomérations engagées dans le dispositif des zones d'actions prioritaires pour l'air (zapa) suite à l'appel à projets de l'ADEME et du ministère de l'environnement.

Le soutien aux bailleurs sociaux pour la réhabilitation énergétique du logement social aura connu en 2011 une année pleine en terme de réalisation avec près de 400 logements rénovés.

Enfin, dans le même esprit, l'agglomération a également été retenue dans le cadre du financement des investissements d'avenir pour sa proposition d'étudier le potentiel géothermique du territoire à partir des ressources énergétiques des aquifères et des réseaux d'eaux usées.

La métropole de demain, pour offrir une meilleure qualité de vie à ses concitoyens, se préoccupera également des sources de nuisances urbaines.

L'une des principales, le bruit, a fait l'objet d'une attention particulière en 2011 avec la publication des cartes de bruit réalisées pour les 21 communes.

Sur la base de ce travail, initié il y a plus de deux ans, l'élaboration d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement a été acté par le conseil de la communauté.

Les zones les plus bruyantes étant situées, sans surprise, le long des axes routiers, c'est bien sur la mobilité durable que l'agglomération met l'accent avec la décision du SMTC de prolonger la ligne du tramway, permettant par là même, de desservir des populations enclavées et de structurer l'un des futurs éco-quartiers qui verra la réalisation de 600 nouveaux logements aux normes des bâtiments basse consommation.

Accueillir de nouveaux habitants, c'est précisément la ligne directrice du schéma de cohérence territoriale (scot). Celui-ci aura été approuvé en novembre 2011 par le conseil syndical du Grand Clermont. Il va guider l'aménagement des prochaines années et affiche haut et fort son ambition, celle d'assurer un développement harmonieux pour un territoire de 400 000 habitants. Clermont Communauté s'inscrit pleinement dans les orientations de ce document de planification.

La rédaction du rapport sur la situation en matière de développement durable en application du Grenelle II a permis à la communauté d'agglomération de mieux rendre compte du foisonnement de toutes ces actions mais également de mesurer les marges de progrès sur lesquelles il lui faudra travailler.

Oui, assurément, Clermont Communauté a choisi la route de l'éco-métropole. Des intentions, elle passe aux actes.

Serge GODARD
Président de Clermont-Communauté
Maire de Clermont-Ferrand



UN HABITAT DE QUALITÉ POUR TOUS



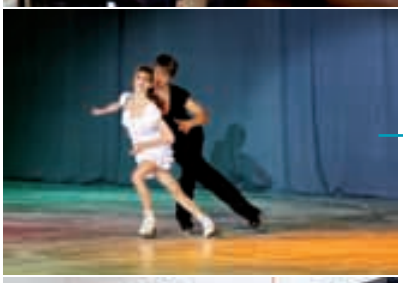
L'INNOVATION INTELLECTUELLE ET ÉCONOMIQUE



LES TRANSPORTS PUBLICS ET LA MOBILITÉ DURABLE



LA SOLIDARITÉ



L'EXCELLENCE SPORTIVE



L' INNOVATION CULTURELLE



LA GESTION ENVIRONNEMENTALE



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE SOMMAIRE

LE TERRITOIRE pages 8 et 9

LE PRÉSIDENTS LES VICE-PRÉSIDENTS pages 10 et 11

UN HABITAT DE QUALITÉ POUR TOUS pages 12 à 17

Agir en faveur du logement social 14
Lutter contre l'habitat insalubre et indigne 15
Innover à travers la démarche des éco-quartiers 16
Contribuer à l'accueil des gens du voyage 17
Soutenir les associations 17

L'INNOVATION INTELLECTUELLE ET ÉCONOMIQUE pages 18 à 27

Offrir des solutions d'hébergement aux entreprises 20
Accompagner les entreprises de la Zone Franche Urbaine 23
Soutenir la création d'entreprises 24
Renforcer la compétitivité du territoire et des entreprises par l'accès au très haut débit 25
Favoriser l'innovation et la recherche : la technopole 27

LES TRANSPORTS PUBLICS ET LA MOBILITÉ DURABLE pages 28 à 35

Améliorer l'offre de transports en commun 30
Faciliter l'accès aux transports en commun : parcs relais et parkings tram 32
Entretenir la voirie d'intérêt communautaire et assurer le jalonnement routier 32
Favoriser les échanges avec le territoire : l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne 34
Participer à l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire en Auvergne :
le Contrat de projet État Région 2007-2013, volet ferroviaire 35

LA SOLIDARITÉ pages 36 à 43

Le contrat urbain de cohésion sociale 38
Le plan local pour l'insertion et l'emploi 39
- un accompagnement à l'emploi 40
- des actions de mobilisation et de professionnalisation 40
- développement des étapes de travail 40
- création de postes en chantiers d'insertion 41
Promouvoir l'emploi dans les marchés publics 41
Fournir d'autres dispositifs de solidarité sur le territoire 42
- un accès au numérique pour tous : les espaces publics numériques 42
- garantir l'accessibilité des équipements publics aux personnes handicapées 43
- la téléalarme pour les personnes âgées de plus de 65 ans 43

L'EXCELLENCE SPORTIVE pages 44 à 49

Contribuer à l'attractivité du territoire grâce au rayonnement sportif 46
Mailler le territoire en équipements sportifs 46
Favoriser la pratique sportive pour tous 49

L'INNOVATION CULTURELLE pages 50 à 57

Structurer la filière des industries créatives par la formation et le soutien à la professionnalisation 52
Valoriser la vie artistique et culturelle 54
Investir pour la lecture publique 56

LA GESTION ENVIRONNEMENTALE pages 58 - 67

Assurer l'assainissement de compétence communautaire 60
Entretenir et restaurer les cours d'eau 65
Lutter contre les crues décennales 66
Gérer les déchets 67

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE pages 72 à 85

L'agglomération incitatrice et animatrice 72
- la lutte contre le changement climatique 72
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources 75
- une gestion responsable des déchets 77
- la solidarité, la cohésion sociale, l'insertion professionnelle 77
- l'épanouissement de tous les êtres humains 79

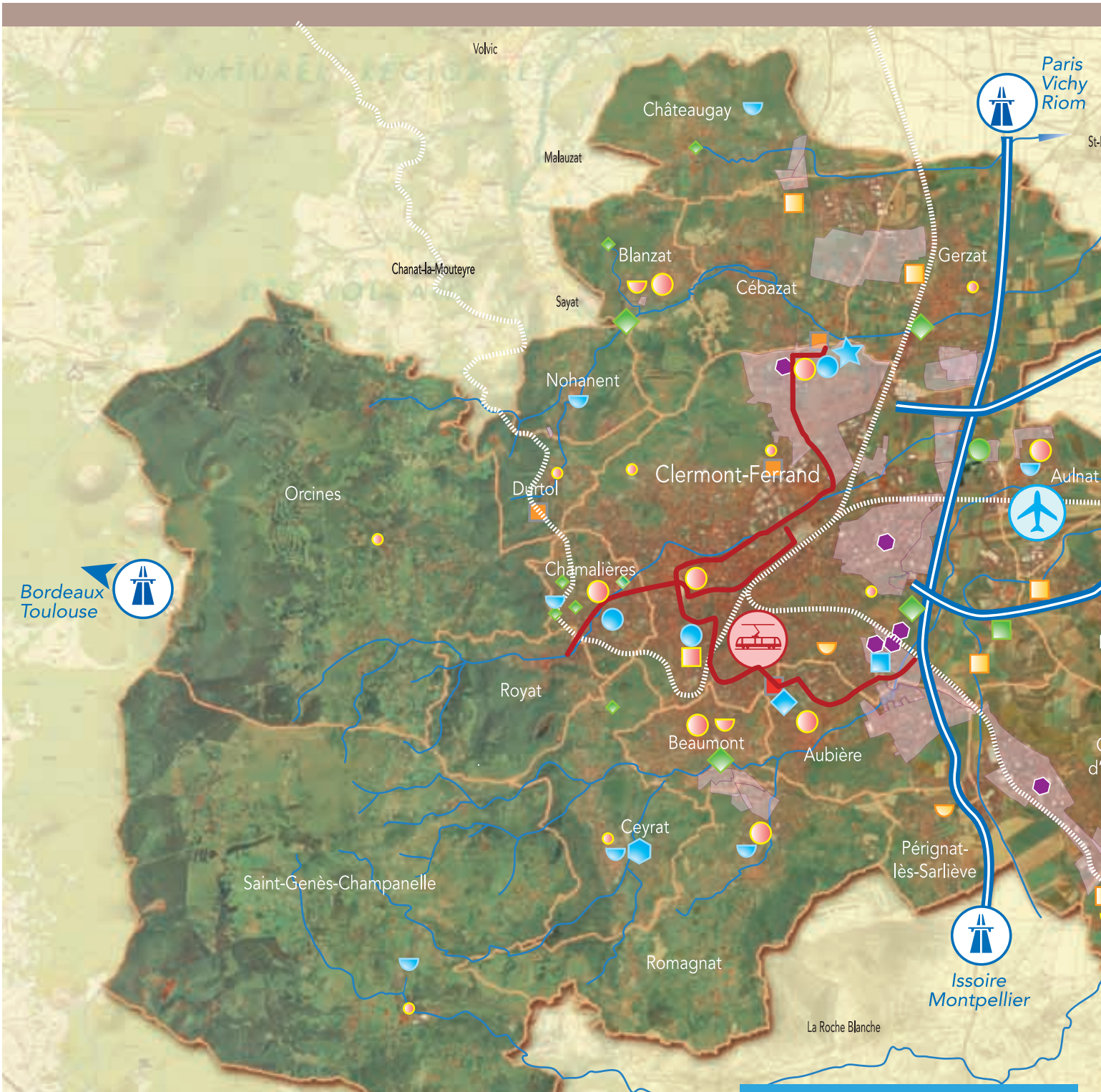
Un fonctionnement interne responsable 81
- favoriser l'épanouissement professionnel des agents 81
- l'émergence d'un éco-management 82
- former et sensibiliser pour développer la culture du développement durable 83
- les axes de progrès 83

LES RESSOURCES HUMAINES ET LES FONCTIONS SUPPORTS pages 84 à 87

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2011 pages 88 à 89

ANNEXES pages 90 à 95

Statuts 90
Le Conseil Communautaire, les commissions 92
L'organigramme des services 94



ENVIRONNEMENT

- Station "Les 3 Rivières"
- Centre d'Enfouissement Technique de Puy-Long
- Bassins d'orage (+100 000 m³)
- Bassins d'orage (- 100 000 m³)

SOLIDARITÉ

- Aires d'accueil des gens du voyage
- Équipements communautaires de proximité (ECP)

SPORT

- Équipements nautiques
- Patinoire
- Stadium Jean-Pellez
- Stade Gabriel-Montpied
- Artenium
- Équipements communautaires de proximité (ECP)

CLERMONT COMMUNAUTÉ
LE TERRITOIRE

21 communes - 30 330 hectares - 286 906 habitants



- Ligne A (tramway)
- Ligne B (bus)
- Autoroutes
- Voies ferrées
- Aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne

CULTURE

- Médiathèques ou bibliothèques
- Antenne ou point-lecture
- École Supérieure d'Art de Clermont Métropole
- Musée de la Résistance, de l'Internement et de la Déportation
- Équipements communautaires de proximité (ECP)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Zones d'activités économiques
- Hôtels et pépinières d'entreprises

Mise à jour : Mai 2011



Serge Godard

Président
Maire de Clermont-Ferrand



Bertrand Pasciuto

1er Vice-Président
Maire de Cournon
Conseiller général

Délégué à l'aménagement du territoire et ressources humaines



Roland Labrandine

2ème Vice-Président
Maire de Nohanent

Délégué au Patrimoine bâti

LE PRÉSIDENT
LES VICE-PRÉSIDENTS



Christian Sinsard

Vice-Président
Maire d'Aubière

Délégué à la politique foncière



Didier Laville

Vice-Président
Maire d'Aulnat

Délégué à l'assainissement



François Saint-André

Vice-Président
Maire de Beaumont

Délégué à l'habitat et à la réalisation et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, application du règlement intérieur des aires



Jacques Prival

Vice-Président
Maire de Blanzat

Délégué aux finances



Bernard Auby

Vice-Président
Maire de Cébazat
Vice-Président du Conseil général

Délégué aux cours d'eau et à l'aménagement du site des Côtes



Alain Brochet

Vice-Président
Maire de Ceyrat
Conseiller général

Délégué au projet d'agglomération



Bernadette Chassefière

Vice-Président
Maire de Châteaugay

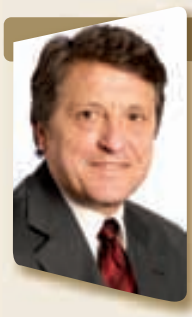
Déléguée à la politique de la ville



Georges Dassaud

Vice-Président
Maire de Gerzat

Délégué à l'entrée des villes, des déplacements et des contournements urbains



Gérard Betenfeld

Vice-Président
Maire de Lempdes
Conseiller général

Délégué à l'environnement



Pierre Riol

Vice-Président
Maire de Pérignat-lès-Sarlièvre

Délégué aux voiries d'intérêt communautaire



René Vinzio

Vice-Président
Maire de Pont-du-Château

Délégué aux marchés publics et affaires juridiques



François Farret

Vice-Président
Maire de Romagnat

Délégué à la communication et l'information



Roger Gardes

Vice-Président
Maire de Saint-Genès-Champanelle
Président du Parc des Volcans d'Auvergne

Délégué aux grands espaces et parcs naturels



Dominique Adenot

Vice-Président
Adjoint au Maire de Clermont-Ferrand
Président du Grand Clermont

Délégué à l'économie, la recherche et l'innovation



Danielle Auroi

Vice-Présidente
Conseillère municipale de Clermont-Ferrand

Déléguée au développement durable



Olivier Bianchi

Vice-Président
Adjoint au Maire de Clermont-Ferrand

Délégué à la culture



François Rage

Vice-Président
Adjoint au Maire de Cournon

Délégué à la fiscalité et aux budgets



Christine Dulac-Rougerie

Vice-Présidente
Adjointe au Maire de Clermont-Ferrand

Déléguée aux sports

LE FONCTIONNEMENT DE CLERMONT COMMUNAUTÉ

Le Conseil communautaire
Organe délibérant
71 membres titulaires désignés par les Conseils municipaux

Le Président
Organe exécutif

Les 20 vice-Présidents

Le Bureau Communautaire
Composé de 26 membres :
le Président, les 20 vice-Présidents et 5 conseillers communautaires

Les 9 commissions
au sein desquelles siègent les élus communautaires, titulaires et suppléants. Elles sont consultées pour avis sur les sujets relevant de leurs compétences et participent à l'instruction des dossiers, en vue de leur présentation à l'assemblée délibérante.

Les services de la Communauté d'agglomération
Directeur Général des Services



UN HABITAT DE QUALITÉ POUR TOUS

Résidence Robert-Doisneau, rue Flameng à Clermont-Ferrand



UN HABITAT DE QUALITÉ POUR TOUS

Clermont communauté s'est engagée depuis 2002 dans la compétence équilibre social de l'habitat.
Le conseil de la communauté a approuvé le programme local de l'habitat 2007-2012 dans sa version finale le 27 octobre 2006.

REPÈRES

6 ***quartiers*** seront rénovés dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine de l'agglomération clermontoise mené en partenariat avec les communes de Clermont-Ferrand et Gerzat et les bailleurs sociaux :

- Saint Jacques, Croix-de-Neyrat, Champratel, les Vergnes et la Gauthière à Clermont-Ferrand
- Le Patural à Gerzat.

Plusieurs axes composent la politique de l'habitat :

- La poursuite de la mise en œuvre du programme local de l'habitat (plh) dans le respect des grandes orientations initiales (mise en œuvre d'une dynamique de solidarité, de complémentarité et de cohésion sociale, faire de l'habitat un levier de développement de l'agglomération et une condition d'attractivité des familles, garantir l'égalité des droits au logement, à la ville et à la qualité de vie, développer des perspectives de développement durable…).
- Le lancement de l'étude du deuxième P.L.H. 2013-2018, avec le démarrage de la phase diagnostic confiée à Clermont Métropole.
- La poursuite de l'engagement de la communauté d'agglomération en faveur du logement social en 2011, construction et réhabilitation du parc existant,
- L'engagement envers la rénovation du parc privé indigne.
- Suite à la démarche réalisée en 2009, une nouvelle analyse de la demande sociale en logement a été engagée pour permettre une présentation publique en mars 2012.



Résidence Boisvallon à Ceyrat.

Agir en faveur du logement social

Soutien aux opérations de production : la programmation 2011 est de 590 logements (dont 135 P.L.A.I.) locatifs sociaux aidés dont 83 dans le cadre du projet de rénovation urbaine pour un montant de 4 700 000 € de subventions ; les subventions ont généré un montant d'opérations de près de 82 millions d'euros. La production dans les communes soumises à la loi SRU représente ces dernières années 50% environ.

Réhabilitation du parc existant : un programme de réhabilitation thermique a été inscrit dans le cadre du C.L.D. signé avec le Conseil général. Le parc de logements sociaux publics comprend environ 10 000 logements anciens, présentant les caractéristiques de loyers faibles, mais des charges énergétiques importantes.

Ces logements sont occupés par des familles aux revenus mo-



Rue Roddier à Clermont-Ferrand.

destes, exposées à la précarité énergétique.

Le CLD prévoit la mise en oeuvre de ce programme sur trois années, Clermont Communauté et le Conseil général apportant une aide aux bailleurs d'un million d'euros chacun par an dans des conditions précises d'octroi de l'aide. Il s'agit de :

- parvenir à une consommation d'énergie primaire par logement après réhabilitation comprise entre 80 et 130 kwh/m²/an.
- réduire d'au moins 15% les consommations énergétiques (chauffage et eau chaude sanitaire) des logements réhabilités.

2011 est la troisième et dernière année de mise en œuvre de cette action. La programmation 2011 concerne un total de 372 logements sur 5 opérations, bénéficiant d'une subvention de 1 077 023 € de chaque collectivité.

Au total, sur 3 ans, ce sont 1 328 logements sociaux qui ont bénéficié de cette aide (3 220 000 euros de la part de chaque collectivité) pour un montant total de travaux de 15 689 500 euros.

Concernant le projet de rénovation urbaine de l'agglomération clermontoise, la convention du 4 mai 2006 et son avenant du 4 juin 2010 représentent un montant de travaux de 245,6 millions d'Euros, avec une subvention de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine d'environ 60 millions d'euros.

Clermont Communauté assure avec la Ville de Clermont-Ferrand la conduite de projet mutualisée avec une équipe de 4 personnes (2 Clermont Communauté, 2 Ville de Clermont-Ferrand). L'objectif est d'assurer la coordination des maîtres d'ouvrage et l'organisation de la revue de projet 2011.

Les interventions portant sur l'habitat sont les plus nombreuses et représentent 72% de la totalité des investissements avec des opérations de démolition, reconstruction, réhabilitation ou résidentialisation de logements. 16% des investissements concernent des opérations d'aménagement urbain (amélioration des circulations, création de voies nouvelles, aménagement d'espaces publics…), 11% portent sur des équipements publics ou économiques et enfin 1% est consacré à de l'ingénierie.

Le soutien apporté par Clermont Communauté en direction de ce projet est de 15 millions d'euros sur toute la durée du programme. En 2011, l'agglomération a voté un montant de subventions de 754 888 Euros en appui aux opérations des bailleurs sociaux (hors production de logements sociaux).

À ce jour, les opérations du PRU connaissent un très bon taux de réalisation : plus de 95% des actions prévues ont été menées à bien ou sont engagées, ce qui représente la démolition de 713 logements, la reconstruction de 688 logements locatifs sociaux, la réhabilitation de 2738 logements et la résidentialisation de 4062 logements.

Parmi les temps forts de l'année 2011, il est à noter les faits suivants :

- à Croix-de-Neyrat, l'agglomération accompagne 4 opérations de résidentialisation en phase chantier.
- à la Gauthière, la réhabilitation de l'Aiguillade est en cours et des travaux de déconstruction intérieure des 3 tours et de l'ancien centre commercial situés en cœur de quartier ont débuté.
- à Saint-Jacques, la résidentialisation de Saint-Jacques III, soutenue par l'agglomération, est en cours.
- au Patural, à Gerzat, 351 logements ont été réhabilités et les travaux de construction des nouveaux logements se poursuivent avec le concours de l'agglomération.

Lutter contre l'habitat insalubre et indigne du parc privé

C'est en 2007 que la décision d'engager une politique d'éradication de l'habitat insalubre et indigne sur l'ensemble de l'agglomération a été prise. La phase opérationnelle a débuté en 2009 avec le démarrage en avril de l'étude diagnostic. Pour établir ce diagnostic, des rencontres ont eu lieu avec chaque commune en 2009. Les premières conclusions ont été rendues en février 2010, ce qui a permis l'élaboration d'une convention entre l'ANAH et Cler-

REPÈRES

10 000 ***logements anciens*** sociaux publics ont des charges énergétiques importantes.
Programme expérimental de réhabilitation thermique sur 3 ans :

2009539 logements
2010.....417 logements
2011.....372 logements

REPÈRES

Plus de 95%
c'est, à ce jour, le taux de réalisation des actions prévues dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine.

mont Communauté ayant pour objectif la réhabilitation et le conventionnement de 90 logements locatifs et 150 logements de propriétaires occupants.

Le prestataire missionné par Clermont Communauté, offre un accompagnement dans leurs démarches, aux propriétaires occupants (sous condition de ressources) et aux propriétaires bailleurs qui souhaitent entreprendre des travaux d'amélioration de leurs logements.

En 2011, les aides ont concerné des propriétaires occupants à faibles ressources et porté, en grande partie, sur de petits travaux. Cela a concerné 31 dossiers au total.

Le comité de pilotage a demandé de mettre l'accent sur les interventions en direction des propriétaires bailleurs et souhaite renforcer pour 2012 la lutte contre la précarité énergétique en direction des propriétaires occupants et des locataires.

Innover à travers la démarche des éco-quartiers

Le P.L.H. prévoyait qu'un partenariat communes/Clermont Communauté soit développé dans le cadre d'opérations ponctuelles. Il s'agissait de renforcer les capacités d'intervention publique (étude, réflexion stratégique, droit de l'urbanisme, montage opérationnel, maîtrise des coûts, mobilisation des financements).

Le 19 janvier 2011, le Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement a lancé l'appel à projet EcoQuartier 2011. Clermont Communauté, a souhaité soutenir la candidature des 5 projets d'EcoQuartiers volontaires pour candidater : Beaumont Cœur de Ville, Cébazat Les trois fées, Cournon d'Auvergne Le Palavezy et Clermont-Ferrand Trémonteix et Champratel.

Clermont Communauté a proposé un cadre d'accompagnement afin de formaliser avec les porteurs de projet et les partenaires, les modalités d'accompagnement et de soutien à leurs réalisations. Cette démarche visant à intégrer les principes du développement durable et à favoriser la qualité urbaine a permis de créer une réelle dynamique entre les acteurs.

Les futurs projets pourront ainsi profiter de la diffusion de ces bonnes pratiques, du savoir faire de l'ingénierie et de l'innovation écologique de ces premiers Eco-Quartiers.

De ce travail collaboratif est né le projet de "Pôle Eco Habitat et Innovation" regroupant différents intervenants du monde du bâtiment.

Le Pôle Eco Habitat et Innovation a pour préoccupation le développement de nouvelles conceptions de l'habitat dans les pratiques des maîtres d'œuvres, des collectivités, des opérateurs, des usagers et des partenaires financiers. Il doit à terme favoriser un changement de comportements chez les habitants ; accompagne le développement de l'urbanisme durable et maîtrise les coûts de construction.

Les objectifs du Pôle Eco Habitat et Innovation sont de chercher et d'apporter ensemble des réponses pour :

- une approche globale du bâti et de l'aménagement ;
- concourir à accélérer la mise au point et la mise en œuvre de systèmes constructifs et d'équipements innovants dans des équilibres économiques ;
- systématiser l'évaluation des opérations et de leurs résultats ;
- rendre accessible l'Eco construction au plus grand nombre ;
- faire évoluer les pratiques de formation ;
- raisonner en filière courte ;
- s'engager pour une meilleure santé des habitants et des travailleurs.


Les Trois Fées à Cébazat.

140 000 €
ont été mobilisés rapidement par Clermont Communauté, suite à la demande du ***Collectif Pauvreté Précarité*** afin de permettre la réalisation de travaux d'aménagement intérieur pour le transfert de l'accueil de jour.

Une étude de préfiguration a été décidée par le Conseil Communautaire de décembre 2011 afin de définir les finalités et les hypothèses d'organisation d'un tel pôle.

Dans la lignée de ces initiatives sur le nouvel habitat de demain, une réflexion s'est également tournée vers l'apport des énergies renouvelables dans la maîtrise de la consommation énergétique.

En présentant à l'appel à projets "Ville de demain", initié dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir, une action sur l'autonomie énergétique, Clermont Communauté a été sélectionnée.

De ce fait, une étude va prochainement être lancée, destinée à étudier le potentiel énergétique des eaux souterraines et des eaux usées et la faisabilité, le cas échéant, d'une solution mixte de chauffage/refroidissement par géothermie très basse énergie.



REPÈRES

56,33 %
C'est le taux d'occupation moyen des aires d'accueil

Aires d'accueil	Nbre de ménages	Nbre de personnes	dont - 18 ans
Clermont-Ferrand	15	41	27
Cournon	8	40	26
Lempdes	13	48	30
Cébazat	20	67	34
Le Cendre	34	106	50
Gerzat	42	139	65
Pont-du-Château	71	210	93
TOTAL	203	651	325

Contribuer à l'accueil des gens du voyage

Clermont Communauté a désigné en 2007 la société sg2a hacienda par appel d'offres pour assurer la gestion quotidienne des 66 emplacements 6 jours par semaine. Le coût de fonctionnement restant à charge de Clermont Communauté, déduction faite des subventions est de l'ordre de 350 000 €.

Le taux d'occupation moyen des aires d'accueil pour l'année 2011 est de 56.33 %.

Soutenir les associations

Des subventions ont été attribuées aux associations suivantes :

- association départementale d'information sur le logement : 24 309 €
- service d'accueil et d'orientation (siao): 56 255 €
- association régionale de l'union sociale pour l'habitat : 18 000 €
- crous (dans le cadre d'une aide aux étudiants étrangers pour co-financer la caution de leur logement) : 1 400 €.
- subvention exceptionnelle de fonctionnement pour le transfert de l'accueil de jour : 140 000 €
- association de gestion du schéma d'accueil des gens du voyage du Puy-de-Dôme : 10 000 €



Étudiants à l'Institut Supérieur d'Informatique, de Modélisation et de leurs Applications.



L'INNOVATION INTELLECTUELLE ET ÉCONOMIQUE

L'INNOVATION INTELLECTUELLE ET ÉCONOMIQUE

Dans le cadre de ses statuts, l'agglomération poursuit son action en fonction de ses axes prioritaires que sont l'aménagement des zones d'activité économique, le déploiement du très haut débit et le soutien à l'innovation. Elle travaille et échange régulièrement avec les différents partenaires locaux, collectivités et institutions afin d'assurer une bonne coordination de ses actions.

OFFRIR DES SOLUTIONS D'HÉBERGEMENT AUX ENTREPRISES

L'aménagement des zones d'activité économique

L'année 2011 a vu la poursuite des aménagements déjà engagés tant sur les zones concédées à la Société d'Equipement de l'Auvergne (SEAu) que sur celles directement gérées en régie par Clermont Communauté.

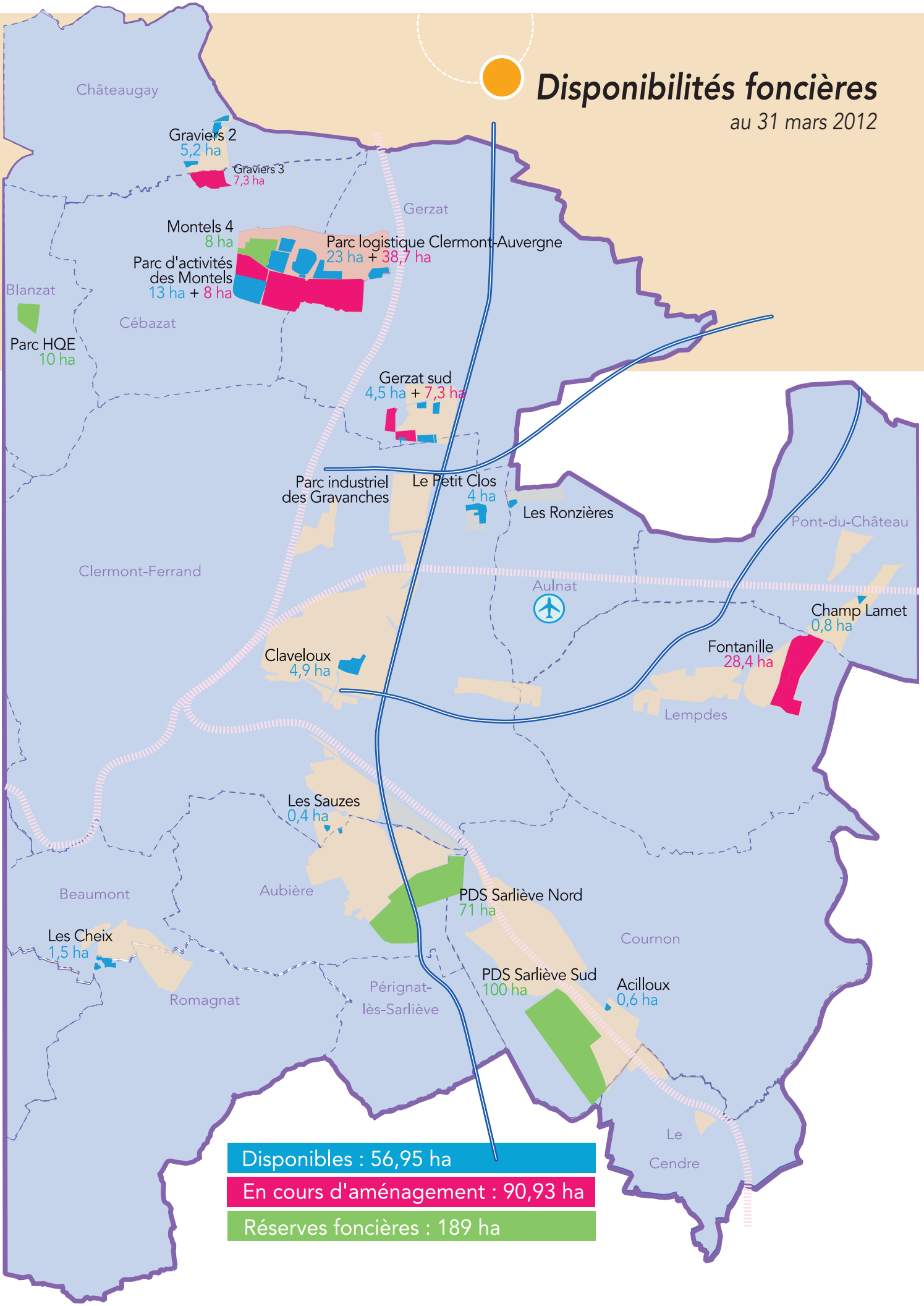
Quelques faits marquants sur 2011:

- Démarrage des travaux à la ZAC de La Fontanille à Lempdes ;
- Travaux de terrassement et de protection de l'environnement sur la ZAC de Claveloux (extension du Brézet)
- Réalisation d'un bassin de rétention de 1 000 m^3 sur la zone d'activité de Gerzat sud et plantations sur la plateforme d'information aux entreprises
- Ouverture de la vocation de la ZAC des Gravanches au commerce afin d'accueillir le projet du futur parc commercial IKEA (schéma de principe des voiries d'accès)
- Élargissement de la vocation tertiaire du Parc d'activités des Montels aux activités industrielles.
- Lancement d'une étude globale d'aménagement sous la forme d'une "Approche Environnementale de l'Urbanisme" sur le Parc Logistique Clermont Auvergne : après d'importants travaux d'assainissement, le Parc logistique (dont 100 ha sont urbanisés) offre aujourd'hui près de 7 ha à la commercialisation. En particulier, sur la troisième tranche de 50 ha, non encore aménagée, il importe de définir un parti d'aménagement notamment paysager en cohérence avec les besoins des entreprises et les enjeux environnementaux du site. Il est notamment envisagé une certification ou une labellisation de ce parc. Ce travail se fait en étroite collaboration avec les services du Conseil général, du Conseil Régional, du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et de l'Adhume (Agence locale de l'énergie) en tant que co-financeurs
- Décision d'aménager en régie directe la ZAC de Sarlième Nord (70 hectares) sur les communes d'Aubière et de Cournon.
Les études opérationnelles vont être lancées sur cette importante zone d'activité, stratégique pour l'agglomération qui sera aménagée dans le respect de la Charte Qualité des zones d'activité économique élaborée par la Région Auvergne conjointement avec le Département du Puy-de-Dôme.

L'approche environnementale de l'urbanisme permet de placer le enjeux environnementaux au coeur des projets d'urbanisme. Les aspects économiques, financiers et sociaux sont placés, pour les arbitrages, au même niveau que les questions environnementales. Ainsi sont traitées les thématiques de l'eau, des déchets, de l'environnement sonore, des sols et sites pollués, des déplacements, de la biodiversité et des paysages, de l'énergie et du climat. Les enjeux sont ceux propres au développement durable à savoir la maîtrise de la consommation d'espace, la gestion raisonnée des ressources, les économies d'énergies et la réduction des gaz à effet de serre, la préservation de la biodiversité et des paysages.

Disponibilités foncières

au 31 mars 2012



REPÈRES

Plus de 50
entreprises représentant 215 salariés sont hébergées dans les pépinières et hôtels d'entreprises.

Pépinières et hôtels d'entreprises.

La communauté d'agglomération gère 6 structures immobilières d'accueil, soit sous le régime de la pépinière, réservée aux jeunes entreprises pour une durée limitée, soit sous la forme de l'hôtel d'entreprises

Au total, ce sont plus de 50 entreprises qui sont hébergées, représentant 215 salariés.

À noter, au coeur de la zone industrielle du Brézet à Clermont-Ferrand, l'Hôtel d'entreprises, qui héberge six jeunes entreprises innovantes à vocation industrielle, voit en 2011, l'accueil d'une résidence d'artistes plasticiens destinée à développer la professionnalisation de la filière des industries créatives au sein de l'association LILAS.

De plus, depuis 2011, Clermont Communauté, dans le cadre de sa stratégie de développement économique local, soutient par le biais d'une convention de partenariat tri-annuelle, le projet de Grappe Réseau Auvergne Musiques Média Image visant à la structuration d'une nouvelle filière axée sur « les industries culturelles et audiovisuelles ».

Ce projet a reçu la labellisation de la DATAR en janvier 2011 et une association a été créée le 23 février 2011.

Cette association, dénommée "Le Damier", est hébergée à Pascalis ; elle a pour objet de rassembler des entreprises et acteurs de la filière industrie de la musique et de l'audiovisuel en vue de coopérer pour la promotion et le développement de ces filières.

Elle témoigne du fait que la proximité "culture" et "TIC" peut être source d'innovation et de de développement économique pour l'agglomération.

Par ailleurs, en 2012, un bâtiment relais racheté à la Ville de Clermont-Ferrand viendra compléter, après travaux de transformation, l'offre des équipements à vocation économique en accueillant plus spécifiquement les porteurs de projets du secteur des biotechnologies.



Le DAMIER : Grappe et réseau Auvergne Musique Média Image.

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES
DE LA ZONE FRANCHE URBAINE

Le dispositif de la Zone Franche Urbaine (ZFU) à Clermont-Ferrand est en vigueur depuis le 1er janvier 2004 sur les quartiers nord de la ville.

L'espace "accueil et information" de la ZFU, créé et géré par Clermont Communauté, assure la promotion des mesures d'exonérations fiscales et sociales destiné aux Très Petites Entreprises (TPE) et aux associations sur ce territoire.

Un programme d'animation économique vient compléter ce dispositif en partenariat avec la Ville de Clermont-Ferrand et divers d'opérateurs.

L'espace accueil a organisé les journées de la création d'entreprises de la ZFU en octobre 2011, en partenariat avec la BGE Auvergne (ex Boutique de Gestion), l'espace Info Jeunes, Appuy Créateurs, Clermont Agglo Initiative, Auvergne Active et l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE). Cette manifestation a permis de sensibiliser et d'informer plus de 90 porteurs de projets.

Au 31 décembre 2011, la ZFU comptait 577 entreprises alors qu'au 1er janvier 2004 elles étaient 258, soit un rythme de croissance annuelle moyenne de 10,6%.

Tous les secteurs d'activité sont concernés par cette augmentation mais les plus dynamiques sont ceux de la construction et des services.

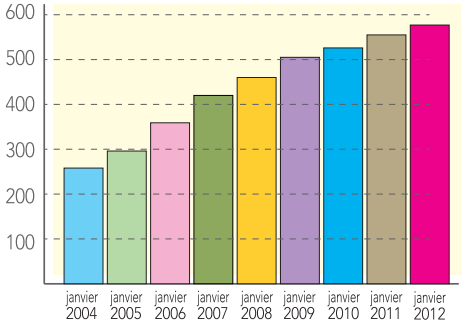
Les très petites entreprises (TPE) sont majoritaires sur la ZFU (74% sont des entreprises de 1 salarié). Elles ont permis la création de plus de 1330 emplois salariés.

Environ 280 habitants des quartiers Nord occupent un emploi salarié dans ces nouveaux établissements ou ont créé leur propre activité.

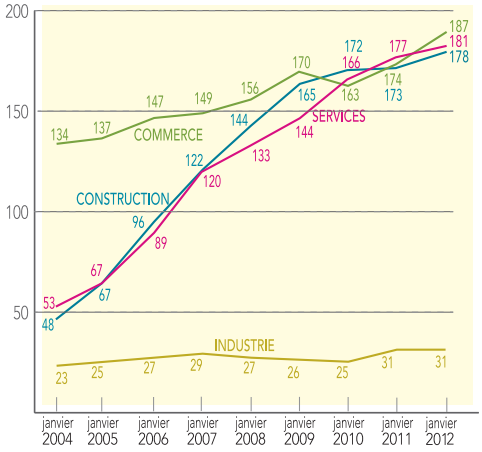
1 330

emplois salariés ont été créées au sein des très petites entreprises (TPE)

Nombre d'enteprises : évolution



Évolution par secteur d'activité





Amel Abdejlil a créé sa propre agence de courtage en assurance, boulevard Clémentel.



Yaman Bulent, ancien salarié du BTP, a créé son entreprise en 2007.

SOUTENIR LA CRÉATION D'ENTREPRISES

Depuis 2005, Clermont Communauté apporte un soutien financier qui pour l'année 2011 s'est porté à 143 500 € au bénéfice de 5 structures qui interviennent, sur la base de conventions triennales, dans l'accompagnement et le financement des entreprises en création : l'ADIE, Appuy Créateurs, Auvergne Active, Auvergne Entreprendre et Clermont Agglo Initiative.

Leurs positionnements complémentaires (aide au montage de projet, micro-crédit, garantie d'emprunt....) permettent de répondre de façon adaptée aux différents besoins des entrepreneurs.

REPÈRES

Évolution des subventions

Structures d'aide à la création d'entreprises	2009	2010	2011
Appuy Créateurs	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Clermont Agglo Initiative	35 000 €	35 000 €	55 000 €
Adie Auvergne	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Auvergne Active	13 500 €	13 500 €	13 500 €
Entreprendre Auvergne	23 250 €	15 000 €	25 000 €
Grappe et Réseaux Auvergne Musique Média Image	0	0	30 000 €

ADIE (association pour le droit à l'initiative économique) a été créée en 1989 par Maria Nowak en adaptant à la France le système du micro crédit
Cette association est présente en région Auvergne depuis 1999. Son action consiste à soutenir les initiatives économiques de personnes en difficulté, exclues du système bancaire classique en leur permettant d'avoir accès au crédit. Pour ce faire, l'ADIE contracte des emprunts auprès de banques partenaires et les redistribue aux créateurs sous forme de prêts solidaires.

APPUY CRÉATEURS
Coopérative d'Activités et d'Emploi (CAE), membre du réseau national «Coopérer pour Entreprendre », créée en 2005, cette structure s'adresse à des créateurs auvergnats (en majorité demandeurs d'emploi), souhaitant tester leur projet d'activité économique en grandeur nature, dans un cadre sécurisé. La coopérative propose en effet un hébergement juridique, comptable et fiscal de l'activité, un statut d'entrepreneur salarié en CDI (avec une rémunération au prorata du chiffre d'affaires réalisé) et un accompagnement individualisé et collectif dans une démarche d'apprentissage par l'action.

AUVERGNE ACTIVE est le relais en région du réseau national FRANCE ACTIVE. Son mode d'intervention repose sur des outils financiers ayant valeur de levier auprès du réseau bancaire. Afin de faciliter et sécuriser l'intervention des établissements de crédit, cette association propose principalement des garanties sur emprunt bancaire, sous forme d'une caution égale à 65% du montant du prêt.

AUVERGNE ENTREPRENDRE
Membre du réseau national «ENTREPRENDRE» cet organisme est une association de chefs d'entreprises, fondée en 2004, qui soutient des créateurs d'entreprises, à vocation PME/PMI. Son but est d'accorder des prêts d'honneur, d'un montant de 15 000 € à 45 0000 €, aux créateurs ou repreneurs d'entreprises, à fort potentiel de développement. Les chefs d'entreprises ayant bénéficié d'un financement sont ensuite accompagnés individuellement par des parrains, membres du réseau et se réunissent régulièrement au sein du club des lauréats.

CLERMONT AGGLO INITIATIVE
Créée en 1998 par Clermont Communauté, la plate-forme d'initiative locale, Clermont Agglo Initiative accompagne et finance la création de micro entreprises.
Son action consiste à accorder des prêts d'honneur sans intérêt, ni garantie d'un montant maximum de 7 500 €, afin d'augmenter les fonds propres des créateurs et leur faciliter l'accès au crédit bancaire.



177 km
de fibres optiques qui desservent 208 sites publics et privés.

RENFORCER LA **COMPÉTITIVITÉ** DU TERRITOIRE ET DES ENTREPRISES PAR L'ACCÈS AU **TRÈS HAUT DÉBIT**

Le réseau trés haut débit sur l'agglomération est opéré par un délégataire de service public, Clermont Communauté Networks, qui fournit de l'infrastructure réseau à des clients "opérateurs", eux mêmes fournisseurs de services permettant de connecter les sites au très haut débit.

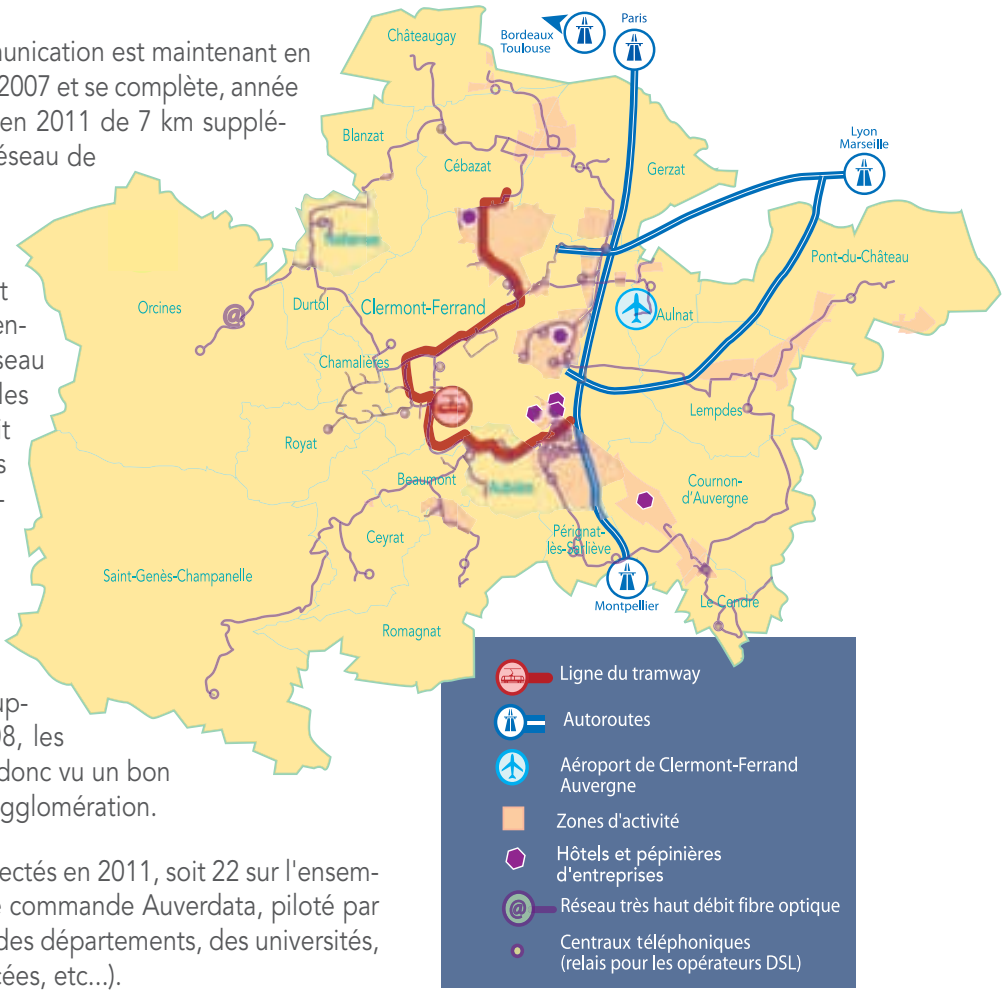
Cette infrastructure de télécommunication est maintenant en place sur l'agglomération depuis 2007 et se complète, année après année, avec la réalisation en 2011 de 7 km supplémentaires portant à 177 km, le réseau de fibre optique.

Les clients "opérateurs" sont actuellement au nombre de 22 dont 12 opérateurs pour le compte d'entreprises, 9 gestionnaires de réseau indépendant tel que l'État ou les universités qui œuvrent en circuit fermé et connectent leurs sites entre eux, et 1 opérateur qui fournit plutôt le grand public.

Cette année, Clermont Communauté Networks a vu, via ses clients opérateurs, la connexion au trés haut débit de 65 sites supplémentaires, ce qui porte à 208, les sites connectés. L'année 2011 a donc vu un bon développement du réseau sur l'agglomération.

Une grande partie des sites connectés en 2011, soit 22 sur l'ensemble, l'a été via le groupement de commande Auverdata, piloté par le Conseil Régional et qui réunit des départements, des universités, des hôpitaux et cliniques, des lycées, etc...).

Le délégataire remplit correctement sa mission puisqu'il n'y a pratiquement pas eu d'interruption de services sur l'année avec, selon l'indicateur technique consacré, un taux de disponibilité qui s'élève à 99,994%.



Le très haut débit maille le territoire de Clermont Communauté

REPÈRES

La fibre optique, *comment ça marche ?*

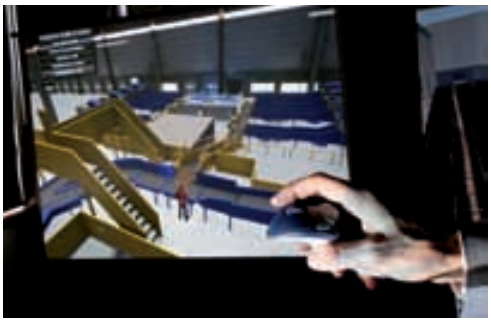
La fibre optique est un fil très fin, en verre ou en plastique, capable de guider la lumière d'un point à un autre. Elle peut transmettre une grande quantité d'informations à très haut débit (des centaines de Mbit/seconde) sur plusieurs centaines, voire milliers de kilomètres.
Pour une qualité de service maximale, la fibre optique doit être déployée jusque dans les logements des utilisateurs (Fiber to the home – FTTH). Chaque abonné peut alors disposer de sa propre fibre – c'est le réseau point à point ou P2P – ou partager celle-ci avec d'autres utilisateurs – c'est le réseau point-à-multipoint ou Pon (passive optical network).
Dans un réseau P2P, le débit accessible à chaque abonné est plus important que dans un réseau Pon. En contrepartie, son déploiement est plus coûteux

Le très haut débit, *à quoi ça sert ?*

Le très haut débit apporte à l'usager un plus grand débit dans les connexions internet (dans chaque sens), et une meilleure qualité de service. C'est un vecteur de développement économique, car il permet de maintenir ou de développer des activités économiques, y compris dans des territoires ruraux.
Il permet notamment, pour les entreprises, de faire des visioconférences, de télécharger des documents, de transférer des fichiers volumineux de façon quasi instantanée entre client et fournisseur, ou entre différents sites d'une entreprise.
Pour les particuliers, il amène la possibilité d'avoir chez soi plusieurs chaînes de télévision à haute définition, de télécharger des films, de charger sur son mobile des morceaux de musique instantanément. Il apporte simultanéité, rapidité et symétrie.









FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'INNOVATION ET DE LA RECHERCHE : **LA TECHNOPOLE**

Notre politique de soutien au développement de l'innovation a été poursuivie, soit en direct sur des projets de valorisation de travaux de laboratoires, soit pour soutenir l'environnement qui accompagne les porteurs de projets (infrastructure, conseils, montage de projets…)

Les soutiens ont été programmés en 2011 à hauteur de 548 k€.

Les projets de transfert de technologie ou de création d'entreprise représentent la majeure partie du financement avec 236k€

Afin d'aider les PME innovantes à monter les dossiers de demandes de financements auprès de la Commission de l'Union Européenne, Clermont Communauté prend en charge les frais d'un chargé de mission "Europe" auprès du Pôle Recherche Enseignement Supérieur (PRES) pour 40 k€.

Au sein du réseau local de l'innovation, Clermont Communauté participe à différentes instances telles que la gouvernance du Cancéropole Lyon Auvergne Rhône Alpes (CLARA), du Comité Innovergne, du Conseil d'administration du PRES Clermont Université, des pôles de compétitivité Viameca et Céréales Vallée, des clusters Auvergne TIC et E2IA, de l'incubateur BUSI ainsi qu'aux travaux sur la constitution de la Maison Innovergne.

Le soutien financier à ces différentes instances représente la somme de 156k€ avec, de surcroît, un appui à hauteur de 16,5 k€ aux colloques scientifiques d'échanges de savoir.

Un axe important de l'action communautaire reste le soutien qu'elle apporte à l'association de Promotion de la Réalité Virtuelle (APRV) pour 100k€. L'année 2011 aura permis à l'APRV de se structurer et d'organiser son rôle de fédératrice autour de la mise en place de prestations pour les PME locales et de la recherche et innovation. Elle se positionne actuellement sur les applications de la réalité virtuelle au tourisme avec des perspectives intéressantes en termes économiques.

548 k€
ont été consacrés au ***développement de l'innovation*** en 2011



Quand le tramway croise le train à la gare de La Pardieu.



LES TRANSPORTS PUBLICS ET LA MOBILITÉ DURABLE

LES TRANSPORTS PUBLICS ET LA MOBILITÉ DURABLE

En matière de transports et d'espaces publics, Clermont Communauté intervient dans plusieurs secteurs : la voirie déclarée d'intérêt communautaire et le jalonnement routier, les transports en commun via une Direction mutualisée avec le Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise, les parcs relais.
Elle participe également à des projets plus larges auxquels la Communauté apporte des financements : l'aéroport via le syndicat mixte auquel adhère la Communauté et le volet ferroviaire du contrat de projet État –Région.



rue Lucie-Aubrac pour l'accès à l'hôpital d'Estaing à Clermont Ferrand.

10,75 M€
c'est le montant de ***la participation financière*** de Clermont Communauté au SMTC en 2011.

Améliorer l'offre de transports en commun

Avec la construction de la ligne A du tramway, la Communauté a renforcé sa participation financière au syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise (SMTC), auquel elle a délégué l'exercice de la compétence. En 2011, le financement atteint 10,75M€.
Trois projets essentiels pour le SMTC poursuivent leur avancement. L'extension de la ligne A au quartier des Vergnes a débuté avec les acquisitions foncières et les dévoiements de réseaux pour une mise en service commercial prévue à l'automne 2013. La ligne B constituant la deuxième ligne du réseau la plus fréquentée verra son niveau de service améliorée avec la mise en service de nouveaux bus offrant plus de services (information, billettique, amélioration du temps de parcours) dès la fin 2012. Enfin, le plan de financement du pôle d'échange intermodal de la gare de Clermont-Ferrand a été arrêté avec l'ensemble des nombreux partenaires de ce projet : Conseil régional, Conseil général, Clermont Communauté, Clermont-Ferrand, SNCF, RFF.

En 2011, le SMTC a conduit deux enquêtes. La première, enquête Origine Destination, permet une évaluation très complète des déplacements sur le réseau de transport en commun pour bien comprendre les usages des voyageurs et définir des scénarios

27,7 millions

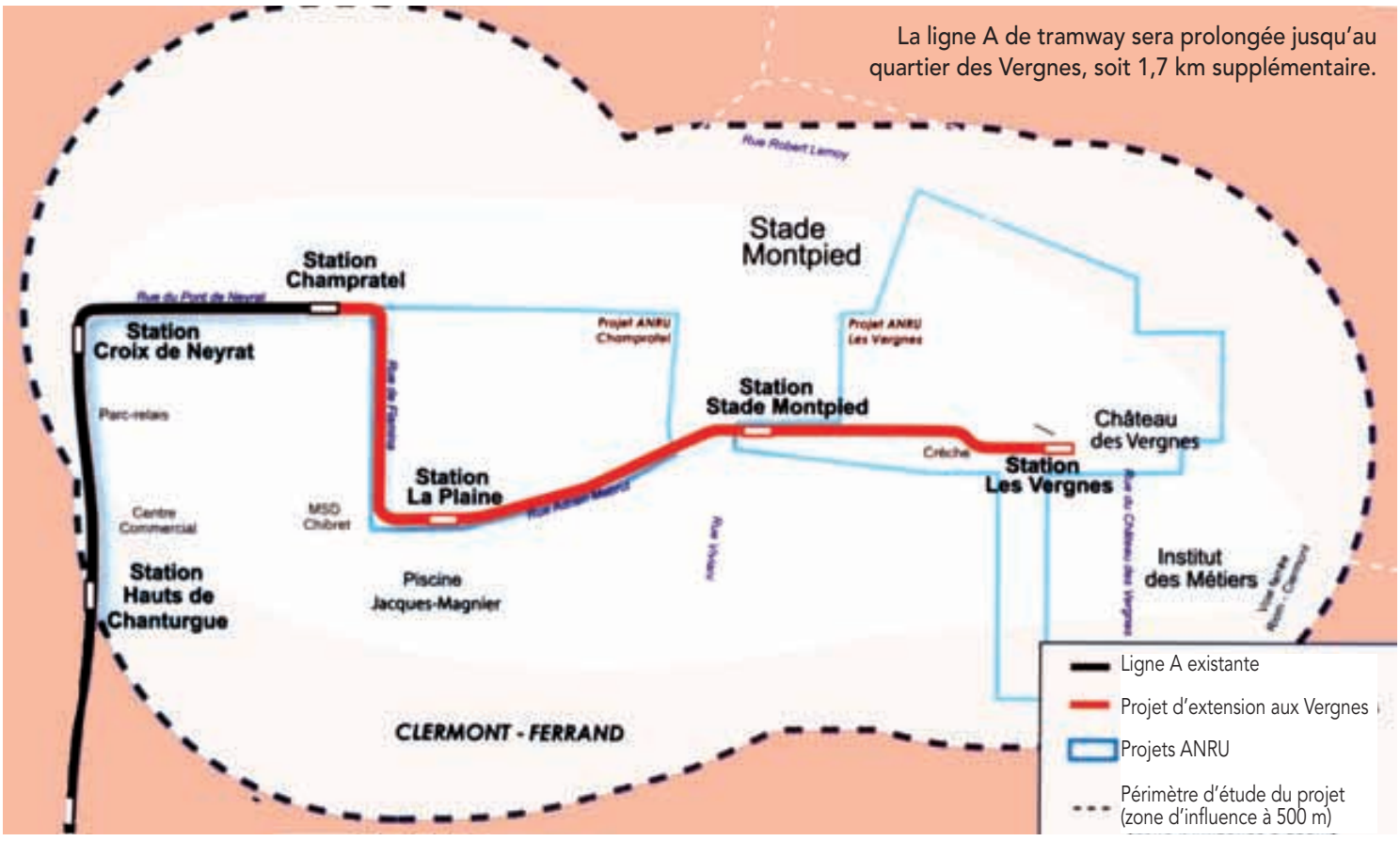
de voyages : la moitié sur la ligne A – en baisse de 4,4% -, 8% sur la ligne B – en hausse de 8,6%, 6,9% sur la ligne 3 – en hausse de 10,8%, et 5,9% sur la ligne 6 – en hausse de 0,5%, pour les principales lignes du réseau. Ces données traduisent un rééquilibrage entre la ligne de tramway et les bus, au profit des lignes de bus.

d'évolution de l'offre de transport pour répondre au mieux aux attentes. La seconde, initialisée en fin d'année, est une enquête Déplacements Grand Territoire afin d'identifier les habitudes et attentes de mobilité sur un large périmètre dépassant le territoire de l'agglomération clermontoise. Cette étude nourrira les prospectives de développement futur des réseaux et leurs interconnexions.

Le transport public des voyageurs a été marqué par de nombreux mouvements sociaux, principalement au second semestre 2011. Ces évènements ont affecté la production kilométrique d'exploitation 2011 qui se situe en retrait de 0,8% par rapport à celle de 2010, avec 9,08 millions de km. La production de services commerciaux prévus non réalisés représente un total de 286 000 km, dont 81% en raison des grèves.
La mise en œuvre de services spéciaux pour « couvrir » les évènements particuliers (fêtes de fin d'année, soldes, matchs de rugby …) représente 15 600 kilomètres supplémentaires en 2011.
Toutefois, malgré ces évènements, 2011 a vu une légère progression de la fréquentation de 0,7 % à 27,7 millions de voyages.
Le nombre d'abonnés subit le contrecoup des interruptions de service avec une diminution de 1,8 % fin décembre 2011, avec un nombre total d'abonnés de 31 700. Les plus fortes réductions sont enregistrées sur les abonnements tous publics en baisse de 5,1% à 5 840 et scolaires en baisse de 3,5% à 11 050. Les abonnements intermodaux SNCF-T2C « Tandems » progressent encore cette année de 7,9% à 819. Les abonnements scolaires et les abonnements « jeunes - étudiants » représentent 35% et 27% des abonnements.

Le transfert des abonnements mensuels vers les abonnements annuels se poursuit, traduisant la fidélisation croissante des abonnés.
Afin d'indemniser les usagers du transport public urbain, le SMTC a décidé de réaliser un geste commercial avec une remise de 10 € pour les abonnés, et un week-end à prix réduit pour les utilisateurs occasionnels (ticket unitaire).

La ligne A de tramway sera prolongée jusqu'au quartier des Vergnes, soit 1,7 km supplémentaire.



REPÈRES

1,83 M€
c'est le montant consacré aux opérations ***d'amélioration et d'aménagement*** de la voirie en 2011.

Faciliter l'accès aux transports en commun : les parcs relais et parkings tram

Afin de limiter la circulation urbaine et d'assurer une bonne coordination entre la voirie et le réseau de transports en commun, la Communauté réalise et gère des parcs relais (P+R) et parcs tramway (PTram), positionnés stratégiquement le long de la ligne A du tramway.

4 parcs sont en exploitation :
- deux parcs relais (P+R) : Henri-Dunant, avec une capacité de 550 places, et les Pistes avec 400 places. Ils ont enregistrés 101 280 entrées en 2011, en progression par rapport à 2010.
- deux parcs tramway (P TRAM) : Margeride et Pardieu, dotés de 110 places chacun et très fréquentés.

Une signalisation directionnelle et un marquage au sol approprié, notamment à partir des autoroutes et grandes infrastructures de l'agglomération, ont été réalisés afin d'orienter plus efficacement les usagers en direction de ces parkings

En 2011, les dépenses d'exploitation de ces parcs représentent 493 590 €. La charge spécifique de la réalisation du parc Henri-Dunant est financée sous forme de loyers pendant 18 ans.

Entretenir la voirie d'intérêt communautaire et assurer le jalonnement routier

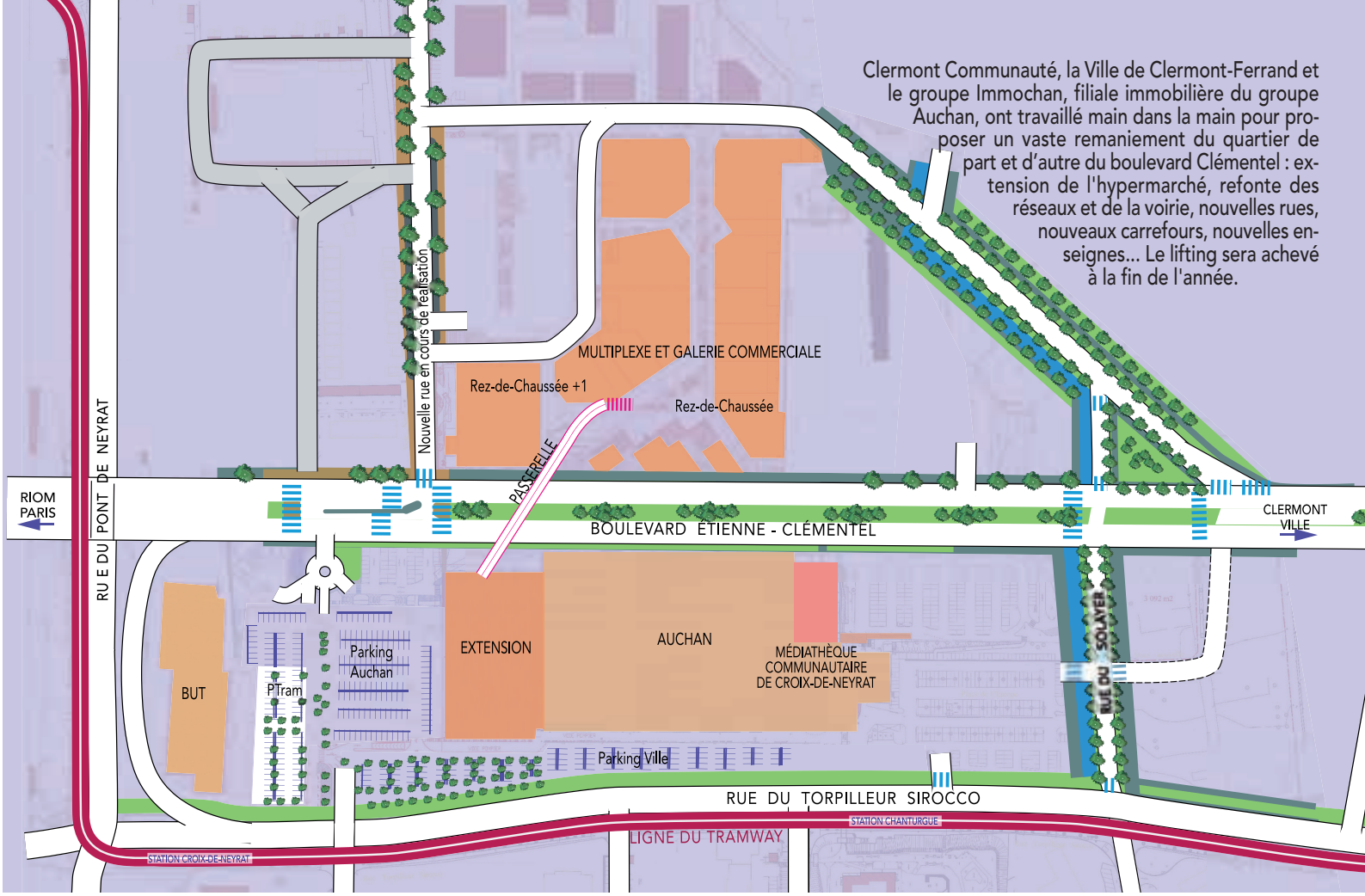
Environ 100 km de voiries ont été déclarées d'intérêt communautaire ; il s'agit principalement de voies de desserte des zones d'activité économique et d'axes structurants.
À ce titre, la Communauté prend en charge les investissements à réaliser ainsi que l'entretien.

En 2011, un budget de 1 830 430 € a été consacré :
- aux améliorations et grosses réparations de voiries et espaces publics sur diverses zones d'activité économique pour un montant de 880 370 €
- aux opérations d'aménagements avec :

Une première phase d'aménagement du boulevard Etienne-Clémentel à Clermont-Ferrand. Il s'agit d'accompagner une opération d'extension du centre commercial Auchan, avec la



Sur le parc-relais des Pistes.



réalisation de travaux d'aménagement et de sécurité, et de travaux de signalisation tricolore : 489 630 €
L'aménagement d'un giratoire avenue du Midi au Cendre : 460 430 €

Quant à l'entretien de ces voiries et espaces publics, 1 078 861 € ont été consacrés cette année. L'exercice de cette compétence est assuré selon deux modes de gestion :

- en régie, via les services de communes mutualisés (Clermont-Fd, Cournon et Lempdes), pour un coût annuel de 490 250 €
- par des contrats privés pour un coût de 562 000 €. Dans ce cadre 130 interventions ont été réalisées en 2011. Elles concernent le petit entretien des chaussées, la signalisation horizontale et verticale, les réseaux d'assainissement pluvial, les espaces verts et le nettoyage des voiries et espaces publics.

La gestion de l'éclairage public et de la signalisation tricolore concerne 1 700 points lumineux, 11 carrefours à feux. Cette gestion est confiée au SIEG et représente en 2011, un coût de 26 611 €.

L'exercice de ces compétences est facilité par la mise en place de 10 correspondants communaux, financés par la Communauté dans le cadre de la mutualisation, pour un coût annuel de 33 250 euros. Ils assurent le lien entre Clermont Communauté et les services communaux concernés et ont en charge la surveillance du domaine public communal déclaré d'intérêt communautaire.

De plus, la Communauté gère le schéma de jalonnement routier et hôtelier de l'agglomération. Cette gestion concerne 2 000 ensembles de signalisation directionnelle (supports et panneaux).

À ce titre, Clermont Communauté instruit les études complémentaires de jalonnement et assure la réalisation des modifications, la réparation des mâts accidentés ou endommagés, le contrôle et le nettoyage des 2 000 ensembles.

En 2011, 120 633 € ont été consacrés aux compléments de jalonnement, 54 113 € aux réparations de mâts accidentés ou endommagés et 10 000 € au contrôle et nettoyage des ensembles

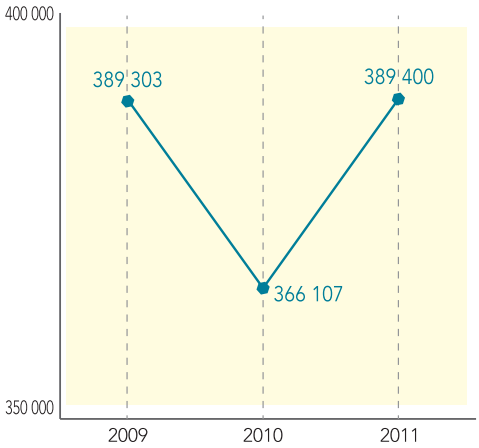
10
correspondants communaux sont chargés de la surveillance du domaine public d'intérêt communautaire. Il sont financés par la Communauté dans le cadre de la mutualisation.

REPÈRES

1,25 M€

c'est le montant de la ***contribution*** de Clermont Communauté en faveur de l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne.

Évolution du nombre de passagers



Favoriser les échanges avec le territoire : l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne

Le syndicat mixte de l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne (SMACFA) réunit Clermont Communauté (32%), le Conseil Régional (40%), et le Conseil Général (28%) depuis 2008. Il a délégué la gestion de la plateforme à un prestataire privé par un contrat de délégation de service public. Toutefois, le Syndicat assure la maîtrise d'ouvrage et finance les opérations neuves ou de gros entretien des installations du site aéroportuaire. En 2011, 3,36 M€ ont été investis à ce titre, sur un budget total de 4,772 M€ (budget primitif, hors opérations d'ordre).


L'aéroport de Clermont-Ferrand - Auvergne.

Concernant le trafic, 389 400 passagers ont été enregistrés en 2011, soit +6% par rapport à 2010, et un niveau équivalent à celui de 2009.

Paris représente 71% du trafic total, l'international 5%, le reste concernant la province, en baisse en raison des fermetures de ligne et de la baisse du nombre de rotations sur certaines destinations.

La création d'une nouvelle desserte de Southampton entre mai et septembre, avec trois rotations par semaine, a transporté 6 211 passagers, soit un taux de remplissage moyen de 62%, ce qui est un résultat encourageant. La destination sera donc à nouveau desservie en 2012.

Par ailleurs, un accord a été signé pour une liaison vers Madrid à partir d'avril 2012, avec 4 vols par semaine, et ce afin de continuer à offrir des connexions avec des longs courriers. En effet, la liaison vers Amsterdam ne sera plus assurée à partir d'avril 2012 également.

Des projets sont en cours d'étude pour opérer sur d'autres destinations en Europe ou en Afrique du Nord.

Depuis l'ouverture de la halte gare à Aulnat le 11 décembre 2011, l'aéroport est accessible en train depuis la gare de Clermont-Ferrand, avec un trajet de 4 et 6 minutes. Par ailleurs, le SMTC a voté en 2011 la desserte de cette nouvelle halte ferroviaire par la Ligne 20 du réseau de transport en commun de l'agglomération clermontoise. Cette desserte sera réalisée dans son intégralité en 2012 avec 26 allers/retours par jour.

Le travail de développement du pôle aéronautique, activité qui génère un total de 2 500 emplois directs, se concrétise étape par étape. La plateforme se concentre essentiellement sur le domaine de la maintenance, avec des sous-traitants spécialisés dans des activités complémentaires.

Ainsi, la construction d'un nouveau hangar de la compagnie Régional a démarré, l'ouverture du site étant prévue en juin 2012.

Une étude urbanistique globale sur l'emprise aéroportuaire et son



L'inauguration de la halte-voyageurs à Aulnat. Désormais, le train s'arrête pour desservir l'aéroport Clermont-Ferrand Auvergne, la commune d'Aulnat ainsi que la plate-forme aéroportuaire.

articulation avec son environnement proche a été lancée. Les objectifs sont d'une part, de proposer des aménagements côté ville d'Aulnat, sur les liaisons nord-sud entre cette commune et la zone aéroportuaire, et sur l'entrée de la ville de Clermont, et d'autre part, de définir le potentiel foncier de l'emprise aéroportuaire, avec son master plan. Le rendu est prévu au deuxième semestre 2012. Il s'agira ainsi de définir une politique foncière compétitive.

Parallèlement, une réflexion est développée sur l'aménagement de l'entrée de l'aéroport

Participer à l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire en Auvergne : le contrat de projet Etat-Région 2007-2013, volet ferroviaire

Le Contrat de Projet État-Région d'Auvergne 2007-2013, signé le 5 février 2007, constitue un cadre contractuel pour l'État et le Conseil régional d'Auvergne pour la réalisation des projets d'amélioration de l'accessibilité ferroviaire en Auvergne.

Parmi les opérations du CPER 2007-2013, deux d'entre elles sont maintenant définies, avec des mises en service commercial prévues pour fin 2012 :

- l'amélioration de l'offre ferroviaire entre l'Auvergne et Paris. Le coût s'élève à 28,5 M€ avec une participation de Clermont Communauté de 2,81% soit 800 000 € répartis sur les exercices 2010-2013, avec un dégagement de 280 000 € en 2011.
- la desserte périurbaine est/ouest de l'agglomération clermontoise

Cette opération consiste en :

- l'amélioration de la desserte TER entre Volvic et Thiers via Clermont Gare centrale et en particulier entre Durtol et Vertaizon
- la création d'une halte gare / point de croisement à Aulnat (inaugurée le 21 décembre 2011), qui dessert l'aéroport
- la transformation de la gare de Vertaizon en gare terminus partiel
- l'amélioration des autres gares et l'installation d'équipements supplémentaires de signalisation et de régulation

Le coût s'élève à 15 M€ avec une participation de Clermont Communauté de 5% soit 750 000 € répartis sur les exercices 2010-2013. 225 000 € ont été réglés par Clermont Communauté en 2011.



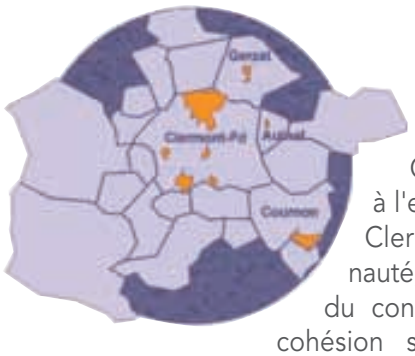
En assurant la sécurité des utilisateurs, la téléalarme pour les personnes âgées favorise le maintien à domicile.



LA SOLIDARITÉ

LA SOLIDARITÉ

LE CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE



Conformément à l'engagement de Clermont Communauté, une évaluation du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2007-2010 a été réalisée. Le résultat de ce travail a été présenté en Comité de pilotage du CUCS avec l'ensemble des signataires (Etat, Communes) puis dans les Communes. À la suite, il a été proposé de mieux déterminer les lignes de partage sur les compétences entre les institutions, les financements et l'animation du dispositif.

En 2011, un avenant au CUCS de l'agglomération clermontoise a été signé pour la période 2011-2014, avec les partenaires (Etat, Communes de Clermont-Ferrand, Cournon d'Auvergne, Aulnat et Gerzat), dans les sept domaines d'action suivants : habitat et cadre de vie, développement économique – emploi – insertion, santé, éducation – réussite éducative, prévention de la délinquance, citoyenneté – vivre ensemble – lien social.

Clermont Communauté a décidé de recentrer ses interventions sur les priorités du projet d'agglomération - l'habitat, le développement économique, l'emploi, l'insertion, la mobilité, le transport - et de favoriser une approche transversale garante de l'équité territoriale et de la cohésion sociale sur toute l'agglomération. Dans le même temps, il est rappelé le rôle de proximité des communes.

Clermont Communauté a attribué 104 700 € de subventions de fonctionnement pour des actions en direction de l'insertion sociale dans le cadre du CUCS, 356 000 € pour le soutien en matière d'insertion économique et sociale, et 163 750 € pour d'autres associations dédiées à l'information et à la formation pour les jeunes.

Associations bénéficiaires de subventions :

Pour des actions d'insertion et d'intégration :
- EJA (Entreprise d'insertion Job Agglo),
- CRI (Centre Ressource Illettrisme),
- SAMA (Services Accompagnement Migrants Auvergne),
- Sauve qui peut le court métrage,
- CLJ (Centre de Loisirs des Jeunes de la Police Nationale),
- Planning Familial,
- AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville),
- APGVA (Association pour la Promotion des Gitans et Voyageurs en Auvergne),
- FAR (Formation Action Recherche)

Pour des actions d'appui aux publics en difficulté :
- Relais Santé CPAM,
- AVEC (Association Victime Ecoute Conseil),
- AVENIR,
- Banque Alimentaire

Pour l'Insertion économique et sociale :
- Missions locales (Clermont Communauté et Cournon d'Auvergne avec un total de 4 633 jeunes suivis (ou en contact) et 1 553 nouveaux inscrits (ou premier accueil),

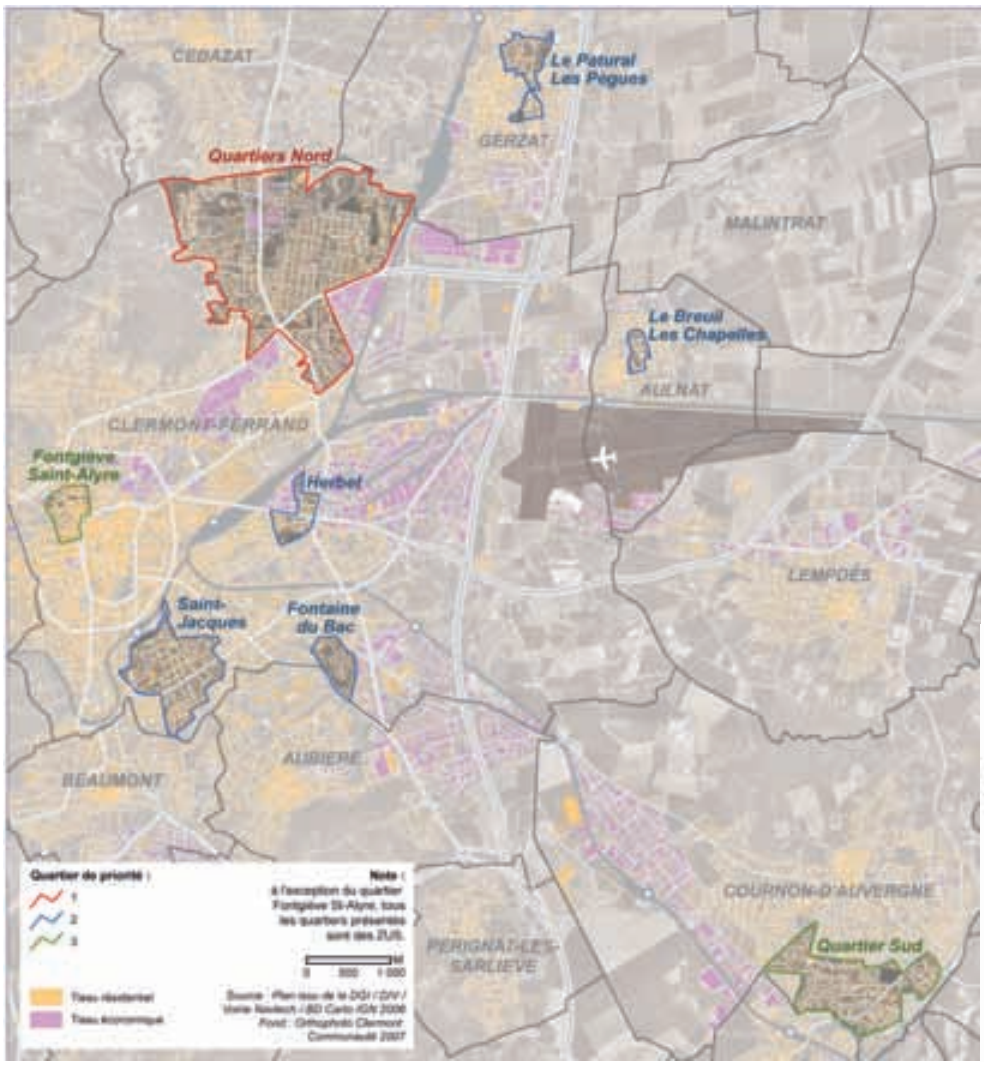
Autres associations soutenues :
- Espace Info Jeunes
- École de la 2ème Chance (E2C, plate-forme du Puy-de-Dôme).
- Plateforme de vocation à Champratel, en partenariat avec Pôle Emploi,

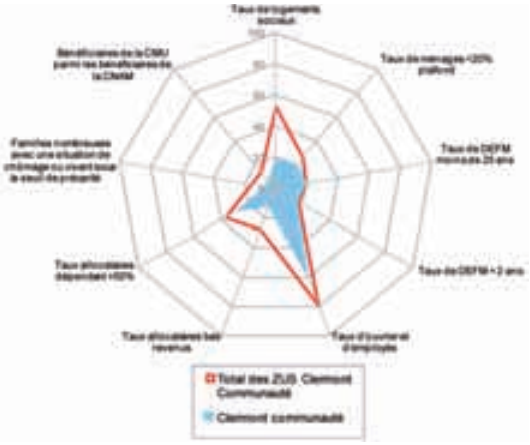
REPÈRES

Les ZUS, c'est aussi :

5 454 personnes
soit 41 % des ***bénéficiaires CMU*** de l'agglomération.

25 %
des ***demandeurs d'emploi*** (catégorie ABC) de l'agglomération, soit 4 328 personnes, en 2008.





LE PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI

960
personnes en situation d'exclusion professionnelle
ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé à l'emploi en 2010

Le PLIE accompagne des publics en difficultés d'insertion professionnelle jusqu'à leur retour à l'emploi (parcours moyen d'une durée de 18 mois) par une dynamique de professionnalisation et d'activité économique qui permet de résoudre des difficultés sociales.

Sur les années 2010 à 2012, Clermont Communauté gère une enveloppe du fonds social européen (FSE) de 415 000€ par an en tant qu'organisme intermédiaire bénéficiant d'une délégation de gestion. En 2012 le PLIE est financé à hauteur de 421 000 € par Clermont Communauté et 130 000 € par le Conseil général du Puy-de-Dôme.
1 643 étapes de travail ont été réalisées (CDD, intérim...).

REPÈRES

179 personnes sont sorties positivement du dispositif d'insertion en 2011.

Un accompagnement à l'emploi

Clermont communauté a confié l'accompagnement personnalisé à 8 structures d'insertion de l'agglomération clermontoise. Le PLIE s'appuie sur une équipe de 13 référents de parcours salariés par des structures de l'économie sociale et solidaire.

En 2011, 960 personnes en situation d'exclusion professionnelle ont bénéficié d'un accompagnement à l'emploi dans le cadre du PLIE.
Plus de la moitié des personnes sont bénéficiaires des minimas sociaux.
179 personnes sont sorties positivement du dispositif :

- 150 sorties sur l'emploi dont : 96 en CDD de + 6 mois (64 %) et 54 en CDI (36 %)
- 1 sortie pour création d'entreprise
- 28 sorties pour formation longue.

Le PLIE a continué son action en direction des communes signataires du CUCS de l'agglomération ; 470 habitants des zones urbaines sensibles ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé.

Des actions de mobilisation et de professionnalisation

Clermont Communauté et ses partenaires du PLIE ont mis en place des actions pour préparer, qualifier et insérer dans l'emploi des publics en difficulté.

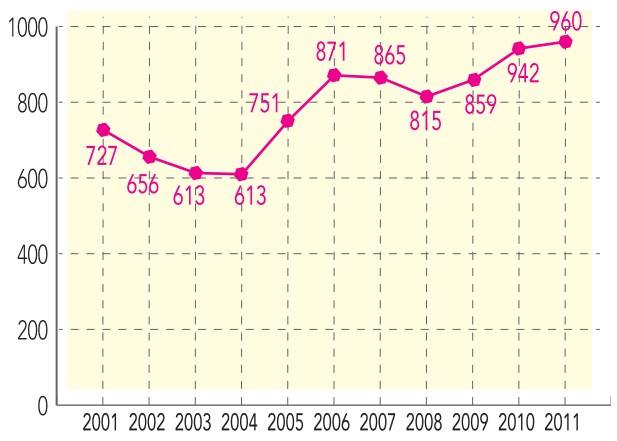
En 2011, le PLIE a réalisé 9 actions collectives et 39 actions individuelles, au profit de 131 personnes. Ces actions de professionnalisation ont été construites en étroite collaboration avec les entreprises du territoire afin de répondre à leurs besoins de recrutement, sur des métiers variés : préparation aux carrières sanitaires et sociales, métiers du commerce de proximité ou découverte des métiers de l'environnement.

Développement des étapes de travail

362 personnes ont bénéficié d'une étape dans le cadre de l'insertion par l'activité économique, dont 248 au sein d'une entreprise d'insertion, d'une association intermédiaire, d'une entreprise de travail temporaire d'insertion ou d'un Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification, et 114 au sein d'une association ou d'une commune avec un contrat aidé.

Clermont communauté apporte son soutien financier aux 9 entreprises d'insertion de l'agglomération. Des actions sont développées afin de permettre un retour à l'emploi pérenne des salariés en insertion.

Évolution du nombre de personnes accompagnées



Entreprises d'insertion	Lieu	postes en en insertion	Activités / métiers
Envie Mains Ouvertes	Gerzat	14	Réparation appareils électro-ménagers
MO Entreprise	Gerzat	2	Récupération, revente de matériel informatique
APIVALE	Gerzat	13	Démantèlement d'équipements électrique et électronique (D3E)
Blanc Plus	Clermont- Ferrand	5	Pressing, blanchisserie
Biau Jardin	Gerzat	9	Maraîchage biologique
Six Trois	Clermont-Ferrand	4	Restauration traiteur
EJA	Clermont-Ferrand	29	Bâtiment second oeuvre - nettoyage - espaces verts - encombrants
Idées Travaux	Beaumont	9	Bâtiment - espaces verts élagage - propreté
Auvergne Sin Agua	Cournon	3	Nettoyage de véhicules sans eau
Total		88	



Un partenariat opérationnel avec le Conseil régional d'Auvergne : exemples de formations mises en place avec le Plie, une formation dans les métiers du sport et de l'animation où des besoins en recrutement existent.

Des partenariats spécifiques sont aussi mis en œuvre avec les communes de l'agglomération pour l'accompagnement et la professionnalisation des contrats aidés.

Création de postes en chantier d'insertion

Deux chantiers d'insertion, l'un sur l'entretien des rivières et l'autre sur l'aménagement et l'entretien des chemins de randonnée du site des Côtes ont été confiés à l'association Études et Chantiers, soit 16 postes en insertion. Chaque chantier se déroule sur une période de 12 mois.

PROMOUVOIR L'EMPLOI DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Clermont communauté a également souhaité développer les clauses d'insertion dans les marchés publics afin de permettre un accès au travail pour les publics en situation d'exclusion.

Une cellule emploi ''grands chantiers'' complète le dispositif en assurant un conseil aux maîtres d'ouvrages pour l'inscription des clauses dans les marchés et un suivi des entreprises pour l'exécution de la clause d'insertion ainsi que l'accompagnement des demandeurs d'emploi.
Depuis 2007, les clauses d'insertion ont concerné 78 opérations et permis d'inscrire 241 500 heures de travail. En trois ans, 512 personnes bénéficiaires du PLIE ont pu trouver du travail et, parmi elles, 195 ont pu ainsi bénéficier d'un contrat de travail durable suite à une embauche ferme. Depuis, elles travaillent dans la construction : gros œuvre, façades, carrelage, dans les métiers du nettoyage, de l'assainissement, ou des espaces verts.

À fin 2010, 187 personnes sont sorties positivement du dispositif : 160 sorties sur l'emploi dont 96 en CDD de + 6 mois (60 %) et 57 en CDI (40 %), 7 sorties pour création d'entreprise et 27 sorties pour formation longue.

AUTRES DISPOSITIFS DE SOLIDARITÉ SUR LE TERRITOIRE

Un accès au numérique pour tous : le réseau d'espaces publics numériques (EPN)

Le but est de lutter contre la «fracture numérique» et de promouvoir une meilleure utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'agglomération, en particulier pour les publics les plus éloignés.

Ce réseau a été élaboré en partenariat avec les communes, qui ont en charge l'accueil, l'animation et le fonctionnement des EPN, Clermont Communauté réalisant le premier investissement en matériel informatique, en mobilier et abonnement internet.

572
personnes ont utilisé les espaces publics numériques en 2011.



À l'Espace Public Numérique à Aulnat.

Neuf communes de l'agglomération sont équipées d'EPN en 2011 (Blanzat, Cournon d'Auvergne, Gerzat, Ceyrat, Nohanent, Romagnat, Pont-du-Château, Aulnat, Le Cendre), avec l'ouverture d'un nouvel espace prévue pour le premier trimestre 2012 à Lempdes. Les habitants peuvent utiliser l'outil informatique librement ou suivre des ateliers de formation.

Le dispositif donne pleinement satisfaction aux communes adhérentes, avec une fréquentation de tous types de publics, en fonction des animations proposées. 572 personnes ont utilisé les EPN en 2011.

À l'avenir, il est proposé que Clermont Communauté soutienne l'ingénierie pour aller au devant des publics sur des thèmes ciblés et répondre ainsi aux enjeux et aux besoins de ces EPN. Ainsi, une action intitulée « rechercher son emploi avec internet » sera conduite au premier semestre 2012 pour les bénéficiaires du PLIE.

Garantir l'accessibilité des équipements publics aux personnes handicapées

Conformément à la loi de 2005, une commission intercommunale pour l'accessibilité des équipements publics aux personnes handicapées a été créée en janvier 2008.

Plusieurs réunions ont été organisées, notamment avec les visites de sites avec des représentants d'associations et les services de Clermont Communauté : Dojo Artenium, Médiathèque de Jaude, Stadium Jean-Pellez, et également un travail avec les bailleurs sociaux sur le recensement des logements accessibles.
En relation avec les services du patrimoine bâti, des travaux ont été pris en compte ou sont en cours. Les visites et les travaux de la commission seront poursuivis en 2012.

La téléalarme pour les personnes âgées

La téléalarme pour les personnes âgées de plus de 65 ans (ou à partir de 60 ans pour les personnes reconnues inaptes au travail) est mise en place pour favoriser le maintien à domicile et la sécurité des utilisateurs ; il correspond à une demande de la population, ainsi que le traduit la progression constante du nombre d'abonnés, soit 2444 personnes à fin 2011 (1177 en 2004).

Clermont Communauté finance et coordonne le service. Elle gère le suivi des dossiers jusqu'à la facturation aux usagers. Elle prend en charge la totalité des dépenses de fonctionnement et d'investissement. L'instruction des dossiers est assurée par les CCAS des communes.
Une redevance mensuelle calculée en fonction des revenus est payée par les usagers.

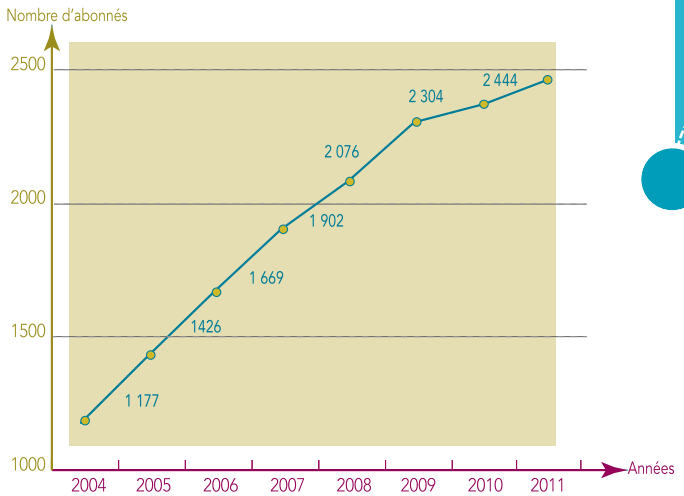
Dans le cadre d'une convention avec le SDIS, les opérateurs téléalarme effectuent la pose et dépose des téléalarmes ainsi que les dépannages ; ils assurent également une moyenne d'environ 10 visites de contrôle par an et par abonné.



25 505 visites et dépannages ont été effectués en 2011 pour un nombre croissant d'alertes soit 4178 appels réorientés vers le voisinage, la famille ou le médecin (dans 766 cas) et dans certaines situations vers des interventions d'urgence.

REPÈRES

Évolution du nombre d'abonnés à la téléalarme





Danse sur glace, Gabriella Papadakis et Guillaume Cizeron, 16 et 17 ans et déjà un palmarès à faire fondre la glace. Ils s'entrainent à la patinoire de Clermont Communauté.



L'EXCELLENCE SPORTIVE

L'EXCELLENCE SPORTIVE

18
compétitions de niveau internationale ou nationale se sont déroulées dans les équipements sportifs de Clermont Communauté en 2011.

Contribuer à l'attractivité du territoire grâce au rayonnement sportif

La Communauté contribue au développement des trois clubs sportifs professionnels de l'agglomération, l'ASM Clermont Auvergne, le Clermont Foot Auvergne 63 et le Stade Clermontois Basket avec des contrats de prestations d'image signés avec chacun des clubs pour un montant total de 902 000 € en 2011 (230 000 pour le foot et le basket, et 442 000 € pour le rugby).

La notoriété de ces clubs dans leur discipline et leur participation à des compétitions internationales (surtout l'ASM) contribuent largement au rayonnement de l'agglomération en France et à l'étranger, grâce à la diffusion des matchs par les médias et à l'accueil des spectateurs venus assister sur place aux compétitions qui ont lieu dans l'agglomération.

Outre le développement associé à ces trois clubs professionnels, la tenue de nombreuses manifestations de haut niveau dans les équipements de l'agglomération, dans des disciplines variées, contribue aussi à accroître la renommée de l'agglomération, à diffuser une image dynamique de celle-ci et à générer des retombées économiques directes pour le territoire (présence des athlètes, des entraîneurs et des spectateurs).

Ainsi en 2011, de nombreuses compétitions se sont déroulées dans les équipements d'envergure dont l'agglomération s'est dotée, en particulier au stadium (stade couvert) et à l'arténium (dojo et tennis de table).

Deux championnats nationaux ont eu lieu en athlétisme, six compétitions de niveau européen et une compétition nationale en tennis de table. En arts martiaux, se sont déroulés un championnat du monde (boxe thaï), un championnat européen et deux nationaux (karaté), un championnat de France (taekwondo). Un championnat de France (escrime) a aussi été accueilli.

Une compétition nationale de patinage artistique et de danse sur glace s'est tenue à la patinoire.

Les piscines ont accueilli 32 manifestations pendant l'année, avec plusieurs meetings inter-régionaux, mais aussi un championnat de France des Maîtres, un meeting national jeunes, les Rencontres Régionales Activités Motrices (Fédération Française du Sport Adapté), la Nuit de l'eau, les meetings clubs et les journées USEP (Union Sportive Pour l'Enseignement du second degré) et des matchs de water polo (Fédération Française de Natation).

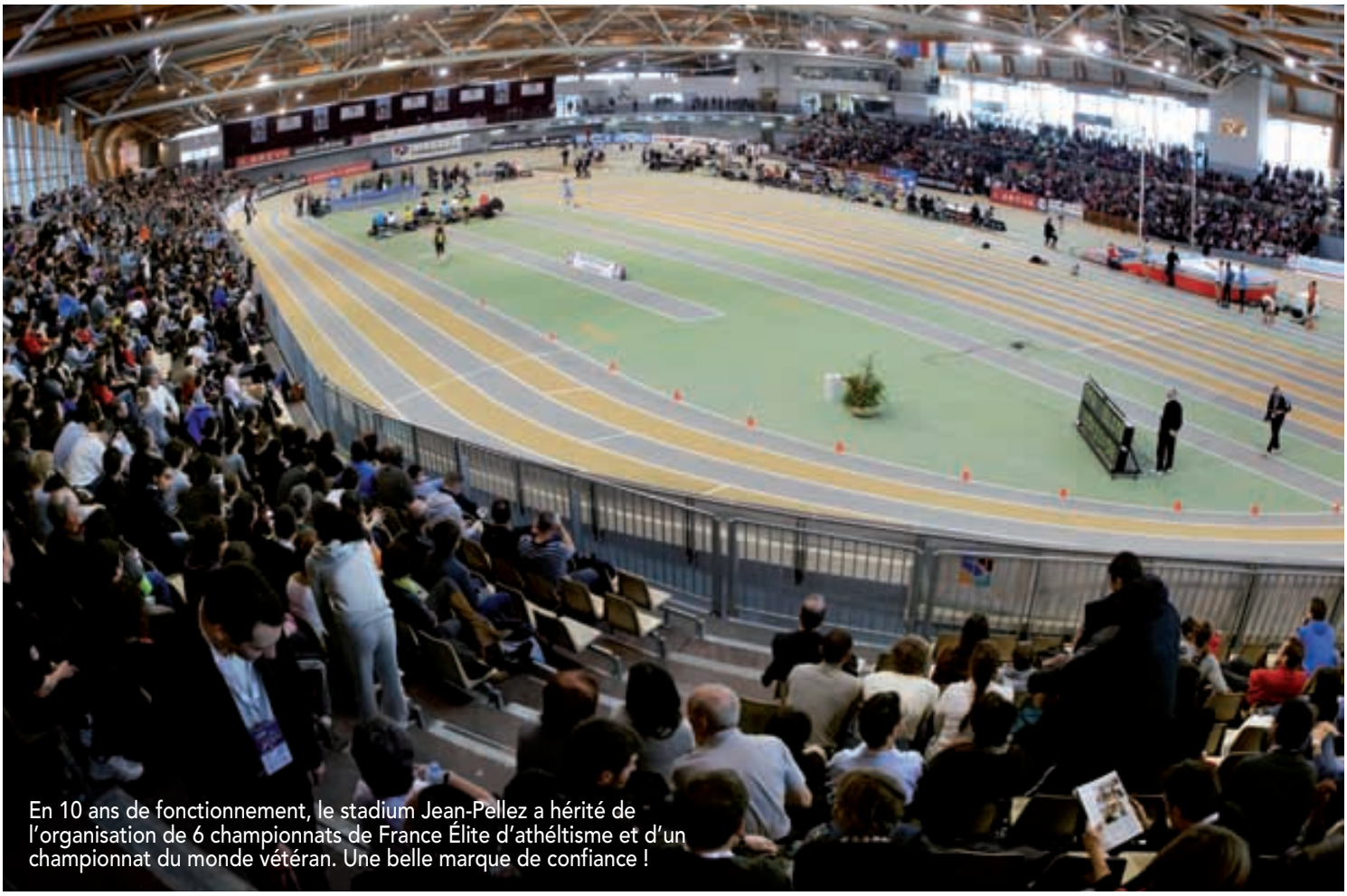


En coupe d'Europe, l'ASM reçoit les italiens d'Aironi et fête avec brio son centenaire.

Mailler le territoire en équipements sportifs

La structuration du territoire avec des équipements sportifs vise à améliorer l'offre aux usagers par la création de nouveaux sites de pratique sportive, comme la nouvelle piscine Androsace à Cournon qui a ouvert ses portes début janvier 2011 en remplacement de l'ancienne piscine. Les efforts importants d'entretien, de rénovation, de remise à niveau, d'amélioration de l'accessibilité des équipements existants, voire de leur reconstruction, concourent aussi à cet objectif.

Ainsi, en matière nautique, la Communauté dispose de cinq équipements structurants répartis



En 10 ans de fonctionnement, le stadium Jean-Pellez a hérité de l'organisation de 6 championnats de France Élite d'athéltisme et d'un championnat du monde vétéran. Une belle marque de confiance !



Taekwondo à l'Artenium, à Ceyrat.



Meeting national jeune au centre aquatique "Les Hautes Roches" à Chamalières.

REPÈRES

1,943 M€

de recettes pour les équipements sportifs de Clermont Communauté dont 84% proviennent des 5 piscines et 14% de la patinoire.



Venus de toute l'Auvergne, quelques 1 300 enfants avaient rendez-vous avec le handball au stade Gabriel-Montpied, à l'occasion de l'opération nationale "Grand Stade".

REPÈRES

Budget 2011 :

11 091 149 € en fonctionnement (4 926 520 € de charges courantes et 6 164 629 € de charges de personnel) et 2 214 042 € en investissement.

sur le territoire (à Clermont-Ferrand, Chamalières, Lempdes, et Cournon).

En 2011, 13 agents travaillent au service des usagers à la piscine Androsace. Le nombre d'usagers a considérablement augmenté par rapport à l'ancienne piscine, comme le montrent les chiffres de fréquentation : 91 222 entrées ont été recensées en 2011, contre 61 859 en 2010 dans l'ancienne piscine, soit une hausse de 48%. Les recettes ont atteint 199 554 €.

Au total, en 2011, les piscines ont enregistré près de 853 000 entrées, les individuels représentant 62%, les associations 15%, les scolaires 17%, les organismes divers 6%. Ces entrées ont généré 1 626 000 € de recettes (1 372 000 € en 2010), soit une augmentation de 18,6%, qui s'explique à moitié par la hausse du nombre d'entrées, et à moitié par la refonte de la grille tarifaire.

Clermont Communauté gère le stade de football Gabriel Montpied et le Stadium Jean Pellez, stade couvert d'athlétisme. Ce dernier est un lieu d'entraînement pour le Clermont Athlétisme Auvergne (3ème club français), le Pôle France, les scolaires et les universitaires, et il est utilisé comme outil de référence par les clubs de haut niveau pour la réalisation des tests physiques. Et en 2011, de nombreux stages rassemblant des athlètes venus de la France entière y ont eu lieu.

Le stade Montpied quant à lui a bénéficié d'importants travaux d'amélioration en 2010/2011: la réfection de parkings, des vestiaires, de la salle de réception et l'étanchéité de la terrasse du stade.

L'intercommunalité gère également la patinoire qui a accueilli 30% de scolaires en 2011, dont 24% viennent de l'agglomération. De nombreuses animations sont proposées, et les clubs utilisateurs (patinage et danse sur glace) comptent 795 licenciés.

L'Arténium, centre d'arts martiaux et de tennis de table, ouvert en 2008, a continué à prendre une place importante dans le paysage sportif auvergnat. Pour sa troisième année de fonctionnement, il a enregistré plus de 39 900 entrées, soit une augmentation de 87 % de sa fréquentation en scolaires, universitaires et clubs (21 320 entrées en 2010). De plus, il a permis l'accueil de près de 95 manifestations, animations et stages, confirmant les besoins des ligues de tennis de table, karaté, lutte et judo.

853 000

entrées dans les équipements nautiques de l'agglomération en 2011.



L'Androsace à Cournon d'Auvergne, inaugurée le 28 janvier 2011.

Équipements sportifs : fréquentation

	Scolaires		Athlètes et associations		Entrées autre public	
	2009/2010	2010/2011	2009/2010	2010/2011	2009/2010	2010/2011
Piscines	137 054	143 556	121 618	131 145	475 123	530 577
Patinoire	25 914	28 661	13 500	13 000	56 675	53 087

	Scolaires		Athlètes et associations		Public (sptectateurs)	
	2009/2010	2010/2011	2009/2010	2010/2011	2009/2010	2010/2011
Artenium	1 500	5 505	13 832	34 395		39 900
Stadium Jean-Pellez	6 582	19 688	30 100	29 259	28 770	32 205
Stade Gabriel-Montpied	500	500	2 500	2 500	Redevance Clermont-Foot	

Favoriser la pratique sportive pour tous

Afin de faciliter et d'encourager la pratique sportive, Clermont Communauté soutient les clubs sportifs de deux manières : elle leur attribue d'une part des subventions de fonctionnement et des subventions spécifiques pour l'organisation de manifestations sportives, et d'autre part elle leur octroie des avantages en nature sous forme de mise à disposition gratuite de ses équipements sportifs sur certains créneaux horaires, et de mise à disposition de personnel (éducateurs sportifs pour la natation).

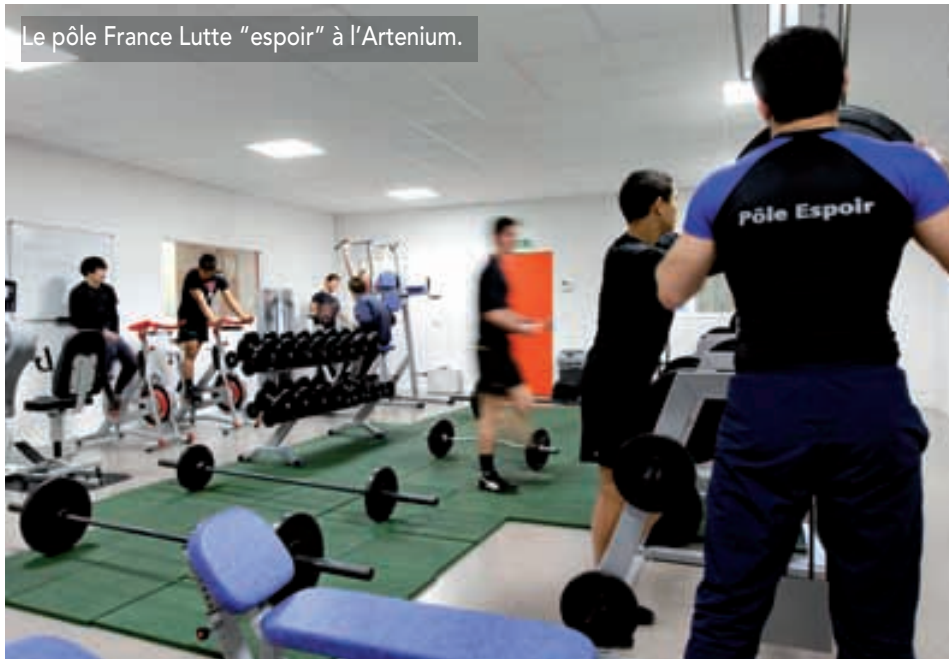
Le total des subventions accordées et des marchés conclus (pour les clubs professionnels) en 2011 atteint 1 612 000 € (dont 210 000 € de mise à disposition de personnel) . La partie mise à disposition de bâtiments est évaluée à 1 320 000 €.

Par ailleurs, Clermont Communauté, en partenariat avec l'Office Municipal des Sports de Clermont-Ferrand, organise chaque année « la Clerco », manifestation qui propose différents circuits à parcourir à pieds ou en VTT. Il s'agit de mieux faire connaître le territoire de l'agglomération, d'encourager toutes les formes de pratique sportive, et de promouvoir l'esprit de solidarité entre les habitants. Elle est organisée dans le cadre du Week-end national du sport en famille. En 2011, le départ a été donné à Durtol et la manifestation a attiré 800 participants.

Enfin, plusieurs équipements Communautaires de Proximité déjà réalisés sont dédiés au sport. Leur gestion est confiée aux communes. Il s'agit du gymnase Ducourtial à Aulnat, du parc omnisport à Chamalières, des courts de tennis et des bâtiments sportifs à Châteaugay (réfection), d'une salle à Romagnat, de la construction de vestiaires, de tribunes et d'une zone multi activités à Ceyrat, et d'un gymnase à Nohanent. En 2012, sont également prévus l'aménagement d'un espace sportif avec terrain et salles à Cébazat, la création d'un équipement sportif dans le bâtiment de l'INRA à Saint-Genès Champanelle.



Le pôle France "Perche" au Stadium Jean-Pellez.



Le pôle France Lutte "espoir" à l'Artenium.



Bienvenue dans le monde virtuel de l'Antiquité avec l'exposition "Archéo - 3D" organisée au musée Bargoin.



L'INNOVATION CULTURELLE

L'INNOVATION CULTURELLE

La structuration métropolitaine se poursuit dans le domaine culturel et s'affirme par le soutien à la formation et à la professionnalisation ainsi que par la valorisation de la vie artistique et culturelle.
Ceci se traduit par des investissements sur des équipements et la participation aux dynamiques culturelles et innovantes à travers l'accompagnement des porteurs de projets.

Plusieurs initiatives transversales confirment le lien entre développement culturel et développement économique. Le rapprochement avec l'enseignement supérieur spécialisé se poursuit.
La culture accessible à tous trouve également son expression dans les services aux citoyens, que Clermont communauté essaye continuellement d'améliorer dans le domaine de la lecture publique et le soutien aux projets de médiation culturelle.

Structurer la filière des industries créatives par la formation et le soutien à la professionnalisation

Dans le prolongement des formations de la filière culturelle, mises en place sur l'agglomération, telles que le Master de management des activités culturelles et audiovisuelles, la licence Culture et Patrimoine et le Master Conduite de projets, livre et multimédia, un nouveau cursus Master international en ingénierie du son a vu le jour.
Clermont Communauté s'est associé à l'Université Blaise-Pascal, avec le Conseil régional d'Auvergne, pour financer la création d'un studio « son » de 250 m², outil de formation unique en Europe.

Coût : 460 K€.
Fonds de concours : 50 K€.

De même, Clermont Communauté a signé une convention avec l'État, le Conseil régional et le Conseil général pour le financement de la transformation de l'ancien hôpital Sabourin afin d'y installer l'École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand.

Montant prévisionnel de l'opération : 31 M€
Contribution communautaire : 1,5 M€

Suite à la transformation de l'École supérieure d'art (ESACM) en établissement public de coopération culturelle, Clermont Communauté maintient sa participation financière au niveau de l'exercice précédent et engage un plan pluriannuel d'investissements.
Six jeunes diplômés de l'ESACM ont été sélectionnés pour exposer


Signature pour un partenariat entre Clermont Communauté et l'association "Lilas".



VJ 3D permet de diffuser en même temps que la musique, de la vidéo en 3 dimensions, via des écrans géants de toutes formes, sphériques, cubiques... Ce logiciel est développé par le centre de réalité virtuelle (CRV) installé dans l'Hôtel d'entreprises de La Pardieu.

au centre d'art contemporain Le Creux de l'Enfer à Thiers et bénéficient d'une bourse de production de 550 € chacun.

En avril, Clermont Communauté signe une convention pluriannuelle avec l'association LILAS permettant à cette dernière de mener une expérience d'accueil d'artistes plasticiens au sein de l'Hôtel d'entreprises économique du Brézet à Clermont-Ferrand.
Favoriser le développement et la professionnalisation d'artistes plasticiens telle est la volonté de l'association LILAS dédié à la promotion de l'art contemporain.
Avec une subvention annuelle de 25 000 € de la part de Clermont Communauté; le projet est également soutenu par le ministère de la Culture et de la Communication (DRAC Auvergne), le Conseil régional et la Ville de Clermont-Ferrand.

Dans le cadre d'une réflexion globale autour des industries créatives, la volonté a été de soutenir des projets transversaux associant contenus artistiques et culturels, innovation technologique et développement culturel.

Le collectif musical Classical a fait l'objet d'un soutien financier important en termes d'aide à la création artistique (10 000 €) et de développement (25 000 €). Accueilli en résidence au Centre de Réalité Virtuelle (CRV), le collectif développe avec une équipe pluridisciplinaire un logiciel de traitement d'image pour la scène.

Depuis l'obtention de son titre de "Capitale du Rock", le territoire clermontois a bénéficié d'une reconnaissance pleine et entière de son foisonnement d'artistes dans le domaine musical avec notamment 800 formations de musiciens recensées en Auvergne.
De fait, constatant par la même occasion, la pénurie de lieux dédiés aux pratiques musicales Clermont Communauté a souhaité accompagner cette véritable dynamique de création pour permettre aux jeunes musiciens de répéter et de se produire dans des conditions professionnelles..

Après l'ouverture de l'équipement communautaire de proximité "Le Tremplin" à Beaumont, salle de concerts de 250 places assises (500 débout) dédiée aux musiques actuelles et dotée de deux studios de répétition, les élus communautaires ont donné le feu vert pour le lancement de la réalisation du pôle « préparation à la scène », la première des deux pépinières de musique que Clermont Communauté envisage de créer dans les prochaines années.
Cet équipement, composé de quatre studios pour une surface de 638 m² de SHON, sera implanté à Cébazat. Il ne sera pas un lieu de diffusion mais permettra aux groupes de travailler la scène en amont. Il sera donc dédié à la répétition et à la mise en situation scénique en permettant de réaliser un vrai travail sur la scénographie.
Cet équipement permettra de

Court Métrage

Clermont Communauté dote le Grand prix Labo du festival (3 500 €). Lauréat 2011 : Night Mayor, de Guy Maddin



Le Tremplin, Équipement communautaire de proximité à Beaumont a été inauguré le 19 février 2011.

consolider la filière d'industries musicales sur le territoire et d'être également un lieu d'expérimentation de projets pluridisciplinaires associant création musicale et innovation technologique.
Le concours de maîtrise d'œuvre sera lancé au printemps 2012. D'ores et déjà, le projet ouvre sur des collaborations nationales, notamment avec le Centre National des Variétés(CNV).

Les laboratoires Théa ont de nouveau contribué à l'organisation d'un afterwork 3D à la Coopérative de Mai, haut lieu de la scène musicale de l'agglomération clermontoise.

En adhérant à l'association Le Damier, la grappe d'entreprises musicales et audiovisuelles labellisée par la DATAR, Clermont Communauté contribue à son fonctionnement (30 000 €). Également accueilli au sein d'une pépinière d'entreprises (Pascalis), l'association propose un accompagnement concret via des aides financières ou structurelles.

Valoriser la vie artistique et culturelle

Clermont Communauté pratique depuis plusieurs années le soutien aux projets artistiques en sélectionnant les candidats à travers le lancement de différents appels à projets dans le cadre de la compétence facultative « accompagnement du développement culturel ».

Toujours, dans le cadre du bouillonement culturel du territoire musical, neuf dossiers (sur 34 déposés) ont été retenus dans l'appel à projets «Musiques actuelles contemporaines voire expérimentales», dotée de 30 800 €. Les projets des lauréats ont fait l'objet d'une présentation lors de la fête de la musique.

L'exposition d'été annuelle au Musée Bargoin consacrée au thème « Archéologie et environnement» a exploré, cette année, les relations entre TIC et valorisation des résultats de la recherche. Organisée en partenariat avec la Ville de Clermont-Ferrand et l'Association pour la promotion de la réalité virtuelle (APRV) « Archéo - 3D » a attiré plus de 4 300 visiteurs.

La Revue d'Auvergne est lauréate de l'appel à projet « Archéologie & Environnement » pour un montant de 10 000 €.



Le groupe Sam.



Delano Orchestra.



Le Festival international du court métrage à Clermont-Ferrand garde sa couronne : il reste LE festival numéro 1 du court métrage.

L'appel à projets « Développement Culturel Métropole » constitue l'un des temps forts de l'année permettant aux associations culturelles de proposer et de défendre leurs projets.
Pour Clermont Communauté, il s'agit d'encourager et d'accompagner les structures portant des projets :

- qui contribuent au rayonnement culturel de l'agglomération clermontoise,
- qui s'intègrent à des circuits de production et de diffusion d'envergure internationale,
- qui portent des projets de parrainage artistique

Cette dynamique vise à améliorer la notoriété des artistes dans l'espace économique et profesionnel européen et international. Elle se traduit, notamment, par l'accueil d'artistes d'envergure nationale et internationale en résidence de création et d'expérimentation dans les domaines de l'art contemporain, l'art vidéo, l'art cinématographique, la musique contemporaine et la musique expérimentale.

Sur les 29 projets candidats dans le cadre de l'appel à projets 18 projets ont été retenus, pour un montant global de subventions de 460 700 €.

Clermont Communauté attribue également des aides à la création (46 700 €) et des subventions dans le cadre de 17 conventions pluriannuelles de labellisation et soutiens récurrents.

Pour marquer la transformation de l'Ecole Supérieure d'Art Clermont Métropole (ESACM) en établissement public autonome, Clermont Communauté a édité un ouvrage consacré au bilan de dix ans de recherche et d'expérimentation sur le thème « Art et Paysage », diffusé dans le cadre des journées d'étude organisées par l'ESACM.

Entre les partenariats, la médiation culturelle et les appels à projets, ce sont plus de 1 267 500 € de crédits de fonctionnement et 425 000 € en investissements qui sont consacrés au soutien de la vie artistique et culturelle en 2011



Plus de 4 300 visiteurs pour l'exposition éArchéo - 3D".

Investir pour la lecture publique

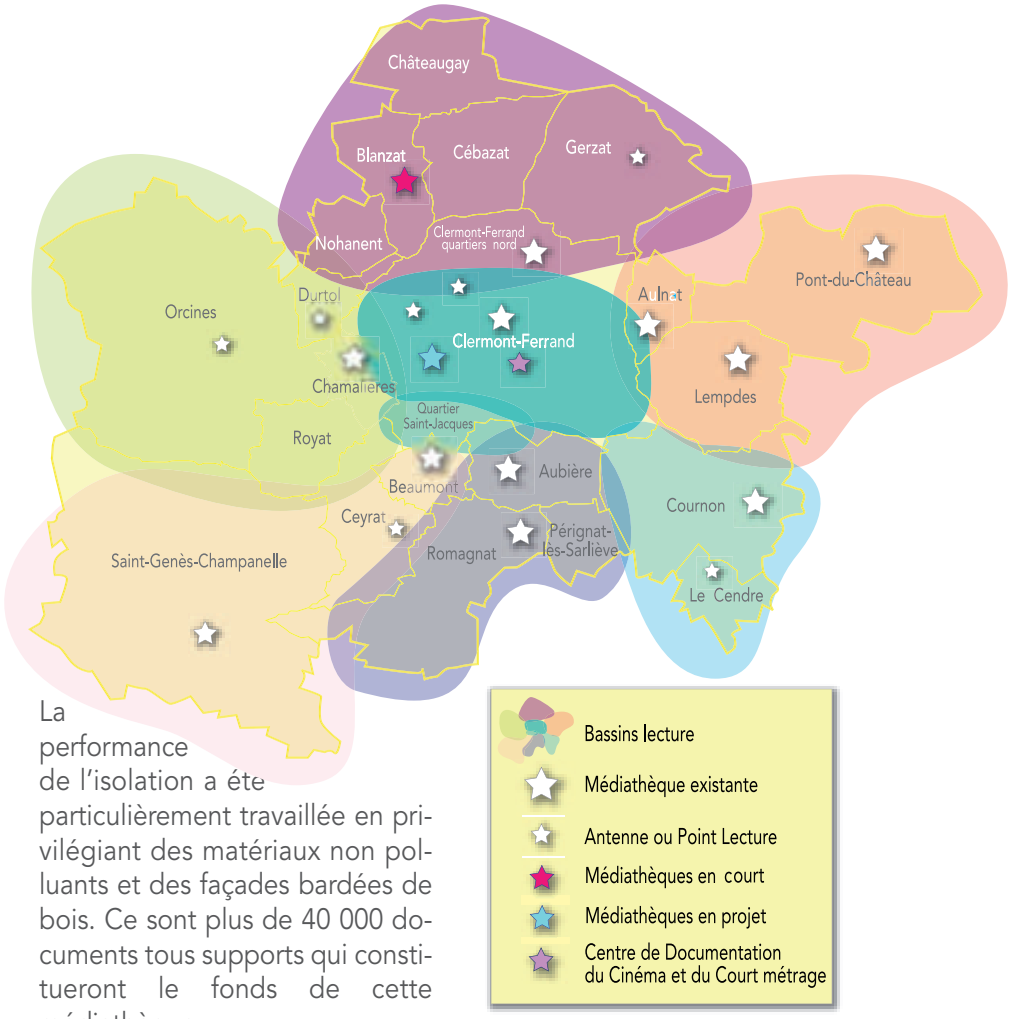
Structurer le réseau lecture

En procédant à un découpage du territoire, Clermont Communauté a souhaité travailler en s'appuyant sur la structuration de bassins de lecture qui compose le réseau lecture.
La Charte de lecture publique de l'agglomération prévoit d'élaborer des «projets de bassins», véritables feuilles de route pour chaque bassin de lecture.

Ainsi l'investissement en 2011 se concentre essentiellement sur le bassin de lecture « Blanzat, Cébazat, Châteaugay, Clermont Ferrand – quartier Croix de Neyrat, Gerzat, Nohanent ».

Le chantier de la médiathèque Aimé Césaire se poursuit à Blanzat. Le gros œuvre du bâtiment de 1 520 m² sur 2 niveaux ouvert sur le paysage environnant par de larges baies vitrées s'est achevé.

Le découpage du territoire en "bassins lecture".



La performance de l'isolation a été particulièrement travaillée en privilégiant des matériaux non polluants et des façades bardées de bois. Ce sont plus de 40 000 documents tous supports qui constitueront le fonds de cette médiathèque.

L'attribution du marché de programmation de l'agrandissement de la Bibliothèque Alphonse Daudet à Gerzat va permettre de lancer les études préalables.


La médiathèque Aimé-Césaire à Blanzat.

L'amélioration du service aux usagers reste l'un des axes prioritaires du projet d'agglomération par l'accès à la culture pour tous. Il s'affirme en 2011 par :

- Le portage de documents à domicile. Une convention entre Clermont Communauté et le Centre communal d'action sociale de la Ville de Clermont-Ferrand a été signée pour l'organisation d'un service de portage de documents à domicile pour les personnes empêchées.
Ce service est porté par la Médiathèque de Jaude pour le bassin lecture centre et sera progressivement étendu aux autres bassins lecture en lien avec les communes concernées. Cette convention a permis de passer d'une vingtaine de bénéficiaires à 56.

- Le développement de l'offre numérique. À travers la Bibliothèque numérique de l'agglomération

1 800 000 documents ont été prêtés
38 897 personnes sont inscrites dans les bibliothèques communautaires.
1 082 cartes ont été délivrées à des collectivités dont 380 pour les écoles, collèges et lycées. Cette activité se stabilise après une hausse importante en 2010 (67% de hausse entre 2009 et 2010).

mise en place en 2010, 1 100 titres de la presse nationale et 1 700 de la presse internationale sont consultables en ligne gratuitement dans l'ensemble des bibliothèques communautaires.

- Le développement de partenariats. Des subventions pour des projets de médiation en lien avec la politique de lecture publique ont été attribuées aux festivals Puy de Môme et Traces de vie.
Dans le cadre du dépôt légal imprimeur, la convention avec la Bibliothèque Nationale de France a été renouvelée.

- La carte unique. Mise en place progressivement en 2010, la carte unique qui permet l'emprunt dans toutes les bibliothèques communautaires a commencé à produire pleinement ses effets d'amélioration du service public.


Le portage de documents à domicile..., pour permettre à nos aînés d'avoir accès au livre.

876 825 €
dédiés à ***l'acquisition de documents*** pour les bibliothèques en 2011, soit 3 € par habitant, niveau de la moyenne nationale.


La Bibliothèque du Patrimoine a fait l'acquisition d'un livre rare : une édition des *Provinciales* de Blaise-Pascal.



Les ripeurs de la régie à Orcines.

LA GESTION ENVIRONNEMENTALE



LA GESTION ENVIRONNEMENTALE

ASSURER L'ASSAINISSEMENT DE COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE

Clermont Communauté a repris les compétences antérieurement exercées par le SIEAC - Syndicat d'Equipement de l'Agglomération Clermontoise - en matière d'assainissement, à savoir le transport intercommunal et le traitement des effluents raccordés à la station d'épuration communautaire.

La mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement

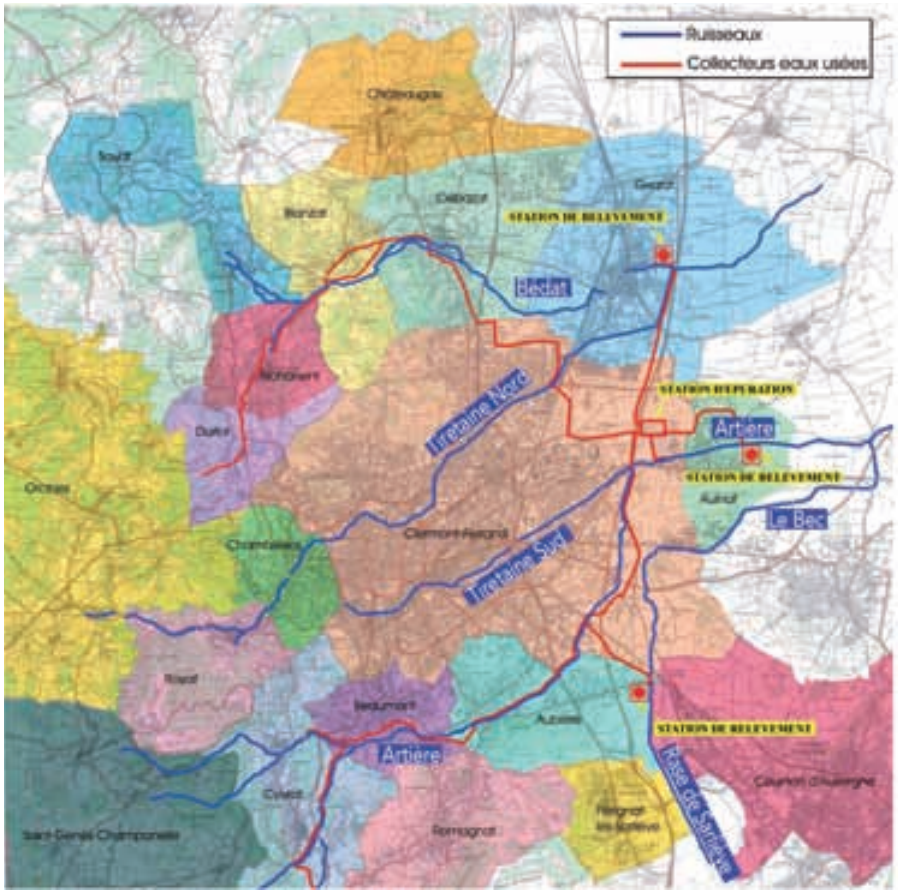
Ce schéma doit permettre d'atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (2000) en particulier le « bon état des eaux et milieux aquatiques » d'ici 2015 et 2021.

Les études et démarches engagées dès 2008 se sont poursuivies en 2011.

100 M€

c'est le montant de l'enveloppe nécessaire pour réaliser les travaux prévus d'ici à 2021, dans le cadre du ***schéma directeur d'assainissement de l'agglomération*** approuvé par le conseil de la Communauté en 2011.

Communes raccordées à la station "Les 3 Rivières".



Ainsi, le 8 avril 2011, le conseil de la Communauté a approuvé le schéma directeur d'assainissement de l'agglomération clermontoise et la 1ère tranche du programme de travaux correspondants pour la période 2011 / 2015, d'un montant de 50 M€ (l'ensemble des travaux nécessaires s'étalera jusqu'en 2021 pour une enveloppe de 100 M€).

Outre les renforcements de réseaux, ce programme comporte notamment la construction de 8 bassins de rétention des eaux usées pour traitement en différé à la station d'épuration. Une «étude d'optimisation de la rétention et du transfert des eaux usées à la station d'épuration» a été lancée fin 2011.

D'autre part, l'étude menée par temps de pluie sur le réseau d'assainissement de l'agglomération a montré l'impact du ruissellement

des eaux pluviales, du curage des réseaux et du débordement des ouvrages sur les milieux récepteurs : détérioration de la qualité, perturbations brutales sur l'Allier.

Afin de maîtriser la pollution dans l'Artière et dans l'Allier, un ouvrage de laminage-décantation sera créé sur l'Artière à la sortie de l'agglomération. La modélisation de l'Artière et du Bec, lancée en septembre 2011, est en cours.

Ce programme de travaux fait l'objet d'un contrat d'agglomération avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, prévoyant l'aide financière de celle-ci de 6,74 M€ HT pour 2011 / 2013.

Pour 2014/2015, le montant sera à définir selon le Xème programme de l'Agence de l'Eau, signé officiellement le 13 janvier 2012 lors du Carrefour National de la Pêche et des Loisirs.

Les conventions avec les communes

Afin d'assurer la conformité du système d'assainissement dans sa globalité (directive Eaux Résiduaires Urbaines de 1991), des conventions ont été signées avec les communes membres pour la partie assainissement relevant de leurs compétences, pour préciser les relations entre les collectivités concernées et pour contractualiser les engagements.

Fin 2011, 18 collectivités sur les 20 concernées, avaient signé une convention, et 19 avaient engagé ou réalisé un diagnostic de leur réseau d'assainissement communal.

Par ailleurs, la réglementation impose la rédaction d'un bilan annuel des « contrôles de fonctionnement du système d'assainissement ». Les communes ont donc été sollicitées par questionnaire fin 2011 afin de recenser les éléments nécessaires.

Le service *Assainissement de Compétence Communautaire (ACC)*

est assuré grâce à la mise à disposition d'agents de la Ville de Clermont-Ferrand dans le cadre d'une convention de mutualisation.

Il a pour principales missions :

- la mise en œuvre du volet assainissement eaux usées et la participation à la mise en œuvre du volet assainissement pluvial du schéma directeur d'assainissement de l'agglomération,
- la réalisation d'études,
- le contrôle de l'exploitation de la station d'épuration et des ouvrages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales,
- l'exploitation et le développement du réseau de mesure communautaire sur les réseaux d'assainissement et les ruisseaux.

Les communes concernées en partie ou en totalité sont : Aubière, Aulnat, Beaumont, Blanzat, Châteaugay, Cébazat, Ceyrat, Chamalières, Clermont-Ferrand, Cournon d'Auvergne (secteur de la Z.I. de la Pointe de Cournon), Durtol, Gerzat, Nohanent, Orcines, Romagnat (sauf Opme), Royat, Saint-Genès-Champanelle (villages de Manson et Thèdes), Pérignat-lès-Sarlièvre ainsi qu'une commune extérieure – Sayat et la zone industrielle du Biopôle Clermont-Limagne située à St-Beauzire

Elles ont gardé la compétence de la collecte des eaux usées. D'autres communes de la communauté d'agglomération font partie d'un autre système d'assainissement ou y sont raccordées partiellement..

Bassins de rétention des eaux usées et bassins de laminage décantation (prévisionnel)





La signature du contrat d'agglomération avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

19 664 644 m³

de volume d'***eaux traitées*** en entrée de la station "Les 3 Rivières" : volume en forte baisse en corrélation avec la pluviométrie de l'année écoulée, inférieure à la moyenne des 5 dernières années.

La station d'épuration

La station des Trois Rivières et les autres ouvrages d'assainissement sont exploités par un prestataire via un marché de prestation de service qui a pris effet début février 2009.

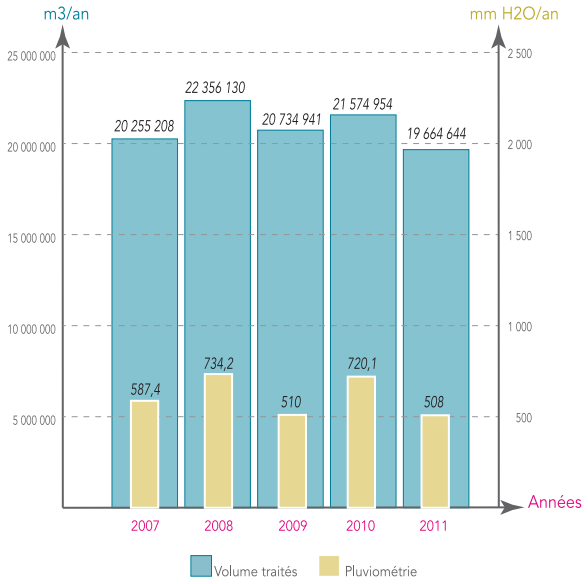
Les boues d'épuration

La quantité totale de boues humides évacuées en 2011 (24 741 tonnes) est semblable à celle de 2010.

Les boues étaient jusqu'en 2010 intégralement évacuées au Centre d'Enfouissement technique de Puy-Long (CET), ce qui n'est plus le cas depuis 2011.

En effet un nouveau système de valorisation des boues a été mis en place, qui va s'étendre en 2012. Ainsi, 5 000 tonnes annuelles de boues humides sont et seront valorisées en agriculture (épandage direct ou compostage) sur une période de 4 ans. En 2011, 1 431 tonnes ont été évacuées en compostage et 3 753 tonnes en épandage, et la quantité envoyée au CET a atteint 19 558 tonnes.

Évolution des volumes traités





5 000 tonnes de boues d'épuration sont valorisées en agriculture par épandage sur champs ou compostage.

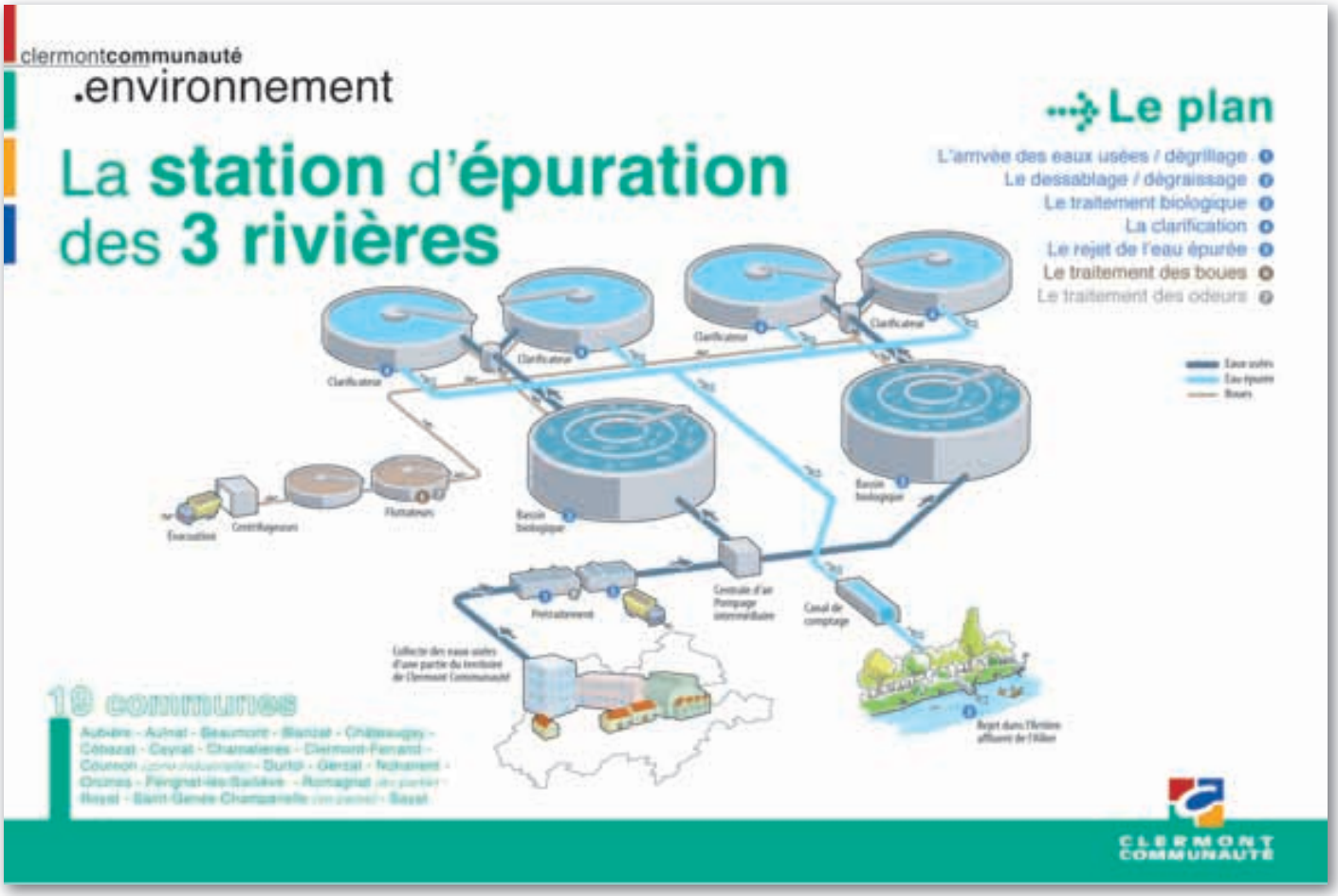
Pollution traitée en 2011

	Pollution mesurée à l'entrée de station (en tonnes)	Rendement d'épuration moyen en 2010	Norme rendement épuration minimum à respecter
Matières en suspension	3 702	98,4 %	90 %
DBO5 (1)	4 074	98,6 %	91 %
DCO (2)	8 295	94,4 %	88 %
Azote global	935	89,8 %	80 %
Phosphore total	103	82,0 %	80 %

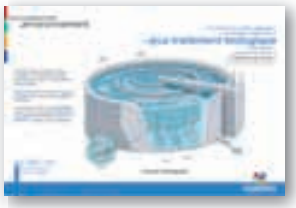
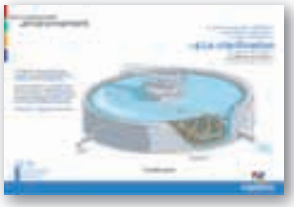
(1) DBO5 : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours : Représente la pollution carbonée biodégradable.

(2) DCO : Demande Chimique en Oxygène : Elle représente la majeure partie des composés organiques ainsi que la plupart des sels minéraux oxydables.

Les rendements d'épuration respectent la réglementation et se situent même largement au dessus des normes.






Apports extérieurs

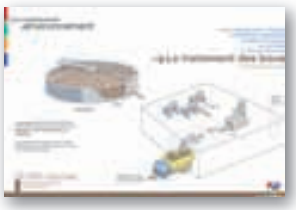
La station des Trois Rivières accepte et traite divers types d'apports extérieurs en vertu de conventions de déversements avec des entreprises de vidange : matières de vidange, graisses, produits de curage, déversements en tête de station, et depuis 2010, feuilles.

Le renforcement de la surveillance de la présence de micropolluants dans et les eaux traitées et rejetées au milieu naturel

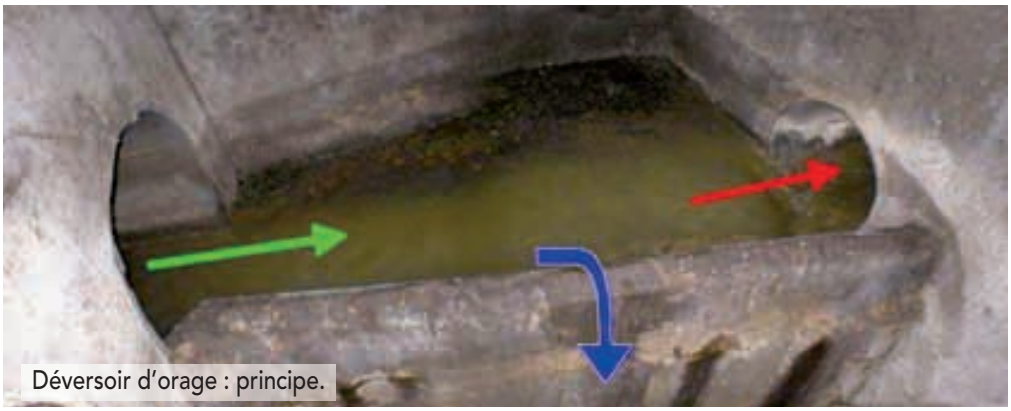
Pour tenir compte de l'évolution de la réglementation, l'arrêté autorisant le système d'assainissement de l'agglomération a été modifié par un nouvel arrêté préfectoral daté du 26 octobre 2011 qui impose un nouveau type de surveillance.

Visites pédagogiques

Clermont Communauté poursuit son action de sensibilisation auprès des scolaires, associations professionnels, grand public. En 2011, 650 visiteurs ont été accueillis. Ils ont pu bénéficier d'une visite complète des installations grâce à la mise en place d'un nouveau parcours sécurisé.
Des panneaux d'information sur le fonctionnement de la station "Les 3 Rivières" ont été réalisés.




333
c'est le nombre de ***déversoirs d'orage*** qui, par temps de pluie, déversent d'importantes quantités de pollution. 62 d'entre eux sont équipés de détecteurs ou d'appareils de mesure directe.


Déversoir d'orage : principe.

L'entretien des réseaux d'eaux usées et pluviales

Les réseaux font l'objet de surveillance et d'entretien régulier, avec notamment des opérations de curages de postes de relèvements, de dessableur, et de réseaux, et des visites régulières des déversoirs d'orage et des ouvrages hydrauliques des bassins de lutte contre les inondations.

L'auto-surveillance du système de collecte

Le réseau de mesures du système d'assainissement de l'agglomération comporte des pluviomètres, des limnimètres, des débitmètres et quelques mesures de turbidité répartis sur le territoire communautaire (cours d'eau, bassins de régulations, déversoirs d'orage, collecteurs principaux d'eaux usées). Il s'est grandement développé en 2011 avec l'instrumentation des déversoirs d'orage.

Instrumentation des déversoirs d'orage

Dans le cadre de la mise en conformité des réseaux vis à vis de la Directive ERU (Eaux Résiduaires Urbaines), la mise en place d'un réseau de mesure performant au niveau des déversoirs d'orage s'est poursuivi.

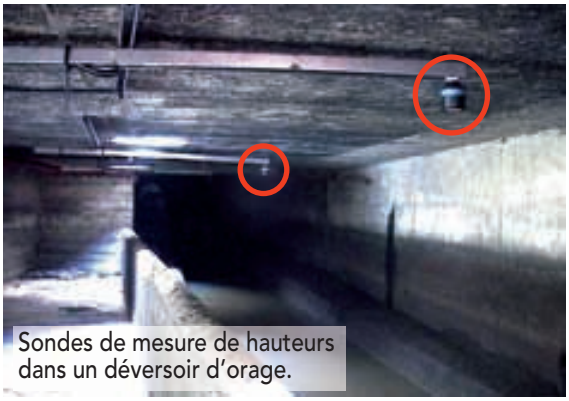
L'objectif est de connaître la quantité et la qualité des rejets urbains véhiculés par le réseau d'assainissement, afin de maîtriser les rejets vers le milieu naturel, et ainsi de préserver et restaurer la qualité des milieux récepteurs. En effet, l'agglomération compte 333 déversoirs d'orage, qui déversent par temps de pluie d'importantes quantités de pollution.

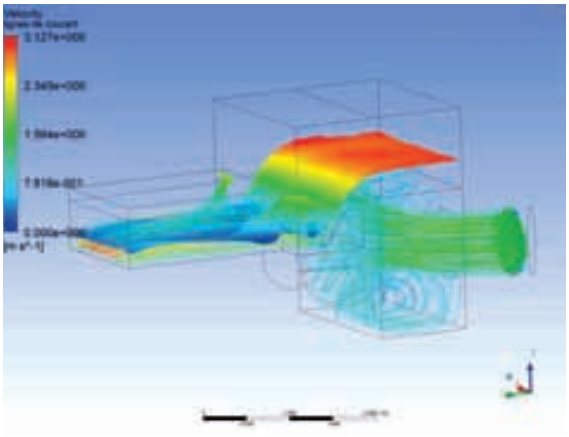
62 de ces déversoirs d'orage doivent être équipés, soit de détecteurs de déversement, soit d'appareils de mesure directe.

Le partenariat innovant avec l'Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES), engagé en 2010, s'est poursuivi en 2011 : ce laboratoire a réalisé une modélisation hydrodynamique en 3D spécifique à chaque site devant être équipé d'appareils de mesure, ce qui permet d'avoir une mesure correcte du débit à partir d'une ou plusieurs mesures de hauteur par ultrasons, sans recourir à de coûteuses modifications des ouvrages existants. Ce travail abouti à l'obtention de mesures exactes et à une meilleure compréhension du fonctionnement des déversoirs.

Stations d'alerte

Après la mise en place d'une station de suivi de la qualité et d'alerte sur le Bédat (en 2010), une autre station permettant de suivre l'impact de l'agglomération sur le milieu naturel va être instaurée sur l'Artière. Elle permettra de détecter des pollutions éventuelle, mais également de suivre l'efficacité de l'ensemble des travaux d'amélioration de l'assainissement sur l'agglomération.


Sondes de mesure de hauteurs dans un déversoir d'orage.


La modélisation en 3D a permis d'éviter de coûteuses modifications des ouvrages existants.

Zonage d'assainissement pluvial

L'étude de zonage et de prescription pour les eaux pluviales menée en 2007 a conclu à la mise en place d'une zone unique pour toute l'agglomération avec différentes mesures pour limiter l'imperméabilisation des sols et assurer la maîtrise des eaux pluviales (rétention à la parcelle pour les nouvelles constructions).

Le Conseil communautaire a adopté les principes de maîtrise du ruissellement à la parcelle sur son territoire le 20 juin 2011, à savoir :

- un volume de stockage de 450 m^3 par hectare imperméabilisé (dimensionnement retenu sur la base d'une pluie décennale) ;
- un débit de rejet limité à 3 litres / seconde par hectare (prise en compte de la totalité de la surface de la parcelle),
- des mesures de rétention des eaux de ruissellement pour tout permis de construire de plus de 600 m^2 (reconstruction en zone déjà urbanisée ou nouveaux aménagements)

Chaque commune doit désormais intégrer ces nouvelles mesures dans les documents d'urbanisme.

L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION **DES COURS D'EAU**

Un Contrat Territorial a été signé, dédié à l'entretien et la restauration écologique de la rivière Auzon, en partenariat avec le Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Général du Puy de Dôme et de la Région Auvergne.
Un travail de rédaction du futur Contrat Territorial dédié à l'Artière, la Tiretaine, le Bédat et le Rif a été mené.
Grâce au renouvellement d'un chantier insertion pour l'entretien des cours d'eau avec l'association Études et Chantiers, en partenariat avec le Conseil Général et la Direction Départementale du Travail, ce sont 7 750 mètres de cours d'eau qui ont été entretenus sur 12 mois.

Des opérations de réengravement de l'Artière sur la commune de Clermont-Ferrand, et du Bédat sur la commune de Blanzat, se sont déroulées en 2011. Ces opérations visent à réintroduire les sables et graves issus des cours d'eau et bloqués dans les zones urbaines afin de rétablir, en aval de celles-ci, le nécessaire transport solide permettant de conserver aux rivières leurs potentiels écologiques et leurs stabilités morphologiques.
Le ruisseau « Batoin » sur la commune de Gerzat a été restauré (200m – 8 500 € TTC). Les berges de l'Artière à Aubière ont aussi fait l'objet d'une restauration (30m – 13 000 € TTC).
Rédaction, signature et mise en oeuvre d'une convention de coopération avec l'INRA afin de restaurer l'Artière sur le domaine de l'Institut à Clermont-Ferrand.
Mise en œuvre du protocole de suivi de la qualité du milieu « rivière » (72 analyses physico-chimiques + 2 inventaires macro-invertébré + 6 pêches scientifiques).
Un marché à bons de commande a été mis en place afin d'assurer le suivi morphologique des cours d'eau.

Dans le cadre du contrat d'entretien et de restauration des cours d'eau communautaires, la surveillance trimestrielle de la qualité amont et aval de tous les cours d'eau de l'agglomération menée depuis 2006, s'est poursuivie. Quatre campagnes de prélèvements et d'analyses physico-chimiques ont été effectuées sur 24 points.
Les critères de classification des cours d'eau ayant été modifiés par la réglementation en 2010, l'interprétation des résultats 2010 et 2011 est en cours et devrait faire l'objet d'une synthèse globale en 2012.



Prélèvements et analyses à la station d'alerte implantée sur le Bédat à Ger-

LUTTER CONTRE LES **CRUES DÉCENNALES**

Les acquisitions foncières préalables à la réalisation du bassin d'orage « les Terrasses de Romagnat », sur la Gazelle, se poursuivent. Le préfet a prorogé de 5 ans l'arrêté de déclaration d'utilité publique et de cessibilité.

Le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation du bassin d'orage de la Pradelle, à Clermont-Ferrand a été lancé. L'année 2011 a été consacrée à l'analyse des études antérieures et à la prise en compte des contraintes techniques en vue de la finalisation de l'avant-projet au début de l'année 2012.

L'expertise hydrologique du ruisseau du Rivassoux, sur les communes d'Orcines, Durtol et Nohanent, a confirmé l'augmentation des débits par temps de pluie. En 2012, une étude hydraulique permettra de définir les solutions qui pourraient être mises en œuvre.

Pour la première fois, un curage du plan d'eau permanent de 2 hectares équipant le bassin d'orage de la Vallée du Bédat (en coopération avec le SIVOM) a été réalisé.
8 000 m^3 de matériaux ont été retirés (montant de l'opération 160 000 € TTC).

Le piège à cailloux du bassin d'orage de Crouël a également été curé : 400 m^3 ont été extraits.



8 000 m^3 de matériaux ont été retirés du bassin d'orage du Bédat après sa vidange.

LA GESTION DES **DÉCHETS**

La coexistence de deux systèmes de collecte

Clermont communauté fait coexister sur son territoire deux modes de gestion de la collecte des déchets ménagers et assimilés : un système en régie, l'autre dans le cadre de marché de prestations de service. L'intérêt de ce système est de développer au sein de Clermont communauté un savoir faire et de créer une émulation, des échanges d'expériences entre le public et le privé.

- Les zones d'intervention de la régie

Clermont communauté assure certaines missions en régie, c'est-à-dire avec ses propres personnels. Cela concerne :

Les collectes en porte à porte en régie sur 7 communes de l'agglomération, à savoir Aulnat, Cournon d'Auvergne, Le Cendre, Lempdes, Pont-du-Château, Orcines et Saint Genès Champanelle, (53 597 habitants).

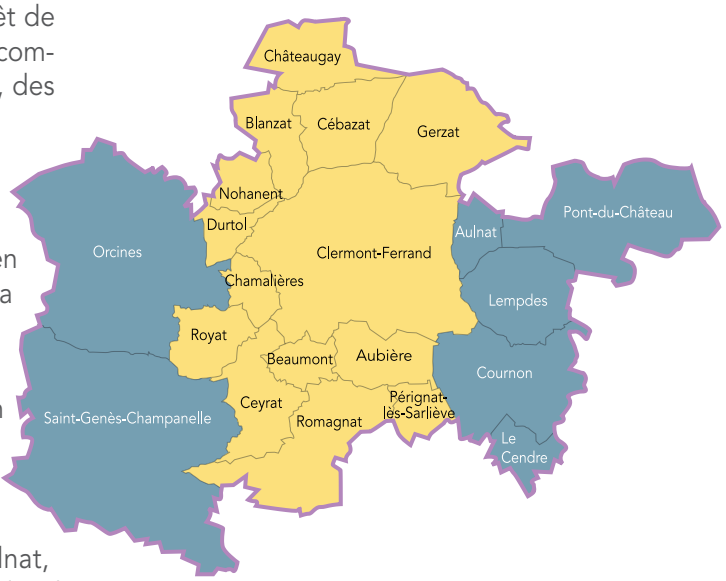
La collecte en point d'apport volontaire sur Aulnat, Cournon d'Auvergne, Le Cendre, Lempdes, Pont du Château, Orcines, Saint Genès Champanelle, Blanzat, Durtol, Gerzat, Nohanent et Pérignat les Sarlième

La gestion des déchetteries de Cournon d'Auvergne, Gerzat, Pont du Château et Saint Genès Champanelle soit 4 des 7 déchetteries de l'agglomération.

Collectes en porte à porte

Zones de collecte en porte à porte, en régie : 53 597 habitants

Zones de collecte en porte à porte, en prestation déléguée : 225 773 habitants



- Les zones en prestations déléguées

Pour les communes d'Aubière, Beaumont, Blanzat, Cébazat, Ceyrat, Chamalières, Châteaugay, Clermont Ferrand, Durtol, Gerzat, Nohanent, Pérignat les Sarlième, Romagnat et Royat, les collectes en porte à porte sont effectuées dans le cadre de marchés de prestations de service (225 773 habitants).

La collecte en point d'apport volontaire est assurée, dans le cadre de marchés publics, sur les communes d'Aubière, Beaumont, Cébazat, Ceyrat, Chamalières, Châteaugay, Romagnat et Royat.

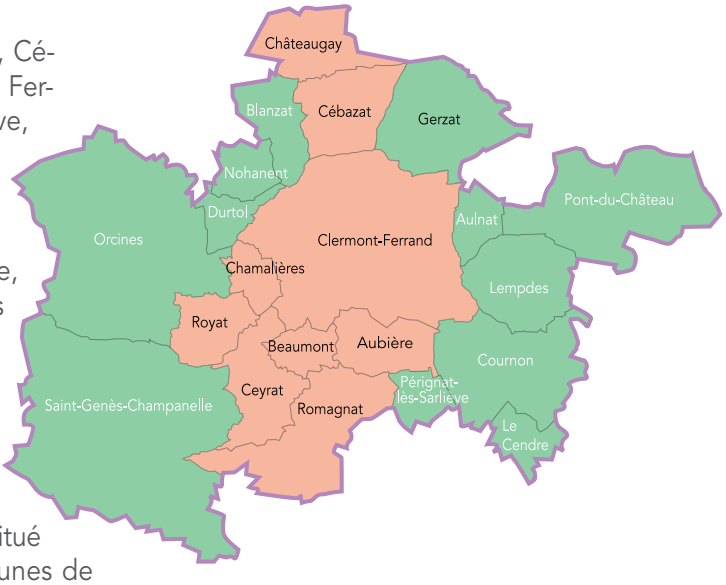
La gestion des déchetteries de Blanzat, les Gravanches et Romagnat est également effectuée via un marché de prestation de service.

Le centre d'enfouissement technique de Puy Long, situé à l'Est de Clermont Ferrand, en limite des communes de Cournon d'Auvergne et de Lempdes, est lui, géré dans le cadre d'une convention de gestion provisoire qui a succédé à une délégation de service public.

Collectes en point d'apport volontaire

Zones de collecte en point d'apport volontaire, en régie

Zones de collecte en point d'apport volontaire, en prestation déléguée





Les ripeurs de la régie à Saint-Genès-Champanelle.

Un service au plus près du citoyen

Huit collectes à disposition des habitants

Clermont communauté propose 8 collectes différentes à l'attention des habitants de l'agglomération : collecte en porte à porte des ordures ménagères brutes et résiduelles, la collecte sélective en porte à porte des propres et secs, la collecte des cartons des professionnels, la collecte sélective des biodéchets, la collecte sélective en apport volontaire (verre, papiers – cartons, huile de vidange, bouteilles plastiques), la collecte en déchetterie, la collecte des encombrants à domicile et la collecte des déchets de soins des particuliers.

Une organisation adaptée aux contraintes de son territoire

À l'exception de l'hyper-centre de Clermont Ferrand, les fréquences hebdomadaires de collecte sont adaptées aux pratiques de collecte.

Pour les zones non équipées de bacs biodéchets, deux collectes ordures ménagères sont effectuées dont l'une est précédée d'une collecte sélective.

Pour les zones équipées de bacs biodéchets, l'organisation hebdomadaire est la suivante : une collecte ordures ménagères, une collecte sélective et une collecte des biodéchets.

La collecte se fait du lundi au samedi entre 5 heures et 22 heures et il n'y a pas de variation de fréquence sur l'année. Les collectes sont de type mécanisé, les usagers de l'ensemble de l'agglomération disposant de bacs roulants, à l'exception de ceux qui ne peuvent pas les stocker et pour lesquels des sacs leur sont fournis par Clermont communauté.

Une politique volontariste de valorisation et de réduction des déchets

Un développement des actions existantes

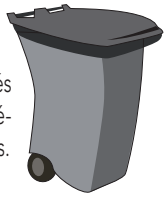
Dans sa volonté d'étendre la collecte des biodéchets sur son territoire et de valoriser ainsi encore plus de déchets, Clermont communauté a poursuivi la mise en place de cette nouvelle collecte dans les établissements scolaires de l'agglomération. Ce sont 43 établissements de l'agglomération qui se sont désormais concernées par cette nouvelle collecte en 2011.

Des initiatives nouvelles

Clermont Communauté a été retenue pour l'expérimentation na-

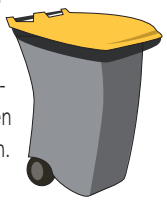
Déchets ménagers non recyclés

Ne sont pas compris dans cette dénomination les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets inflammables.



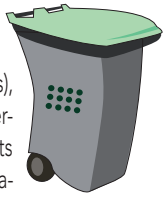
Matériaux recyclables

Ce sont les journaux, magazines, revues, publicités, les papiers cartons d'emballages, les bouteilles ou flacons plastiques, les emballages métalliques en acier ou en aluminium.



Biodéchets

Ce sont les déchets de préparations de repas (épluchures, coquilles d'œufs, marc de café et filtres, sachets de thé), les restes alimentaires (restes de repas, pain, croûtes de fromage, os, fruits et légumes abîmés), les papiers souillés (mouchoirs et serviettes en papier, essuie-tout), les déchets verts (tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, branchages, sciures, copeaux). Les déchets verts en grande quantité doivent être apportés en déchetterie.



tionale sur l'extension des consignes de tri sur les emballages ménagers plastiques, opération qui devrait débuter en octobre 2012 et qui permettra de valoriser des emballages plastiques qui ne le sont pas actuellement. Cette expérimentation se déroulera sur le territoire collecté en régie à savoir :

Aulnat, Cournon d'Auvergne, Le Cendre, Lempdes, Pont du Château, Orcines et Saint Genès Champanelle, soit près de 20 % de la population de l'agglomération.

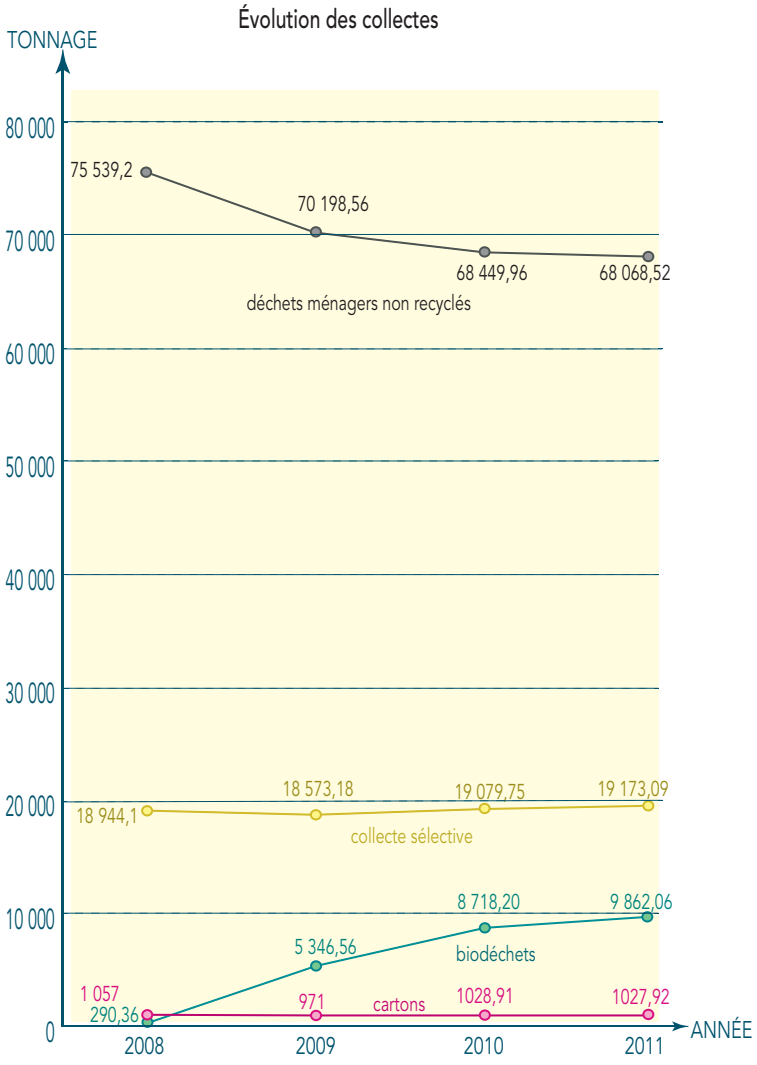
De plus, et dans le cadre de la réduction des déchets à la source, un accord cadre avec l'A.D.E.ME chargée de la promotion de cette démarche, a été signé le 4 octobre 2011 pour une durée de 5 ans. L'objectif principal de ce programme est de réduire de 7% sur 5 ans la production d'ordures ménagères (déchets collectés en porte à porte et en apport volontaire).

Des sites réhabilités

Enfin, les travaux de réhabilitation de la déchetterie de Blanzat ont débuté en fin d'année 2011. Cet équipement devrait ouvrir ses portes au public à la rentrée 2012 et il permettra un meilleur service en terme d'accueil des usagers et de capacité de traitement des déchets. :

Des résultats plus qu'encourageants

2010 avait vu la mise en place, au



fil de l'eau, de la collecte des biodéchets, ce sont 8 718,20 tonnes qui avaient pu être collectées et ainsi détournées de la collecte des ordures ménagères. En 2011, ce sont 9 862,06 tonnes de biodéchets qui auront été collectées soit une augmentation de 13,12 %. Malgré ces efforts, les ordures ménagères enfouies sont quasi-stables avec 68 068,52 Tonnes enfouies, contre 68 449,96 Tonnes en 2010 (- 0,56 %).

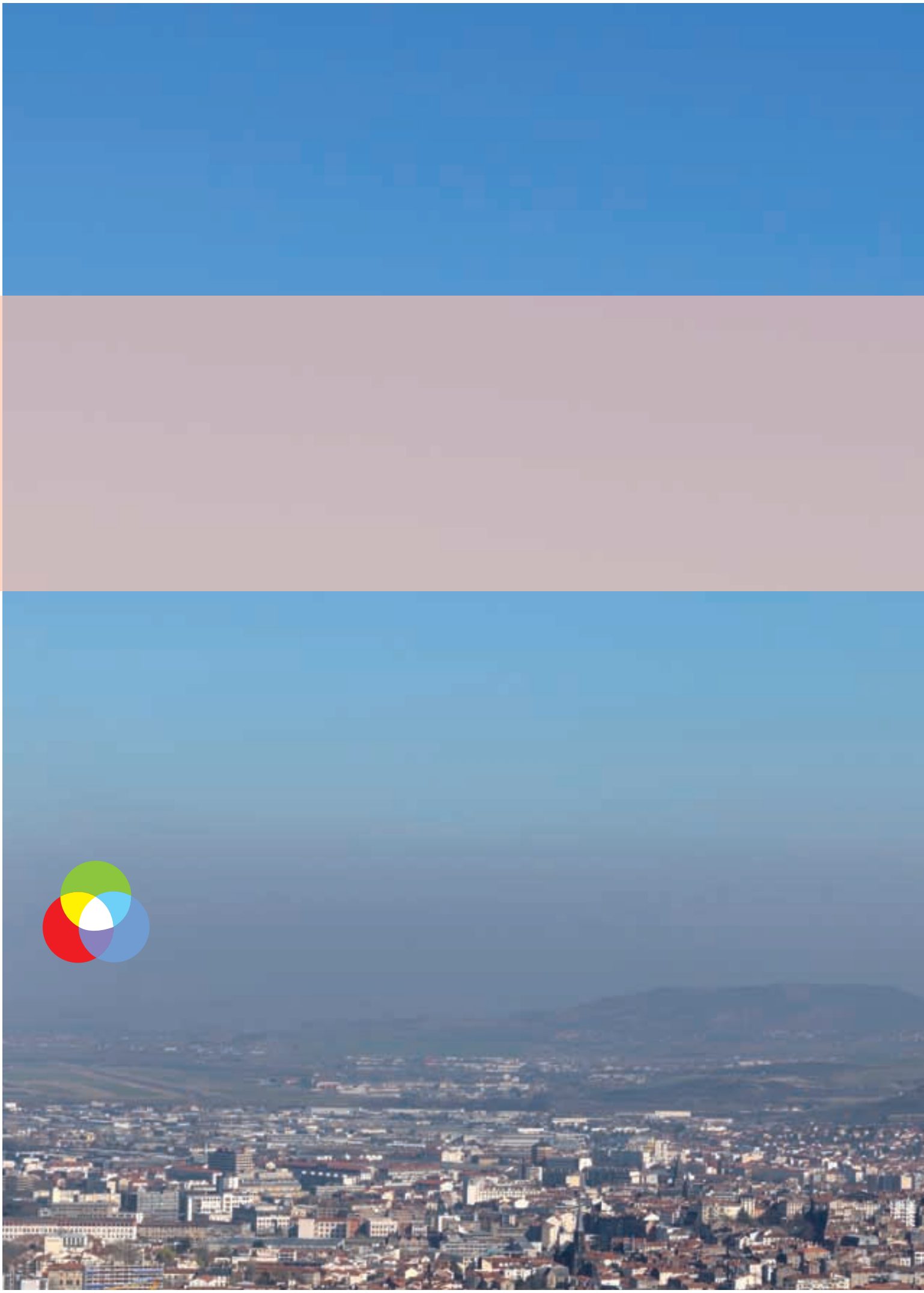
Le constat est le même pour la collecte sélective en porte à porte avec en 2011, 19 173,09 Tonnes de collectées et ainsi valorisées, contre 19 078,75 Tonnes en 2010 (+ 0,49 %).

Les tonnages des cartons des professionnels collectés sont quasiment stables avec 1 027,92 Tonnes soit -0,01%.

En plus des recettes liées à la valorisation des déchets, c'est la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères qui finance les missions de Clermont Communauté liées à la collecte et au traitement des déchets. Le taux de T.E.O.M. 2011 est identique à celui de 2010, soit 7,88 %.

Évolution des taux de TEOM

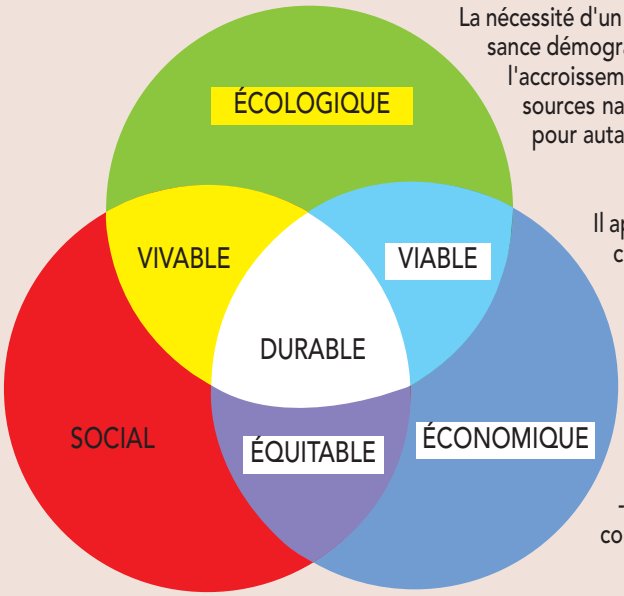
	2008	2009	2010	2011
Taux	7,15	7,51	7,88	7,88
Évolution	+3,3	+5,03	+4,93	0



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



La nécessité d'un développement durable résulte d'un constat simple et incontournable : la croissance démographique et la généralisation d'un mode de développement fondé avant tout sur l'accroissement de la production de biens matériels conduisent à une pression sur les ressources naturelles incompatible avec leur préservation pour les générations à venir, sans pour autant garantir un partage équitable des richesses.

Il appartient aux territoires de mettre en œuvre des projets de développement inscrits dans une démarche d'amélioration continue et qui répondent aux cinq finalités du développement durable :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources
- l'épanouissement de tous les êtres humains
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

I/ L'AGGLOMÉRATION INCITATRICE ET ANIMATRICE

Un projet territorial de développement durable est une démarche volontaire, portée par une collectivité qui, s'appuyant sur un projet d'avenir partagé, se dote d'une stratégie d'action continue pour répondre aux finalités essentielles pour l'avenir de la planète exprimées dans la déclaration de Rio. Concrètement, cela se traduit par la poursuite de cinq finalités présentes dans les textes internationaux fondateurs du développement durable.

DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1/ La lutte contre le changement climatique

La lutte contre le changement climatique d'origine anthropique constitue un enjeu majeur de solidarité entre hommes, entre territoires et entre générations.

Les décisions des collectivités influent sur l'énergie et le climat à travers leurs choix d'équipement, à travers la gestion de leur patrimoine et du fait des activités pour lesquelles elles assurent une compétence.

On évalue ainsi à plus de 12% le poids des collectivités territoriales dans les émissions nationales de gaz à effet de serre (GES).

Le Plan Air Energie Climat Territorial (PAECT)

Au regard des interactions entre les problématiques climatiques et de qualité de l'air, l'agglomération a de façon originale choisi d'étendre le périmètre de son plan climat territorial à la question de l'air.

Une délibération cadre

Le 26 juin 2009 le conseil communautaire a adopté une délibération cadre officialisant le lancement de son plan air-énergie-climat. Le PAECT a vocation à être tout à la fois une stratégie pour le climat et un projet territorial de développement durable.

Concrètement, le PAECT s'est fixé les objectifs suivants :

1/ repérer et quantifier les sources d'émission de GES ;

2/ mettre en évidence avec les acteurs du territoire, dans une mobilisation partagée, les moyens de réduire ces émissions ;

3/ proposer et décliner un plan d'actions de réduction des émissions de GES mais aussi, d'adaptation au changement climatique ;

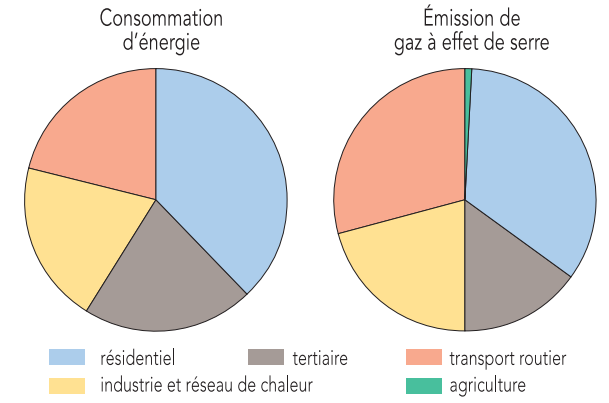
4/ évaluer les résultats du plan d'actions

À ce jour, le point 1 est réalisé. ATMO Auvergne, agence de surveillance de la qualité de l'air et l'Adhume, agence locale de l'énergie ont procédé à la réalisation d'un inventaire cadastral, c'est-à-dire déclinable par commune du territoire, des consommations énergétiques et des émissions de GES.

Un inventaire territorial

Cet inventaire fait ressortir les éléments suivants au niveau du territoire :

- une consommation annuelle d'énergie de 700 Gwh, soit l'équivalent de la production électrique annuelle d'un réacteur nucléaire
- 1,4 millions de tonnes équivalent CO2 émises annuellement
- le secteur d'activité le plus consommateur d'énergie est le secteur résidentiel (38%). Le solde des consommations se répartit en parts égales (environ 20%) entre les autres secteurs, à l'exception du secteur agricole qui présente des consommations négligeables
- le secteur d'activité le plus émetteur de gaz à effet de serre est le secteur résidentiel, qui totalise un tiers des émissions (34%), devant les transports routiers (29%), l'industrie (21%) et les activités tertiaires (15%). Les émissions du secteur agricole sont largement minoritaires (1%).



Le comité technique

Le PAECT s'appuie sur un comité technique, instance qui regroupe les décideurs publics et économiques du territoire dont le concours est indispensable pour la mise en œuvre du PAECT. Le comité technique veille au bon retour des informations concernant les résultats obtenus et les obstacles rencontrés, propose des actions à mener, analyse les efforts réalisés en terme de réduction des émissions de GES. Le comité technique est une instance large qui regroupe des représentants de l'État, des collectivités, des bailleurs sociaux, du secteur des transports, du milieu associatif, d'agences techniques.

Le comité technique est amené à :

- proposer un programme d'actions visant à réduire les consommations d'énergie, l'impact énergétique et climatique de l'agglomération sur son patrimoine et son territoire en fonction de ses compétences notamment le PLH et le PDU.
- identifier les moyens et acteurs nécessaires à mobiliser
- définir un protocole de gouvernance
- faire des propositions quant à la consolidation des données
- mettre en place un comité de suivi ou observatoire des consommations d'énergie et du climat.

La mise en synergie des plans climat ville-centre et agglomération

Outre Clermont Communauté, Clermont-Ferrand a l'obligation de réaliser son propre plan climat. En l'absence de précisions règlementaires sur l'articulation des acteurs sur un même territoire, la ville-centre de l'agglomération et cette dernière misent sur une complémentarité des deux structures. L'année 2012 devrait ainsi être mise à profit pour recruter un chargé d'animation plan climat mutualisé entre les deux collectivités.

Promouvoir les transports publics et encourager une mobilité raisonnée



Symbolisant la place réservée aux transports et à la mobilité durable dans le projet d'agglomération, une direction dédiée a été créée en 2010 au sein des services de la Communauté. Elle traite des questions liées aux transports et à l'espace public : la voirie déclarée d'intérêt communautaire et le jalonnement routier, les transports en commun via une direction générale mutualisée avec le Syndicat mixte des transports en commun (SMTC) de l'agglomération clermontoise, les parcs relais. Elle participe également au volet ferroviaire du contrat de projet Etat - Région.

En 2010, la participation financière de Clermont Communauté au syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise (SMTC) auquel elle a délégué l'exercice de la compétence transports s'est ainsi élevée à 7,5 M€.

Cette même année a été marquée par une légère progression de la fréquentation de 0,8%, soit 27,5 millions de voyages. La fréquentation est en moyenne de 120 000 voyages par jour de semaine dont 63 000 sur la ligne de tramway. Le nombre d'abonnements est en progression de 1% pour s'établir à 33 300 (fin novembre 2010). Les progressions les plus importantes sont les abonnements PDE (Plan Déplacement Entreprise) avec +9%.

L'exploitation représente 7,6 millions de km en 2010. L'année 2010 a été marquée par l'extension de la ligne B jusqu'à la station Marcel-Michelin, en correspondance avec la ligne A du tramway et qui permet la desserte du CHU Estaing. Elle représente 25 000 km supplémentaires depuis avril 2010.

Afin de limiter la circulation urbaine et d'assurer un bonne coordination entre la voirie et les transports en commun, la Communauté réalise et gère des parcs relais, positionnés stratégiquement le long de la ligne A du tramway.

4 parcs sont en exploitation :

- 2 parcs relais (P+R) : Henri-Dunant, avec une capacité de 550 places, et les Pistes avec 400 places. Ils ont enregistré 95 000 entrées en 2010, en légère régression par rapport à 2009. Des efforts de jalonnement sont entrepris pour développer davantage leur fréquentation.
- 2 parcs tramway (P TRAM) : Margeride et La Pardieu, dotés de 110 places chacun, et très fréquentés. Le parc La Pardieu a été agrandi en 2010, pour un coût de 900 000 €, foncier inclus.

Les dépenses d'exploitation représentent 2M€, avec la charge spécifique

de la réalisation du parc Henri-Dunant financée sous forme de loyers pendant 18 ans.

Le Contrat de Projet Etat Région d'Auvergne 2007-2013, signé le 5 février 2007, constitue un cadre contractuel pour l'État et le Conseil Régional d'Auvergne pour la réalisation des projets d'amélioration de l'accessibilité ferroviaire en Auvergne.

Parmi les opérations du CPER 2007-2013, deux d'entre elles sont maintenant définies, avec des mises en service commercial prévues pour fin 2012 :

- l'amélioration de l'offre ferroviaire entre l'Auvergne et Paris Tranche B, afin d'améliorer la vitesse et de la sécurité sur la ligne, notamment dans l'Allier.

- la desserte périurbaine est/ouest de l'agglomération clermontoise,

Cette opération consiste en :

- l'amélioration de la desserte TER entre Volvic et Thiers via Clermont Gare centrale et en particulier entre Durtol et Vertaizon,

- la création d'une halte gare /point de croisement à Aulnat mise en service en décembre 2011,

- la transformation de la gare de Vertaizon en gare terminus partiel,

- l'amélioration des autres gares et l'installation d'équipements supplémentaires de signalisation et de régulation.

Promouvoir un urbanisme durable

Le projet d'agglomération

En 2010, Clermont Communauté a pris un virage métropolitain avec l'adoption d'un nouveau projet d'agglomération intitulé « Vers une éco métropole ».

Les priorités réaffirmées sont: l'habitat, l'urbanisme, les transports publics et la mobilité durable, l'innovation intellectuelle et économique, la promotion d'un territoire créatif et attractif, la gestion environnementale et les politiques de solidarité et de proximité.

Autant d'axes de développement qui portent ce territoire vers un nouveau destin exprimé notamment dans le projet de schéma de cohérence territoriale (SCoT): accueillir de nouvelles activités et de nouvelles populations pour renforcer son rôle de métropole régionale, au sein du Grand Clermont et de la plaque urbaine d'Auvergne, espace de vie de plus de 600.000 personnes.

Consciente de son poids économique, l'agglomération clermontoise se donne comme objectif de « rayonner » sur la région Auvergne, le centre de la France et l'Europe. Elle a la volonté de bâtir un avenir résolument tourné vers le développement durable et solidaire, respectueux des générations futures.

Le Schéma de Cohérence Territoriale

Le ScoT constitue un document d'urbanisme et de planification à 15 ans, il sert à trouver les équilibres entre les espaces urbains ou à urbaniser et les espaces naturels. Il fixe un cap en matière de développement d'habitat, de transport en commun, d'équipement.

Il vise à permettre un développement urbain et de contenir l'étalement urbain, le tout en cohérence avec l'environnement.

Le SCOT a été approuvé le 29 novembre 2011 par le comité syndical du Grand Clermont.

Le Plan Local de l'Habitat

Le PLH de Clermont Communauté constitue le document cadre de planification et de programmation, organisateur de la politique intercommunale du logement pour une durée de six ans. Il fixe les grandes orientations en matière d'habitat :

- assurer une production de logements publics et privés suffisante pour accueillir de nouvelles familles et améliorer les conditions d'habitat ; répondre à l'urgence sociale en permettant à tous de se loger dans des conditions décentes et abordables,
- améliorer la gestion du parc locatif social existant,
- répondre aux besoins spécifiques de certaines populations,
- améliorer les conditions de logement dans le parc privé ancien, favoriser les économies d'énergie et lutter contre la précarité énergétique,
- favoriser la diversification des types et modes d'habitat, la qualité architecturale et environnementale, le cadre de vie et la maîtrise des énergies ; répondre aux enjeux de qualité architecturale et environnementale.

Le PLH actuel, le premier de Clermont Communauté, s'achèvera en 2012. L'action de Clermont Communauté en matière d'équilibre social de l'Habitat est engagée depuis 2002. Les enseignements du premier PLH (2007-2012) montrent la nécessité de poursuivre une action volontariste en direction du logement. Celle-ci s'appuie sur deux grandes orientations :

- répondre à l'urgence sociale face à la crise économique afin de permettre à tous de se loger dans des conditions décentes et abordables
- répondre aux enjeux de qualité architecturale et environnementale, et favoriser les économies d'énergie.

Clermont Communauté apporte ainsi une aide à la construction de logements sociaux. En 2011, 530 des 590 logements aidés financièrement par Clermont Communauté sont BBC ou BBC rénovation, les logements restants étant des logements en acquisition en milieu urbain (amélioration bénéficiant d'un DPE C au minimum) qui s'inscrit dans la volonté de développer une offre de logements de qualité à loyer abordable et de favoriser la mixité sociale.

Avec le projet de rénovation urbaine, 6 quartiers bénéficient d'une revalorisation grâce à d'importants travaux (démolition, réhabilitation d'espaces publics, reconstruction, résidentialisation, amélioration des circulations ...)

La réhabilitation thermique des logements sociaux

Dans l'objectif de lutter contre la précarité énergétique, un programme de réhabilitation thermique de logements sociaux est engagé.

L'inscription d'un volet Habitat dans le CLD correspond à une logique de projet de territoire.

L'habitat est conçu comme un facteur décisif d'intégration sociale. L'action de Clermont Communauté s'inscrit dans le cadre de son PLH adopté le 26 octobre 2006.

L'intervention est ciblée sur des actions qui favorisent la cohérence des politiques publiques au profit des plus fragiles, qui bénéficient souvent d'un accompagnement social, et ceci en particulier à travers la maîtrise de la consommation et de la dépense énergétique dans les logements.

C'est en ce sens que la réhabilitation thermique du parc de logements sociaux publics a été retenue.

La diminution de consommation d'énergie est basée sur l'objectif de ramener des logements dont la consommation énergétique est supérieure à 200 KWh/m²/an (DPE E, F, G...) à une consommation comprise entre 80 et 130 KWh/m²/an après travaux (DPEC).



Le parc public dans le territoire de Clermont Communauté comprend un nombre important de logements anciens (environ 10 000) présentant les caractéristiques de loyers faibles, mais aux qualités énergétiques insatisfaisantes au regard de l'objectif de maîtrise des charges énergétiques qui devient prioritaire dans notre contexte.

Ces logements sont occupés par des familles aux revenus modestes, exposées à la précarité énergétique.

L'engagement du Conseil général et de Clermont Communauté dans la rénovation thermique des bâtiments existants doit permettre aux locataires de bénéficier de retombées en matière de performances énergétiques, et de confort et d'amélioration du cadre de vie.

Le programme expérimental 2009-2010-2011 représente une réalisation de 1 328 logements pour une participation de 3 220 000 € pour chaque collectivité. Le coût global des travaux pour la réhabilitation thermique est de 15 689 500 €.

Le programme national d'aide à la rénovation thermique de logements privés, dénommé « Habiter mieux » et le PIG (programme d'intérêt général) de Clermont Communauté.

Le 11 février 2011, a été signé entre l'État, l'ANAH et Clermont Communauté une convention pour la mise en œuvre d'un programme d'intérêt général sur Clermont Communauté visant à lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

Dans le cadre du Contrat Local d'Engagement (CLE), Clermont Communauté s'est engagé à conduire les actions suivantes :

- communiquer sur les aides du programme « Habiter Mieux » dans le cadre de son dispositif de suivi-animation du PIG,
- organiser régulièrement un comité technique et social sur leur territoire, associant les organismes sociaux et les élus pour repérer les situations de précarité énergétique,
- missionner son opérateur d'ingénierie pour donner suite à toutes les fiches de repérage qui lui sont communiquées par les travailleurs sociaux du Conseil Général, de la Carsat, de la MSA ou de la CAF.

Clermont Communauté accorde une aide complémentaire de 500 € dans la limite des crédits disponibles. Lorsque les opérations programmées prévues sur certaines communes seront conclues, cette aide sera versée sur ces territoires par la commune qui est maître d'ouvrage de l'opération concernée.

En 2011, les bénéficiaires de ce dispositif étaient essentiellement des propriétaires occupants (1 dossier pour 7 logements locatif, 78 dossiers pour des travaux divers pour des propriétaires occupants dont 12 ont fait l'objet d'un complément de financement de la part du FART).

Les écoquartiers

Le volontarisme de l'agglomération en termes d'habitat se manifeste également par des démarches expérimentales. C'est ainsi que le dispositif Zone Pilote Habitat a évolué vers une démarche écoquartier dans un souci de mise en synergie des actions communales engagées et de mutualisation des expériences écoquartiers avec un soutien fort en matière d'ingénierie.

Par délibération du 8 avril 2011, la communauté d'agglomération s'est engagée à soutenir la candidature de 5 projets Eco Quartiers : Champratel et Trémonteix à Clermont-Ferrand, le Palavezy à Cournon, les 3 fées à Cébazat, le Cœur de Ville de Beaumont.

Clermont Communauté a formalisé, avec les porteurs de projets et les partenaires locaux, les modalités d'accompagnement et de soutien à la réalisation des EcoQuartiers. Cette gouvernance plurielle visait à mutualiser les principes du développement durable, développer la participation, et favoriser la qualité urbaine. Les futurs projets pourront ainsi profiter de la diffusion de bonnes pratiques, de savoir-faire d'ingénierie et de l'innovation technologique de ces premiers EcoQuartiers en liaison avec Ecocité.

2/ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

La biodiversité est une composante majeure de la durabilité des écosystèmes dont dépendent directement ou indirectement toutes les sociétés humaines. De même le caractère initial des milieux et des ressources qui composent notre environnement fait de leur préservation une condition fondamentale du développement humain.

Dés lors, il est urgent si l'on souhaite léguer aux générations futures un territoire viable, de préserver au maximum ce qui reste de biodiversité et de mettre en œuvre une gestion raisonnée des milieux, des ressources naturelles et de la biodiversité biologique.

Le plan biodiversité

Une délibération cadre

Par délibération en date du 12 février 2010, Clermont Communauté a adopté le principe de la mise en place d'un plan biodiversité reposant sur les 5 objectifs suivants :

- évaluer
- porter à connaissance
- œuvrer en faveur d'une prise en compte des enjeux environnementaux dans les politiques publiques et les choix d'aménagement
- mobiliser les autres acteurs du territoire

- décliner localement le plan national « restaurer et valoriser la nature en ville ».

En application de cette feuille de route, un travail d'inventaire de la biodiversité et de cartographie écologique du territoire a été confié courant 2010 à l'Institut des herbiers universitaire de Clermont Ferrand. Fin 2011, après une année de travail, cet inventaire a été bouclé ouvrant la porte à des inventaires complémentaires et au lancement d'actions concrètes qui seront mises en œuvre en 2012.

Une feuille de route pour 2012

Le Conseil de la Communauté du 12 décembre 2011 a adopté une feuille de route pour 2012, constituée des éléments suivants :

- mise ne place d'un Observatoire de la biodiversité piloté par Clermont Communauté qui s'appuiera sur le groupes de travail thématiques suivants :
 - trame Verte et Bleue (définition et mise en place)
 - connaissance et suivi
 - conservation, restauration et gestion d'espaces
 - formation et sensibilisation
- réalisation d'inventaires complémentaires faune et flore ;
- aménagements écologiques et pédagogiques de bassins d'orages en coopération avec la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) ;
- actions visant à la limitation de l'usage de pesticides ;
- mise en place d'animations de type éducation populaire et sciences participatives.

La trame vert et bleue (TVB)

La cartographie écologique réalisée par l'Institut des herbiers universitaires validée par le Comité Technique et Scientifique du plan biodiversité donne une première esquisse de la TVB sur le territoire communautaire.

Celle-ci sera affinée courant 2012 par un groupe de travail ad hoc composé notamment de l'agence d'urbanisme, du CAUE, de la Région et de scientifiques. Celui-ci aura un double objectif : affiner la TVB en cœur urbain mais aussi, veiller à son insertion et à sa parfaite connexion avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique.
Dans ce cadre une réflexion particulière sera menée sur la gestion des bassins d'orage communautaires et leur aménagement en réservoirs de biodiversité.

La protection de la ressource en eau

Clermont Communauté aborde la protection de la ressource en eau par trois aspects : un système d'assainissement de l'agglomération performant, l'entretien et la restauration des cours d'eau à ciel ouvert, le traitement des flots d'orage.

Un schéma directeur pour un système d'assainissement performant

Clermont Communauté assure le transport intercommunal et le traitement des effluents raccordés à la station d'épuration communautaire.

Cet ouvrage, redimensionné et mis aux normes en 2005, permet de traiter jusqu'à 2 m^3/s et atteint des rendements d'épuration supérieurs aux prescriptions des services de police de l'eau.

En 2010, 21,5 millions de m^3 d'eaux usées ont transité par la station d'épuration, produisant 24 600 tonnes de boues humides qui sont éliminées au centre d'enfouissement technique de Puy Long.

Le Conseil communautaire du 8 avril 2011 a approuvé un schéma directeur d'assainissement 2011- 2021 assorti d'un programme de travaux sur la période 2011-2015 et de la signature d'une convention pluriannuelle avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne portant sur l'amélioration de la qualité des eaux des rivières traversant l'agglomération clermontoise et dégradées par les rejets d'eaux usées.

Le schéma directeur d'assainissement permet de définir le programme de travaux nécessaire à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau dont les échéances sont fixées à 2015 et 2021 par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Le programme global sur la période 2011-2021 est évalué à 100 millions d'euros.

Un premier programme de travaux, basé sur une enveloppe prévisionnelle de 50 millions d'euros a été arrêté sur la période 2011-2015.

Ce programme tient compte de l'incorporation dans le patrimoine de Clermont Communauté des réseaux structurants à renforcer ou à créer en liaison avec les bassins.

Le traitement des premiers flots d'orage

Si les rendements épuratoires sont particulièrement élevés par temps sec, il n'en est pas de même par temps de pluie. En effet, les quantités de polluants alors rejetés vers le milieu naturel peuvent être relativement élevées.

C'est pourquoi le Schéma Directeur d'Assainissement prévoit la réalisation de bassins de stockage-restitution répartis sur les principaux cours d'eau de l'agglomération.

Par ailleurs, afin de garantir la qualité de l'Allier, deux ouvrages de traitement des premiers flots d'orage sont prévus à l'aval de l'agglomération, le premier sur l'Artière, le second sur le Bédat.

La conception de l'ouvrage de traitement des flots d'orage de l'Artière et du Bec par laminage-décantation est en cours. Situé sur des terres agricoles, une attention particulière a été portée lors des acquisitions foncières afin que les exploitants puissent retrouver des parcelles cultivables d'une superficie et d'une qualité équivalente à proximité.



L'entretien et la restauration des cours d'eau à ciel ouvert

En complément des ouvrages visant à préserver la qualité des milieux aquatiques, Clermont Communauté a engagé en 2004 un programme quinquennal d'entretien et restauration des cours d'eau à ciel ouvert, sur un linéaire de 86 km environ. Un nouveau programme a été validé pour la période 2012-2016. Il vise non seulement à restaurer les cours d'eau d'un point de vue morphologique, mais également à diminuer la pollution par les pesticides.

Afin de promouvoir l'insertion professionnelle des personnes en difficulté, Clermont Communauté a choisi de faire assurer l'entretien courant des cours d'eau par un chantier d'insertion.

3/ Une gestion responsable des déchets

Clermont Communauté qui assure sur le territoire la collecte sélective en porte à porte a mis en place un mode de gestion des déchets axé sur le recyclage et la valorisation.

Outre le développement d'une politique de prévention visant à réduire la production de déchets à la source et formalisée dans un plan local de prévention des déchets, la collecte de biodéchets s'étend progressivement.

Après l'habitat pavillonnaire, 26 établissements scolaires sont désormais concernés et une expérimentation est menée sur l'habitat vertical. Une expérimentation doit également voir le jour sur certains emballages plastiques non traités à ce jour.

Grâce à une politique volontariste, le taux de détournement, soit le ratio entre les tonnages collectés et les tonnages valorisés est passé de 28,2% à 43,80% sur la période 2002-2009. L'objectif posé est désormais de viser les 50%.

Clermont Communauté a également réaffirmé en 2011 sa volonté de maîtrise publique des déchets en décidant notamment de reprendre en régie directe l'exploitation des déchetteries.



4/ Solidarité, cohésion sociale, insertion professionnelle

Dans le monde actuel, le développement économique n'implique pas nécessairement le progrès social. La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations s'imposent comme conditions essentielles d'un développement durable.

Vers une métropole durable solidaire

Le Contrat Urbain de Cohésion sociale (CUCS)

Clermont Communauté apporte son soutien à 10 associations qui oeuvrent dans le domaine de la solidarité et de l'aide éducative ainsi qu'aux deux Missions Locales.

Le PLIE, outil de solidarité

Depuis 1997, Clermont Communauté porte le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) sur le territoire de l'agglomération clermontoise. Le PLIE accompagne des publics en difficultés d'insertion professionnelle jusqu'à leur retour à l'emploi (parcours moyen d'une durée de 18 mois) par une dynamique de professionnalisation et d'activité économique qui permet de résoudre des difficultés sociales.

En 2010, ce sont 942 personnes en situation d'exclusion professionnelle qui ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé à l'emploi dans le cadre du PLIE, par l'intermédiaire de structures d'insertion. Près de la moitié des bénéficiaires proviennent des communes signataires du CUCS et sont éligibles aux minima sociaux.

Clermont Communauté et ses partenaires du PLIE ont mis en place des actions pour préparer, qualifier et insérer dans l'emploi des publics en difficulté. Des clauses sociales notamment d'insertion professionnelles sont ainsi intégrées dans les marchés.

Les actions de professionnalisation menées ont été construites en étroite collaboration avec les entreprises du territoire afin de répondre à leurs besoins de recrutement.

Les supports liés à la gestion ou la préservation de l'environnement se prêtent particulièrement bien au développement de telles activités comme en attestent les actions en la matière mises en place depuis 2008 :

- Mise en place de chantiers d'insertion sur la base de compétences communautaires : chantier d'insertion pour l'entretien des cours d'eau d'intérêt communautaires depuis 2008, chantier d'insertion pour l'entretien du site des côtes de Clermont depuis 2010
- Soutien à l'implantation et au développement d'activité d'Entreprises d'Insertion : aide au démarrage de l'entreprise Auvergne SIN AGUA (lavage de véhicules sans eau), recrutement et formation des salariés de l'entreprise APIVALE (Démantèlement d'appareils, Electroniques et Electroménager D3E)
- Mise en place d'un plan d'action dans le cadre de la Cellule Emploi Grands Chantiers pour la prise en compte du développement durable dans les métiers du bâtiment
- Formation à la rénovation thermique : action de professionnalisation aux métiers de l'isolation thermique par l'extérieur
- Anticipation de l'impact sur l'emploi local : réalisation d'un inventaire des compétences à mobiliser pour les activités d'isolation énergétiques par l'extérieur en vue de l'élaboration d'un programme de formation.
- Formation et sensibilisation aux énergies renouvelables : action de formation « pose de panneaux solaires thermiques (chauffe eau solaire) et photovoltaïques »
- Mise en place d'actions de formation en partenariat avec le Conseil régional :
 - Professionnalisation préalable à l'embauche dans les métiers du bâtiment développé par les nouvelles exigences environnementales

- Métiers de l'environnement
- Chantier école le Pâtural : métiers de la maçonnerie et du gros oeuvre (démontage / remontage de garages)
- Isolation énergétique - enveloppe du bâtiment
- Alphabétisation basée sur les métiers du BTP et de l'environnement
- Métiers des énergies renouvelables (poseurs de panneaux photovoltaïques)
- Métiers de l'environnement

- Visite d'entreprises organisées au profit de bénéficiaires du PLIE :
 - Centre de tri sélectif ECHALIER
 - Chantier école Saint Genès-Champanelle
- Inscription de clauses d'insertion renforcées (10%) sur les opérations de construction à forts enjeux environnementaux :
 - Clermont Communauté a souhaité développer les clauses d'insertion dans les marchés publics afin de permettre un accès au travail pour les publics en situation d'exclusion.
 - sur l'Opération « les 3 fées » a Cébazat, l' OPHIS a intégré les clauses d'insertion avec un engagement doublé a hauteur de 10 %.
 - sur les travaux de réhabilitation du coeur de ville de Beaumont, l'opération de réhabilitationde l'Hôtel de Ville fera l'objet de clauses d'insertion et d'un Chantier – école Formation.

La téléalarme pour les seniors

La téléalarme pour les personnes âgées de plus de 65 ans (ou à partir de 60 ans pour les personnes reconnues inaptes au travail) vise à favoriser le maintien à domicile et la sécurité des utilisateurs. Moyennant une redevance mensuelle, ils bénéficient d'un boîtier de téléalarme et d'un service de dépannage ponctuel et de vérification systématique du bon fonctionnement du matériel, à raison de 10 visites par an. Le nombre d'abonnés est en progression constante (2369 à fin 2010).

Ce dispositif est financé et coordonné par la Communauté, en liaison avec les CCAS des communes, chargés d'instruire les demandes des usagers.

L'insertion des familles des gens du voyage

Dans le cadre du schéma départemental des gens du voyage, 7 aires d'accueil ont été réalisées et sont en fonctionnement actuellement pour un total de 66 emplacements (Pont-du-Château, Cournon d'Auvergne, Gerzat, Cébazat, Le Cendre, Lempdes et Clermont-Ferrand.

Le financement du fonctionnement est assuré par des participations financières de la CAF, du Conseil général, Clermont Communauté et pour partie par les usagers.

Cette première étape a permis de proposer aux familles des améliorations de la vie quotidienne (blocs sanitaires ...)

Compte tenu que ces familles ne voyagent plus, il faut prévoir une seconde étape de terrains familiaux qui prenne également en compte les améliorations des conditions d'habitat des familles installées sur les communes de l'agglomération dans des conditions précaires et de mal logement, soit 200 familles.

L'accessibilité des équipements publics aux personnes handicapées

Une commission intercommunale pour l'accessibilité des équipements publics aux personnes handicapées a été créée en janvier 2008.

Un diagnostic de la voirie communautaire a été réalisé et les obstacles ou non-conformités ont été intégrés dans le SIG (système d'information géographique) de Clermont Communauté.

Des travaux d'accessibilité sont progressivement lancés dans différents équipements dans le cadre de l'entretien du patrimoine, notamment les piscines et bibliothèques.

Développement économique

Soutenir le développement durable d'un territoire, c'est en stimuler la vitalité, en s'appuyant sur les ressources locales, humaines et environnementales et en créant les conditions favorables à l'innovation, à la coopération et à la mutualisation des compétences et des moyens au sein et en dehors du territoire.

Afin d'accueillir les porteurs de projets et les entreprises, Clermont Communauté aménage des Zones d'Activité Economique (ZAE) ainsi que 6 structures d'accueil pour les jeunes entreprises ainsi qu'un hôtel d'entreprise. Ces aménagements devront à l'avenir être plus compatibles avec les plans Climat et Biodiversité. La ZFU de Clermont-Ferrand présente sur les quartiers nord de la ville a permis la création de plus de 1250 emplois.

L'accueil d'activités économiques

Les travaux conduits dans le cadre du SCOT ont permis de définir au mieux et au plus juste, afin notamment de préserver les terres agricoles, les besoins fonciers à vocation économique à l'horizon 2030.

Ainsi, 189 hectares ont été identifiés pour constituer une réserve foncière facilement mobilisable. A court ou moyen terme près de 150 hectares sont déjà disponibles.

Le réseau très haut débit, est une infrastructure de télécommunications en fibre optique inaugurée en décembre 2007 qui a pour ambition de faciliter l'implantation locale ou le renforcement du tissu économique local.

La Technopole

Clermont Communauté mène une politique de soutien au développement de l'innovation, soit en direct sur des projets de valorisation de travaux de laboratoires, soit pour soutenir l'environnement qui accompagne les porteurs de projets. Certains d'entre eux tel ECOMEF s'inscrivent dans une approche développement durable.



ECOMEF vise à développer la mécanisation du bûcheronnage des feuillus en permettant de garantir l'approvisionnement des usines de transformation utilisant du feuillu malgré la pénurie en bûcheron et surtout à contribuer à mobiliser plus de bois pour des usages d'éco construction et de bois énergie. L'objectif du projet ECOMEF est de concevoir des outils capables de mécaniser ce bûcheronnage.

Cette conception passe par le rapprochement de la filière mécanique et de la filière forêt-bois. Ce projet implique de nombreux acteurs de la filière bois ainsi que trois entités de l'agglomération : la PME ISI et deux centres de recherche, l'Institut Français de Mécanique Avancée et le Centre d'Etudes sur le Machinisme Agricole du Génie Rural des Eaux et Forêts.

5/ L'épanouissement de tous les êtres humains

L'article 1 de la déclaration de Rio stipule que "les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature". Ainsi, le développement durable doit avant tout permettre la satisfaction des besoins et des aspirations des hommes sans compromettre les capacités des générations futures.

Des habitants en bonne santé

L'agglomération clermontoise se préoccupe de la bonne santé des habitants de son territoire. Au-delà d'une participation financière au Cancéropole Lyon-Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA), Clermont Communauté cherche à limiter différentes nuisances essentiellement liées à l'accroissement continu du trafic automobile.

Le projet ZAPA

Afin de renforcer la lutte contre la pollution de l'air dans les agglomérations françaises, l'article 182 de la loi Grenelle 2 offre la possibilité aux communes ou groupements de communes de plus de 100 000 habitants dans lesquelles une mauvaise qualité de l'air est avérée d'expérimenter un projet de Zones d'Actions Prioritaires pour l'Air (ZAPA).

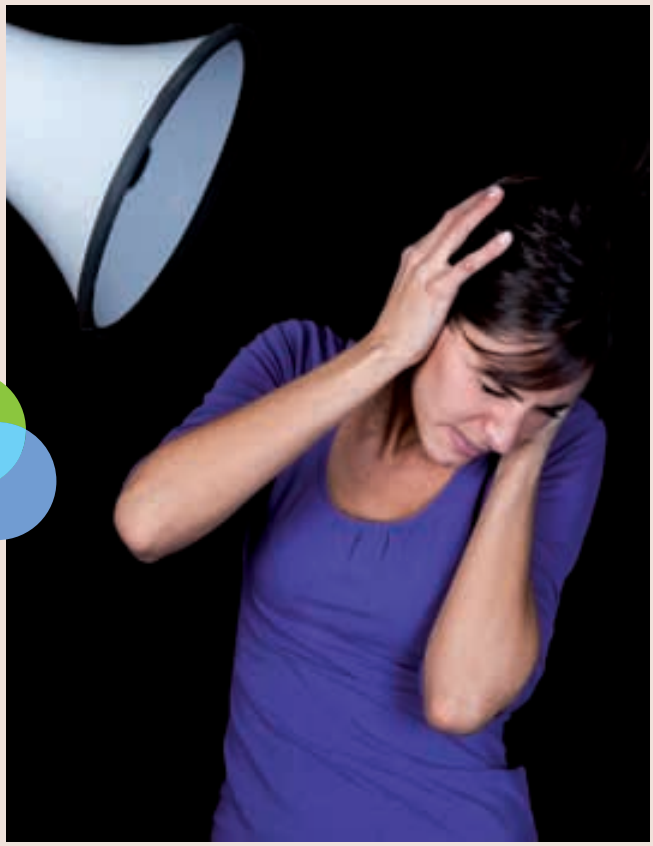
Ce dispositif s'inspire des "LEZ" ("Low Emission Zones" ou "zones à bas niveau d'émission") mises en œuvre dans une dizaine de pays européens. L'objectif est de diminuer les concentrations de certains polluants (dioxyde d'azote et particules) par la mise en œuvre de mesures visant essentiellement à encadrer la circulation des véhicules les plus polluants sur des zones limitées.

Clermont Communauté qui doit faire face à des dépassements du seuil réglementaire en matière de dioxyde d'azote a été retenue par l'ADEME dans le cadre d'un appel à projet pour réaliser des études de faisabilité sur la mise en œuvre de ZAPA.

Il s'agit pour Clermont Communauté de rechercher des moyens avérés d'amélioration de la qualité de l'air sur l'agglomération à l'exclusion de toute restriction de circulation.

L'étude de faisabilité financée à 70% par l'ADEME doit être menée en 2012.

En dehors du projet ZAPA il convient de signaler l'effort financier important (de l'ordre de 800 000 €) consacré par Clermont Communauté pour doter le crématorium d'un système de filtration performant, conforme à la législation.



La lutte contre le bruit

En application de la Directive du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, et de l'ordonnance n° 2004-1199 du 12 novembre 2004 (Code de l'Environnement Chapitre II Article L 572-1 à L 572-11), Clermont Communauté s'est lancée dans la réalisation de cartes de bruit stratégiques. Les bruits de voisinage ne sont pas concernés.

Les cartes ont été achevées en 2011 pour l'ensemble du territoire communautaire. Elles représentent les zones exposées (différenciation de 5 en 5 décibels) aux sources de bruit suivantes : routes, trains, aéroport, installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation. À partir ce ces cartes, les populations soumises aux différents niveaux de bruit ont été estimées.

L'analyse des cartes a permis de mettre en évidence les points suivants :

- toutes sources de bruit confondues, 33 889 personnes sont exposées à un bruit supérieur aux valeurs limites fixées (soit 13,8 % de l'agglomération) ;
- 95 % des points noirs de bruit concernent le bruit routier
- si l'on considère le bruit routier : 38 % des personnes sont situées en zone calme. Ce pourcentage est de 96 % pour les autres sources de bruit.

À partir de cette analyse, un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) sera élaboré courant 2012.

Le sport et la culture pour tous

Les ambitions de l'agglomération en faveur de la culture et du sport se rejoignent : favoriser l'excellence en même temps qu'un accès à la pratique ou aux manifestations à un maximum d'habitants.

Le sport

La politique sportive mise en place depuis 2001 repose à la fois sur la création d'équipements structurants d'intérêt communautaire et l'accessibilité pour tous à une meilleure pratique sportive tout en apportant un soutien au sport de haut niveau et aux clubs professionnels.

Ainsi, le soutien de Clermont Communauté aux associations sportives s'est concrétisé par l'octroi de subventions pour leur fonctionnement ainsi

que pour l'organisation de manifestations pour un montant total de l'ordre de 1 300 000 €.

Ce montant n'intègre pas le coût de la mise à disposition gratuite des équipements aux associations sportives sur de nombreux créneaux.

Le sport, facteur de santé publique et de lien social est encouragé tout au long du cursus scolaire par la mise à disposition des établissements scolaires de nombreux créneaux.

La Culture

En attendant la sortie de terre de la bibliothèque Clermont Métropole, le Conseil communautaire a adopté une Charte de la lecture publique en 2010. Ce document doit servir de fil conducteur à l'action du service public et permettre de définir les améliorations qualitatives que le réseau de lecture publique devra engager.

La réalisation d'Equipements Communautaires de Proximité à vocation culturelle ainsi que la réalisation de nouvelles médiathèques à Cournon et à Blanzat concourent à faciliter l'accès à la culture.

Parallèlement, afin de conforter les associations et structures culturelles, Clermont Communauté a décidé d'engager des partenariats pluriannuels sur la période 2011-2014 avec une quinzaine de partenaires.

La valorisation d'un cadre naturel remarquable

L'agglomération clermontoise jouit d'une position géographique remarquable, bordée à l'ouest par le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) et un peu plus loin à l'est par le Parc Naturel Régional Livradois-Forez.

Consciente de cette richesse Clermont Communauté est devenue en 2011, par la signature d'une convention spécifique avec le PNRVA, "agglomération porte" de celui-ci.

Ce partenariat vise à renforcer la complémentarité des deux territoires notamment par la maîtrise de l'impact de la fréquentation sur l'environnement mais aussi par la sensibilisation des habitants aux enjeux de chacun de ces territoires. A partir de cette base, cinq axes de travail communs ont été définis :

- la gestion des pratiques motorisées dans les espaces naturels
- la maîtrise et l'accompagnement des flux, loisirs et routiers
- le développement et la promotion de circuits courts, filières agro-alimentaire et pierre volcanique
- les échanges culturels et la pédagogie auprès des habitants et scolaires
- l'appui technique et l'expertise du Parc des Volcans sur des projets communautaires relatifs aux espaces naturels.

Par la suite une contractualisation de même type pourra être recherchée avec le PNR Livradois-Forez.

La réalisation d'un réseau d'itinéraires de randonnée

Dès 2005, Clermont Communauté a identifié des espaces naturels de proximité contribuant largement à l'identité et l'image du territoire communautaire clermontois et jouant le rôle de véritables espaces de respiration pour la population.

Le Site des Côtes, la Couronne sud et le Val d'allier ont été identifiés dans ce cadre. L'aménagement d'itinéraires de promenade et de découverte constitue l'une des actions de cette politique de mise en valeur. Un schéma communautaire des itinéraires de randonnée a été adopté. Il définit non seulement des tracés mais également des travaux nécessaires à



l'activité balade et découverte, le balisage à mettre en place, la signalétique, les petits équipements (comme par exemple des tables de lectures de paysage, des tables de pique-nique ..) et des aires de stationnement.

La définition d'une stratégie de mise en valeur globale de l'espace naturel du site des Côtes a été actée en Conseil Communautaire au cours de l'année 2004. Ce site, à cheval sur cinq communes de l'agglomération, s'étend sur plus de 1000 hectares au cœur du tissu urbain de l'agglomération.

Dans ce cadre, un réseau d'itinéraires de promenade a été réalisé en 2007 avec :

- 42 km de chemins jalonnés et balisés,
- des circuits thématiques agrémentés de panneaux d'interprétation sur des thèmes identitaires tels que l'archéologie, la viticulture, la flore etc...,
- des tables d'interprétation du paysage,
- 14 entrées de sites principales ou secondaires matérialisées par des panneaux d'accueil,
- 7 parkings de stationnement, accessibles en transports en commun également.

Clermont Communauté a assuré la coordination de la fermeture de ce réseau aux véhicules motorisés. De manière parallèle aux arrêtés d'interdiction de circulation aux moteurs pris par les cinq communes, Clermont Communauté a souhaité communiquer sur cette interdiction en direction des usagers du réseau avec l'implantation, à chaque entrée de site, de panneaux d'information « Zéro moteur, total nature » à destination des usagers piétons dans l'objectif des les renforcer dans leurs droits. Des contacts réguliers sont pris avec la police de l'environnement et la police municipale pour faire respecter ces interdictions.

Depuis 2011, l'entretien et l'aménagement de ce réseau d'itinéraires a été confié à un chantier d'insertion composé de huit personnes en réinsertion professionnelle et d'un encadrant de l'association Études et Chantiers. Cette équipe travaille sur site du lundi au mercredi, l'autre partie de la semaine étant réservée à de l'accompagnement individuel et de la formation pour une réinsertion en milieu professionnel. En 2012, cette équipe sera sensibilisée aux techniques de gestion des pelouses sèches sur le site Natura 2000 du puy de Var, notamment.

II/ UN FONCTIONNEMENT INTERNE RESPONSABLE

Appliquer le développement durable dans l'organisation et le fonctionnement de l'Institution implique de mettre ses valeurs au cœur de la gestion des ressources humaines mais également de les transmettre aux agents pour que, dans leur comportement quotidien et professionnel, ils concourent au développement durable voulu par Clermont Communauté et qu'ils en soient les premiers ambassadeurs.

1/ Favoriser l'épanouissement professionnel des agents

Les ressources humaines de l'agglomération sont constituées de 487 agents titulaires, de 39 non titulaires permanents, de 11 emplois aidés, d'un apprenti sans oublier les remplaçants qui concourent à assurer la continuité du service public.

La fin d'année 2011 est marquée par le lancement de la démarche GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) qui devra permettre une mise en lumière des compétences détenues par les agents afin que ces derniers soient davantage acteurs de leurs projets professionnels et que les services puissent, grâce à cette appréhension, faire appel prioritairement aux talents des agents de l'agglomération plutôt qu'à des compétences externes.

Accompagner les contrats aidés

Clermont Communauté favorise des formations permettant aux 11 emplois aidés d'acquérir les bases de leur métier. Le PLIE participe à leur insertion professionnelle durable par un tutorat externe, une formation complémentaire, des périodes d'immersion en entreprises. Cet accompagnement est également dispensé aux bénéficiaires de contrats aidés embauchés par les 21 communes membres de l'Agglomération.

Promouvoir l'apprentissage public

Soucieuse de participer au développement de l'apprentissage public, l'agglomération a créé 6 postes à cet effet même si tous ne sont pas pourvus car il est parfois difficile de trouver un candidat en particulier en catégorie A.

Participer à l'intégration des travailleurs handicapés

L'article 36 de la loi 2005-102 du 11 février 2005 est à l'origine de la création en 2006 du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Le FIPHFP vise à favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées au sein des fonctions publiques d'Etat, territoriale et hospitalière.

Toute collectivité occupant au moins 20 agents est tenue d'employer, à temps complet ou non, des travailleurs handicapés dans la proportion de 6% de l'effectif total de ses agents soit, 30 agents pour Clermont Communauté.

Pour l'agglomération, ce taux est stable depuis 2007. Il s'élève à 4,8% soit 21 agents. En conséquence, la collectivité est contrainte d'acquitter une contribution au FIPHFP de l'ordre de 48 k€.

Un plan pour la formation

Clermont Communauté a initié une dynamique de formation de ses agents à travers un plan de formation triennal 2009-2011.

En novembre 2010, la signature d'un contrat tripartite d'objectifs et de moyens avec le CNFPT et le SMTC pour la période 2010-2014 vient renforcer la démarche de développement des compétences des agents et l'accompagnement des projets de la collectivité dans un contexte exigeant socialement et financièrement, un environnement mouvant aux plans juridique, financier et technique.

Ce contrat fait suite à une première convention bipartite triennale entre Clermont Communauté et le CNFPT signée en 2003 qui avait permis de mettre en place le plan de formation de la collectivité, les entretiens annuels d'évaluation, ainsi que le management en mode projet.

Le contrat d'objectifs et de moyens 2010-2014 s'articule autour de 4 grandes orientations :

- faire vivre et actualiser le plan de formation pluriannuel ;
- développer les pratiques managériales en vue d'aboutir à une culture professionnelle et territoriale partagée ;
- accompagner les stratégies de mutualisation entre Clermont Communauté, le SMTC et les communes membres ;
- capitaliser et partager les actions innovantes.

La santé au travail

Une convention a été signée pour organiser les services de médecine du travail comme le prévoit la loi. Pour Clermont Communauté c'est le service santé au travail du C.H.U. qui assure ce service qui permet non seulement un suivi des agents qu'impose la loi mais qui permet d'avoir recours aux différents services du CHRU pour des analyses et examens complémentaires voire le recours à des médecins spécialistes (psychiatres par exemple).



2/ L'émergence d'un éco-management

L'éco-management vise à promouvoir auprès des agents un comportement exemplaire en matière de développement durable. Différentes actions ont ainsi été menées en ce sens en 2011.

La mise en place d'un suivi énergétique du patrimoine

Dans le cadre de son plan climat, Clermont Communauté a souhaité disposer d'une bonne visibilité des consommations énergétiques de son patrimoine qui s'est notamment constitué par vagues successives lors de transferts de compétences (sports, culture). En liaison avec l'Aduhme et sa conseillère en énergie partagée des tableaux de bord ont été mis en place au niveau des principaux bâtiments, permettant de suivre l'évolution des consommations et de détecter d'éventuelles anomalies.

À partir de là, 7 équipements ont été identifiés comme présentant des enjeux intéressants. Un marché pour la réalisation d'un audit énergétique de chacun d'eux, subventionné par l'ADEME, a été lancé fin 2011. Les résultats seront connus courant 2012. Ils déboucheront selon les cas sur la réalisation de travaux destinés à améliorer la performance énergétique de ces bâtiments.

Les déplacements de l'administration

Depuis 2005, les agents de Clermont Communauté qui utilisent les transports en commun ou louent un vélo pour effectuer les trajets entre leur domicile et leur lieu de travail bénéficient de la part de l'administration d'une prise en charge partielle de leur titre de transport. 82 agents ont bénéficié de cette disposition en 2010.

Un pas supplémentaire a été franchi en 2010 avec l'adoption en juin de cette année d'une délibération de lancement de la réalisation d'un Plan de Déplacement de l'Administration (PDA). Le bureau d'étude retenu, Mobility +, a réalisé en 2011 une étude de diagnostic et formulé des propositions qui ont été validé par le comité de Pilotage fin 2011 pour une mise en œuvre des premières actions début 2012.

La réalisation du PDA contribue à la réalisation des objectifs de réduction du trafic automobile inscrits au plan de déplacement urbain (PDU) de l'agglomération Clermontoise, le report sur les modes de transport doux et à la lutte contre le réchauffement climatique et ses conséquences.

Parallèlement, un soin particulier a été apporté à la question du renouvellement de la flotte automobile de l'administration.

La flotte automobile de l'administration

Le marché actuel de location des véhicules légers de Clermont Communauté prend fin en juillet 2012

Une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée début novembre 2011.

Plusieurs décisions ont d'ores et déjà été prises en faveur du développement durable : pas d'augmentation du parc, intégration d'un véhicule hybride, recours à des véhicules bénéficiant des normes européennes les plus protectrices de l'environnement ainsi qu'à 2 véhicules électriques.

Le nouveau marché sera en outre adapté dans sa durée de façon à pouvoir bénéficier au maximum des dernières normes et avancées technologiques. La mutualisation des véhicules est également renforcée notamment sous la forme d'un pool. Par ailleurs, depuis plusieurs années des tickets de bus sont mis à la disposition des agents pour les réunions situées dans l'agglomération clermontoise.

Les achats responsables

Depuis plusieurs années des efforts sont faits pour intégrer des clauses développement durable dans les cahier des charges des marchés notamment au niveau de la papeterie (norme PEFC ou FSC), de la reprographie interne ou du mobilier avec la norme NF environnement.

Au niveau des marchés, un effort particulier a été mené sur la dématérialisation. Ces projets, tant techniques qu'organisationnels, ont pour ambition d'améliorer la fluidité et le partage de l'information. À ce jour 90% des consultations sont dématérialisées avec un retrait des dossiers de consultation sur une plateforme électronique. De son côté, la Direction des Finances s'est également engagée dans le processus de dématérialisation des pièces comptables et financières (mandats, titres, bordereaux, mais également pièces justificatives) en se portant candidate auprès du pôle dématérialisation de la Direction générale des finances publiques. En 2011, des opérations de préparation ont déjà été mises en oeuvre, notamment sur les bases fournisseurs et clients de la collectivité qui doivent répondre à une codification uniforme. 2012 devrait être une année test.

Enfin au niveau des imprimantes, il est procédé à un recyclage des toners usagés au bénéfice de la Ligue contre le cancer. Des prestations de reprographie sont également confiées à un Etablissement de Service d'Aide par le Travail (ESAT). Les bouteilles d'eau en plastiques ont également été supprimées pour les réunions des instances communautaires et remplacées par des carafes en verre. A l'avenir les gobelets en plastique devraient céder la place à des mugs lavables.

Des supports de communication soucieux de leur impact environnemental

Dès 2009, le service communication a porté une attention particulière sur l'impact environnemental de ses publications et notamment du journal d'information communautaire tiré à 152 000 exemplaires.

Pour faire «meilleure impression», un questionnaire sur les aspects environnementaux des offres a été joint au cahier des clauses techniques particulières : choix du papier, recours limité aux substances chimiques, traitement des déchets dangereux dans des filières agrées, management environnemental global, éco-labels... Autant de critères qui ont été pris en compte dans le choix de l'imprimeur du journal.

La Clerco, manifestation sportive éco-responsable

Depuis 2001, Clermont Communauté organise conjointement avec l'Office Municipal des Sports de la ville de Clermont-Ferrand la Clerco. Cette manifestation consiste à parcourir certaines communes de Clermont Communauté grâce à plusieurs circuits pédestres, V.T.T et cyclotouristes.

Elle permet aux habitants de l'intercommunalité de se rencontrer et de découvrir les différents territoires qui la composent dans un triple objectif : promouvoir l'esprit de solidarité entre les habitants, mieux faire connaître le territoire communautaire, encourager toutes les formes de pratiques sportives.

Pour cette 10ème édition, les organisateurs ont souhaité donner une coloration durable à la manifestation par des actions très fortes sur l'aspect déchets qui constitue l'une de compétences de base de la Communauté d'Agglomération.

Outre de veiller à un tri sélectif des déchets générés, l'idée était à la fois de réduire la production de déchets à la source en bannissant l'usage d'accessoires en plastique (remplacés par des produits réutilisables ou biodégradables) mais aussi de donner à la manifestation un caractère exemplaire

et surtout reproductible pour les autres manifestations se déroulant sur le territoire communautaire.

Forte de cette expérience, la direction des Sports poursuit cette démarche d'éco-manifestation dans le cadre des championnats de France Elite d'Athlétisme en salle, manifestation sportive historique et d'envergure de la Communauté qui se déroule dans le stade couvert d'athlétisme Jean Pellez.

3/ Former et sensibiliser pour développer la culture du développement durable

L'un des objectifs assigné à la mission développement durable créée à l'automne 2007 est de mener des actions de sensibilisation interne afin de faire émerger une culture partagée "développement durable".

L'objectif de ces actions est tout autant de répondre aux interrogations des agents et à leurs envies d'agir individuellement que de donner des clés de compréhension et des outils pour appliquer le développement durable sur le lieu de travail et dans leurs pratiques professionnelles.

Le Club développement durable

Echanger des idées, partager des solutions et promouvoir des initiatives originales par territoire sont les trois grands objectifs assignés au Club développement durable.

Cette instance très ouverte est à la fois formelle et informelle est avant tout un espace de rencontre pour les élus communaux et les techniciens en charge ou intéressés par le développement durable.

Fort de son mode participatif le Club se réunit à une fréquence bi-mensuelle sous le pilotage de l'agglomération pour des réunions thématiques. Au-delà des échanges d'expériences, il permet de tisser des liens forts entre les élus en charge du développement durable et de renforcer leur poids dans les prises de décisions communales et intercommunales.

Le réseau des correspondants

Développer une culture développement durable dans l'institution communautaire est une œuvre de longue haleine en raison de la forte inertie liée aux pratiques administratives. De façon très pragmatique le choix a été fait de développer un réseau interne de correspondants développement durable dans chaque service. Ces agents relais réunis à des fréquences irrégulières pour faire le point sur des dossiers ou débattre d'une thématique particulière, au-delà des initiatives qu'ils peuvent proposer, ont à la fois pour rôle d'assurer la descente et la remontée d'informations.

La communication interne

La promotion de la culture développement durable est également assurée par la diffusion d'informations régulières dans les pages de l'Intranet communautaire ainsi que par une rubrique "développement durable" dans le journal interne de Clermont Communauté.

4/ Les axes de progrès

Si Clermont Communauté comme M. Jourdain fait depuis longtemps du développement durable sans le savoir, elle dispose néanmoins de marges de progrès.

Développer une culture de l'évaluation.

Évaluer une politique publique, c'est d'abord en mesurer l'efficacité à l'aide d'indicateurs de performance pour, dans un second temps, en apprécier la pertinence.

L'évaluation présente une double dimension :

- quantitative : elle mesure les effets de l'action publique en comparant ses résultats aux objectifs assignés et aux moyens mis en oeuvre, notamment à l'aide d'indicateurs de performance ;
- qualitative : elle porte un jugement sur la pertinence des objectifs et donc, éventuellement, peut conduire à en réviser le choix dans une stratégie d'amélioration continue

Trois orientations principales pourraient être retenues :

- définir une méthode avec les acteurs (associer les acteurs dès les premières étapes, définir une méthode en amont, se donner les moyens de l'évaluation) ;
- Préciser les objectifs de l'évaluation (mesurer les améliorations, vérifier la cohérence et la pertinence)
- et enfin, rendre compte et permettre l'évolution du projet en gardant sa cohérence (communiquer et nourrir l'avenir du projet).

S'orienter vers une « dd-conditionnalité » des aides allouées et des contractualisations

Développer en interne une approche coût global pour les nouveaux projets.

Prioriser les circuits courts dans les appels d'offres.



LES RESSOURCES HUMAINES ET LES FONCTIONS SUPPORT ADMINISTRATIVES & TECHNIQUES

La Communauté, c'est 485 agents titulaires, répartis à raison de 122 dans la filière administrative, 192 dans la filière technique, 46 dans la filière sportive et 121 dans la filière culturelle, 16 non titulaires permanents, 9 emplois aidés, 3 apprentis et des remplaçants pour assurer la continuité du service public.

L'administration de la collectivité est assurée par 7 Directions Générales qui concourent à la mise en œuvre du projet d'agglomération, elles mêmes décomposées en directions et services.

Certaines directions sont en charge directe de secteurs d'intervention dégagés dans le projet d'agglomération ; leur activité est donc retracée dans les différentes thématiques développées précédemment : habitat, économie, transports et déplacements, solidarité et proximité, sport, culture et gestion environnementale.

D'autres ont une vocation transversale, amenées à intervenir dans de multiples secteurs et pilotant des domaines ressources.

Elles assurent notamment les fonctions support administratives et techniques indispensables au bon fonctionnement de la Communauté, voire d'autres collectivités ou établissements publics, dans le cadre de mutualisations ou de coopérations en développement. Il s'agit, en effet, de valoriser leur expertise en en faisant profiter d'autres partenaires moins structurés ou en les mettant en réseau.

Pour 2011, ces directions se sont particulièrement investies dans des projets porteurs pour le développement de la Communauté et une gestion optimale des moyens et ressources

Au sein de la **Direction générale, le service Territoire et stratégies** a mis en place un club des chefs de projet qui permet de se réinterroger sur cette forme de management déployée au sein de la Communauté, d'apporter un soutien technique, d'organiser des formations adaptées et qui se veut également un lieu d'échanges et de concertation.

Il anime également la démarche Ecocité, en lien avec la direction de l'Habitat et la Mission développement durable, sur la thématique de la géothermie.

Il apporte son soutien à la démarche d'élaboration et d'approbation du SCOT, aboutie en 2011, et étudie son impact sur les actions de la Communauté.

Une démarche de rapprochement avec d'autres agglomérations a été lancée, conformément aux orientations du projet d'agglomération en faveur de la création d'un pôle métropolitain.

Le **Contrôle de gestion** poursuit ses activités d'élaboration de tableaux de bord mensuels de la masse salariale et d'exécution du budget. En complément, des revues de gestion sont organisées 3 fois par an avec les principales directions, la Direction générale, les Directions des Finances et des Ressources humaines afin de suivre régulièrement leur activité et l'exécution de leur budget. Une revue de gestion spécifique est également organisée pour le suivi des recettes.

Il participe également à plusieurs groupes projet, notamment pour l'évaluation des coûts de fonctionnement de la médiathèque Aimé-Césaire, la mise au point des nouvelles conventions de mutualisation avec les communes dans le cadre de la loi de décembre 2010, l'étude sur le passage en régie des déchetteries,etc… Il a assuré directement le pilotage de la refonte du rapport d'activité 2010 et la préparation de celui de 2011.

Une mission de contrôle des associations subventionnées et satellites de la collectivité est également menée, avec notamment le suivi de deux délégations de service public (réseau très haut débit et gestion de l'aéroport), l'analyse des comptes de trois sociétés d'économie mixte et d'une quarantaine d'associations.

Le **service Communication** met quant à lui en exergue les projets portés par la Communauté. Il est chargé d'informer la population à travers différents supports, dont le magazine trimestriel «Clermontcommunauté.info». Tiré à 154 000 exemplaires, il a présenté en 2011 plusieurs dossiers thématiques sur les entreprises à l'international, la biodiversité, les liens entre la culture et l'économie, la patinoire. À l'occasion du dixième anniversaire de Clermont Communauté, un supplément au magazine de 16 pages, distribué dans tous les foyers, a retracé les actions accomplies depuis sa création, et ouvert les perspectives sur l'avenir avec le projet d'agglomération.

2011 est marquée, plus particulièrement, par la communication sur le thème du tri et du recyclage des déchets avec une campagne d'affichage sur bus, mobiliers urbains et dans la presse locale, suivie de la présentation d'un stand à la foire internationale de Clermont-Cournon. À l'affiche également, les deux manifestations phares, l'une sportive, la Clerco 2011 au départ de Royat, l'autre culturelle, la Fête du livre à Blanzat.

Le site internet s'est enrichi d'une rubrique «développement durable» avec la création d'une cartographie des nuisances sonores et d'une rubrique «Grand Clermont spécifique à l'accueil des salariés». Sa fréquentation avoisine les 770 visiteurs par mois, soit une progression de 70 visiteurs par mois par rapport à 2010. Les pages les plus consultées concernent les équipements nautiques, les collectes des déchets ainsi que la cartographie des zones d'activités.

Le service participe à l'organisation des événements, tels que l'inauguration de la piscine Androsace à Cournon en janvier 2011, la pose de la 1ère pierre de la médiathèque Aimé-Césaire à Blanzat, l'inauguration de l'équipement communautaire de proximité (ECP) de Beaumont et la visite de chantier de l'ECP de St-Genès-Champanelle. Il prépare des points presse, conçoit des plaquettes et tout support de communication (affiches, dépliants, panneaux).

Il rend compte de l'actualité de la Communauté et de la vie des services, auprès des agents et élus par l'intermédiaire de son journal interne mensuel, du rapport d'activité, du bilan social, conçus en interne, et de l'Intranet.

Comme son nom l'indique, la **Direction Générale des Moyens et Ressources** assure les fonctions transversales de la Communauté, pilotant les ressources financières, humaines, informatiques, juridiques et commande publique, concourant ainsi au fonctionnement général de l'institution.

La **Direction des Affaires juridiques et instances** pilote l'organisation de l'ensemble des réunions de l'exécutif communautaire et des commissions préalables. Plus de 2600 convocations ont ainsi été envoyées en 2011 et 365 rapports adoptés par le Conseil de la Communauté transformés en délibérations afin qu'ils puissent devenir exécutoires.

Elle veille ainsi à la sécurité juridique des actes, mais également des diverses conventions par lesquelles la Communauté peut être engagée.

Elle est également associée à la plupart des groupes projet, travaillant ainsi sur la videosurveillance dans les équipements communautaires, le club des chefs de projet, l'attribution des subventions, les conventions de mutualisation avec les communes, le pôle dédié aux biotechnologies, l'étude sur le stade Montpied.

Elle suit les contentieux, assiste aux expertises judiciaires et à celles liées aux sinistres dans le cadre des contrats d'assurance dont elle assure également la gestion.

La **Direction de la Commande publique et des moyens des services** est au centre des achats de la Communauté.

132 marchés ont été passés sur l'année 2011 et près de 2 374 dossiers ont été retirés par des entreprises pour répondre aux consultations lancées.

En 2011, les principales opérations lancées concernent la piscine est, et un établissement communautaire de proximité à vocation culturelle sur la commune de Gerzat.

En amont, la direction prodigue conseil et assistance auprès des différentes directions (finalisation des besoins, groupement commandes) mais également auprès des autres communes qui la sollicitent.

Une démarche éco-management a été lancée en ce qui concerne la flotte automobile de l'administration. Elle vise à promouvoir auprès des agents un comportement exemplaire en matière de développement durable. Une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée, début novembre 2011, pour renouveler le Parc automobile (location) avec les considérations suivantes en matière de développement durable :

- mutualisation des véhicules,
- durée du marché adaptée afin de pouvoir bénéficier au maximum les dernières normes et avancées technologiques,
- 2 véhicules électriques seront loués ainsi qu'un véhicule hybride,
- pas d'augmentation du Parc de véhicules légers.

De même depuis plusieurs années, des efforts sont faits pour intégrer des clauses développement durable dans les cahiers des charges des marchés notamment au niveau de la papeterie (norme PEFC ou FSC), de la reprographie ou du mobilier avec la norme NF environnement.

En liaison avec le PLIE des clauses sociales, notamment d'insertion professionnelle, sont également intégrées dans les marchés publics.

2011 a fortement mobilisé la **Direction des Finances** sur la fiscalité : 1ère année de mise en œuvre de la réforme fiscale, avec l'attribution d'un nouveau panier de ressources en compensation de la suppression de la taxe professionnelle. La Communauté perçoit désormais de nouvelles taxes (cotisation foncière des entreprises, cotisation valeur ajoutée des entreprises, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux), des taxes ménages transférées pour partie d'autres collectivités, la taxe sur les surfaces commerciales auparavant perçue par l'Etat, et de nouvelles compensations. Cette réforme manquant de lisibilité pour le contribuable, des fiches pédagogiques ont été mises à disposition des communes pour une large diffusion de l'information.

Deux journées consacrées à l'actualité financière et fiscale ont également été organisées en lien avec le CNFPT et le groupe formation constitué entre la Communauté et ses communes membres ; elles ont permis aux responsables finances ou DGS des communes et de la Communauté d'amorcer un réseau d'échanges et présenter les premiers travaux de la Communauté en matière d'optimisation des bases.

Une commission intercommunale des impôts directs a également été créée et sera opérationnelle à compter de 2012.

La Direction des finances élabore et actualise le budget en cours d'année, en fonction de l'évolution des projets et en lien étroit avec les autres directions. Elle est également associée à de nombreux groupes projets (étude stade Montpied, groupe des chefs de projet, BCM, etc…) afin d'apporter expertise et conseil.

La **Direction des Ressources Humaines** a poursuivi les actions initiées les années précédentes.

Un effort particulier a porté sur les actions de formation qui ont connu un développement, notamment grâce à la convention signée avec le C.N.F.P.T.

Ainsi, les premières formations mutualisées avec des communes membres de l'agglomération ont pu avoir lieu en 2011.

La direction des ressources humaines s'est réorganisée afin d'améliorer sa lisibilité pour les autres directions de la communauté d'agglomération. Quatre pôles ont été créés qui représentent les grands secteurs d'activité d'une direction des ressources humaines. Il s'agit du pôle rémunération, du pôle carrière recrutement, du pôle prospective, G.P.E.C. et du pôle santé, prévention.

La **Direction des Systèmes d'Information** a également revu son organisation en 2011 suite au départ et à l'arrivée d'agents. Elle s'est aussi beaucoup mobilisée pour le développement des services offerts au public et pour les partenariats avec les communes.

Concernant le service public, la DSI a contribué à la mise en service de la piscine sud et de ses installations informatiques, de téléphonie et de monétique. Elle a également déployé une infrastructure Wifi dans toutes les bibliothèques et médiathèques de lecture publique, permettant ainsi aux usagers de bénéficier d'un accès internet dans ces sites.

Les collaborations avec les communes ont été nombreuses, en particulier autour des espaces publics numériques (EPN). Deux nouveaux EPN ont été ouverts à Aulnat et au Cendre. Et tous les serveurs de sécurités ont été remplacés dans les EPN de l'Agglomération. La DSI a également développé un nouveau portail web, permettant aux communes d'accéder simplement au système d'information géographique (SIG) de leurs territoires. Concernant le SIG également, Clermont Communauté est entré en tant que membre fondateur dans le groupement d'intérêt public du centre de ressources auvergnat pour l'information géographique (GIP CRAIG) afin d'optimiser la gestion des données SIG avec les principales institutions publiques de la région.

Relevant de la Direction Générale des services opérationnels, le **Service Patrimoine bâti Communautaire** gère le suivi et l'entretien du patrimoine bâti de Clermont Communauté. Renforcé par une nouvelle responsable du service depuis octobre 2011, une nouvelle organisation du travail a pu être mise en place pour entretenir au quotidien les 70 équipements communautaires, les mettre en conformité avec la règlementation en vigueur et travailler sur les travaux importants en cours et à venir (travaux sur la bibliothèque du patrimoine, la médiathèque de Jaude, la patinoire, etc,…).

Le service assure également la gestion des fluides, prépare et gère tous les marchés concourant à l'entretien de ces sites (nettoyage, maintenance, gardiennage), mais aussi aux vérifications réglementaires. Il participe aux commissions de sécurité et il est le référent des différents services pour les travaux ; il est également un appui technique pour la rédaction et l'analyse des dossiers de marchés, et dans le cadre de participation aux groupes de pilotages internes.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2011 LES GRANDS ÉQUILIBRES

A travers son budget 2011 la Communauté s'est donnée les moyens de relancer son processus d'investissement, avec une capacité d'autofinancement optimisée, en progression de 23% par rapport à 2010, en budgets consolidés.

En vision consolidée du budget principal et des budgets annexes, c'est-à-dire après neutralisation des flux croisés inter-budgets, les dépenses 2011 se sont élevées à près de 228M€.

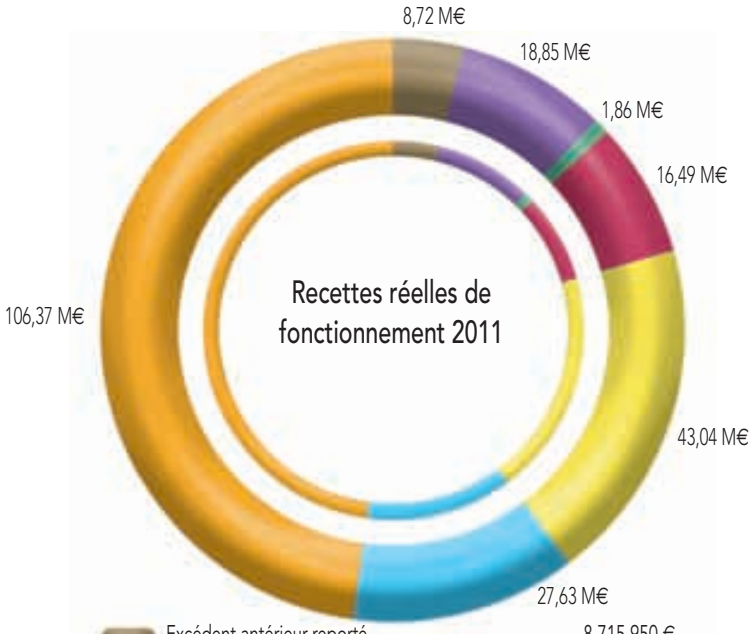
Cette progression très nette par rapport à 2010 intègre près de 19M€ de charges exceptionnelles équilibrées par des recettes exceptionnelles et une reprise sur provision, traduction comptable de l'annulation de la délégation de service public du centre d'enfouissement technique de Puy Long.

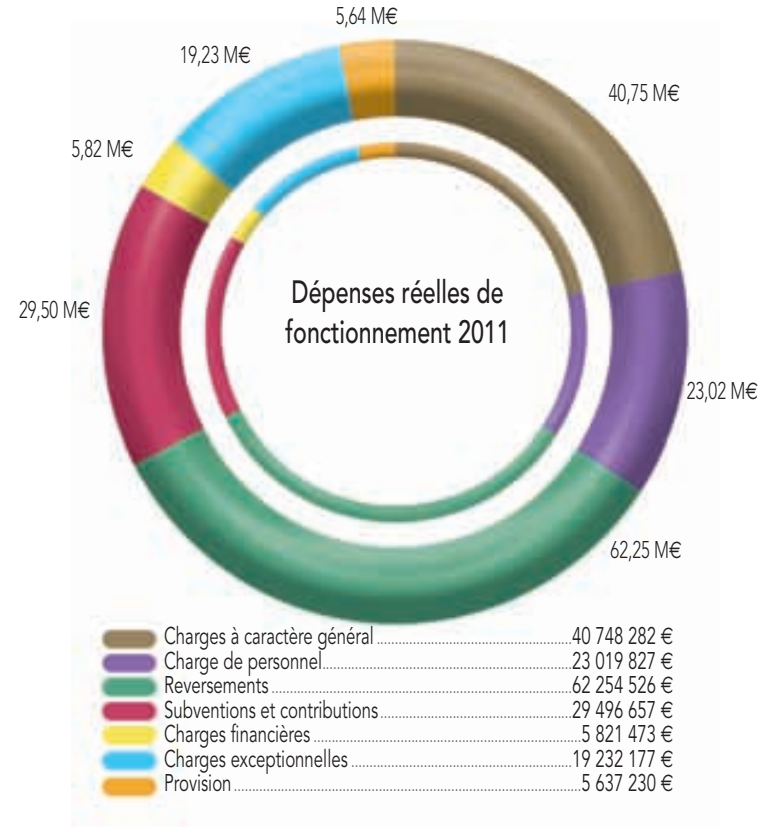
L'amélioration de l'épargne disponible pour financer l'investissement repose à la fois sur une mise à niveau des ressources et sur l'évolution contenue des dépenses de fonctionnement.

2011 est la première année où la communauté d'agglomération perçoit le nouveau panier de ressources octroyé dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle. La fiscalité économique perd son rôle principal dans le financement de la Communauté et est désormais complétée par la taxe d'habitation transférée du département, le foncier non bâti de la région et du département, la taxe sur les surfaces commerciales, l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux mais également des dotations de compensation et fonds de garantie. Ces modifications structurelles rendent difficiles les comparaisons d'un exercice sur l'autre ; des dotations se substituant à des ressources fiscales.

Ces changements s'accompagnent également de la mise en place par la Communauté de taux additionnels sur la fiscalité ménages qui ont permis de dégager un produit supplémentaire de 11M€.

En neutralisant les opérations exceptionnelles, la progression des dépenses de fonctionnement, tous budgets confondus, s'est limitée à 2,1%, alors que dans le même temps les recettes de fonctionnement augmentaient de près de 9%.





Les charges à caractère général sont ainsi contenues à + 0,6%, et les dépenses de personnel à 2,4%. La principale progression concerne les contributions en direction du SDIS, du SMTC et de l'Ecole supérieure d'art depuis sa transformation en EPCC, avec une diminution en contrepartie des charges générales assumées auparavant sur le budget de la Communauté.

Grâce à cela, la Communauté a pu financer les axes stratégiques développés dans le projet d'agglomération.

Sur un budget global de 15M€ consacré à l'habitat, 9,2M€ ont été consommés en 2011 et 3,6M€ reportés en 2012.

7,2M€ ont été dépensés en faveur du développement économique, auxquels s'ajoutent 1,5M€ de reports pour 2012

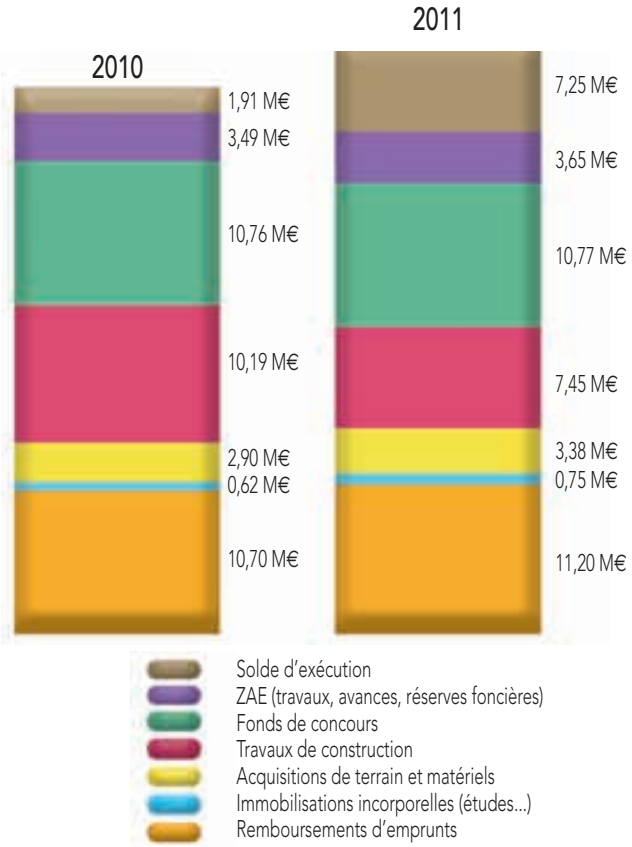
Quant aux transports et déplacements, ils ont mobilisés 17M€ sur les 18 M€ prévus.

Les autres secteurs concourant à l'attractivité de notre territoire ne sont pas en reste, que ce soit en matière culturelle et sportive, avec la poursuite des travaux sur la bibliothèque Aimé Césaire, les études et le concours d'architecture sur la piscine Est, des remises aux normes et rénovations sur les piscines, la patinoire, le stade Montpied,la bibliothèque du patrimoine…Les investissements se poursuivent également en matière environnementale avec la construction de la déchetterie à Blanzat, des achats de bacs et matériels de transports des déchets, des études et travaux sur les déversoirs d'orage et stations d'alerte, tec…

La réalisation des équipements communautaires de proximité s'est également poursuivie, avec notamment les travaux des équipements de Saint Genès Champanelle, du Cendre, des soldes d'opérations et des crédits d'étude.

Les dépenses réelles d'investissement sont légèrement moindres qu'en 2010, beaucoup d'opérations prévues en 2011 mobilisant seulement des crédits d'études et/ou de maîtrise d'oeuvre (bibliothèque Clermont Métropole, rénovation piscine Lempdes, remise aux normes patinoire, piscine nord, ECP, studio musique actuelle, bassin Pradelle, …), avec des phases travaux prévues seulement en 2012, voire au-delà pour projets les plus conséquents ou moins avancés

Dépenses réelles d'investissement
comparatif 2010 - 2011



Cela a permis à la Communauté de ne pas emprunter en 2011, hormis pour financer les reports de 2012. L'encours de dette a ainsi été réduit, descendant en deçà des 100 M€ pour le budget principal et 127M€ en budgets consolidés. Cette année blanche en terme d'emprunt permet également de conforter les marges de manœuvre financières pour l'avenir et la mise en œuvre du projet d'agglomération.

Avertissement : L'article 34 de loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifie l'article L5211-39 du CGCT et prévoit que le rapport d'activités retrace l'utilisation des crédits engagés par l'EPCI dans chaque commune.
Outre les difficultés techniques et méthodologiques que pose cette disposition pour territorialiser les dépenses, cette obligation va à l'encontre d'une intégration communautaire renforcée et de la politique mise en œuvre par la Communauté pour renforcer la cohérence de son territoire, notamment sous forme d'équipements en réseau, de bassins de population ne prenant pas le territoire communal comme référence.
Clermont Communauté n'est pas une addition de communes mais un territoire de projet, comme l'illustre le projet d'agglomération adopté en 2010.
Les dispositions de l'article L5211-39 ne sont donc pas mises en œuvre, étant contradictoires avec la conception même de l'intercommunalité.

ANNEXES

LES STATUTS DE **CLERMONT COMMUNAUTÉ**

(Délibération du Conseil Communautaire du 10 décembre 1999)

Article premier : création

En application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment des dispositions introduites par la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement età la simplification de la coopération intercommunale, il est créé entre les communes d'AUBIERE, AULNAT, BEAUMONT, BLANZAT, CEBAZAT, LE CENDRE, CEYRAT, CHAMALIERES, CHATEAUGAY, CLERMONT-FERRAND, COURNON D'AUVERGNE, DURTOL, GERZAT, LEMPDES, NOHANENT, ORCINES, PERIGNAT LES SARLIEVE, PONT DU CHATEAU, ROMAGNAT, ROYAT, SAINT GENES CHAMPANELLE, une communauté d'agglomération, par transformation et extension de la communauté de communes créée le 31 décembre 1993.

Article 2 : dénomination

La communauté d'agglomération constituée entre les communes visées à l'article 1er est dénommée : CLERMONT COMMUNAUTE : LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CLERMONTOISE.

Article 3 : siège

Son siège est fixé au PARVIS, 64-66 Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Article 4 : durée

En application de l'article L 5216-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION est créée sans limitation de durée.

Article 5 : conseil de la communauté

La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION est administrée par un conseil de la communauté dont les membres sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées, conformément aux dispositions des articles L 5216-3, L 5216-4 et L 5216-4-2 du CGCT.

Les sièges sont répartis entre les communes, en fonction de leur population respective, conformément aux dispositions suivantes :

- 2 sièges pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 10.000 habitants,
- 3 sièges pour les communes dont la population est comprise entre 10.001 et 15.000 habitants,
- 4 sièges pour les communes dont la population est comprise entre 15.001 et 30.000 habitants,
- 23 sièges pour la ville de CLERMONT-FERRAND, étant entendu qu'un siège supplémentaire lui sera attribué chaque fois que le nombre de sièges des autres communes augmentera de 3.

Le nombre d'habitants dont il est tenu compte pour la répartition des sièges est celui de la population avec double compte, telle qu'elle résulte du dernier recensement connu.

Conformément à l'article L 5211-8 du CGCT les membres du conseil de la communauté suivent le sort du conseil municipal qui les a désignés quant à la durée de leur mandat. Toutefois, en cas de suspension, de dissolution du conseil municipal qui a procédé à leur désignation, ou de démission de tous ses membres en exercice, ils continuent leur mandat jusqu'au renouvellement du conseil municipal et la désignation de nouveaux délégués par le nouveau conseil.

Les règles de convocation du conseil communautaire, de quorum et de validité des délibérations sont celles applicables aux conseils municipaux des communes de plus de 3.500 habitants.

Les communes désignent pour chacun des sièges dont elles disposent, un délégué titulaire et un délégué suppléant.

En cas d'empêchement du délégué titulaire, le délégué suppléant participe aux séances du conseil de la communauté avec voix délibérante.

En cas de changement pour quelque cause que ce soit d'un délégué titulaire, il est procédé à une nouvelle désignation du délégué suppléant.

Article 6 : bureau

Le bureau de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION comprend un représentant de chaque commune adhérente.

Le conseil de la communauté élit le président et les vice-présidents.

Les règles relatives à l'élection et à la durée du mandat des membres du bureau sont celles fixées par l'article L 5211-10 du CGCT.

Les membres du bureau dans l'impossibilité d'assister à une réunion, pourront se faire représenter par leur suppléant au conseil de la communauté.

Article 7 : délégation

Le bureau peut, conformément à l'article L 5211-10 du CGCT, exercer par délégation une partie des attributions du conseil de la communauté.

Le bureau rend compte de ses travaux, lors de chaque réunion du conseil de la communauté.

Article 8 : président

Le président est l'organe exécutif de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à d'autres membres du bureau.

Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur et au directeur adjoint dans les établissements publics de coopération intercommunale dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Il est le chef des services de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il représente en justice l'établissement public de coopération intercommunale.

Article 9 : modification des statuts - adhésion nouvelle - retrait de commune

Le conseil de communauté décide des modifications aux présents statuts, de l'admission de nouvelles communes ou du retrait des communes adhérentes, dans les formes et selon les procédures des articles L 5211-16, L 5211-13, L 5211-18, L 5211-19, L 5211-20 du CGCT.

Article 10 : représentation dans divers organismes

La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION peut adhérer et être représentée dans un autre établissement public de coopération intercommunale ou dans des associations dont l'objet s'inscrit dans ses compétences statutaires.

Le conseil de communauté désigne ses représentants dans les organismes et associations auxquels il apporte son concours financier.

Article 11 : conséquence de la création de la communauté d'agglomération sur les structures de coopération existantes

La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION se substitue de plein droit au SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉQUIPEMENT DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE, en ce qui concerne toutes les compétences transférées.

La communauté d'agglomération se substitue de plein droit aux communes dans les autres établissements publics de coopération intercommunale dont le périmètre chevauche le sien pour les compétences facultatives que la communauté d'agglomération exerce.

Article 12 : compétences de la communauté d'agglomération

La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences définies aux alinéas 1 à 3 du présent article.

Article 12-1 : "compétences obligatoires"

1°) En matière de développement économique : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, aéroportuaire, qui sont d'intérêt communautaire ; actions de développement économique d'intérêt communautaire.

2°) En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma directeur et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi ; mise en oeuvre des Pays.

3°) En matière d'équilibre de l'habitat : programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

4°) En matière de politique de la ville dans la communauté : dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ; dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance.

Article 12-2 : "compétences optionnelles"

1°) Création ou aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

2°) En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, élimination (collecte) et valorisation des déchets (traitement) des ménages et déchets assimilés dans les conditions fixées par l'article L 2224-13; soutien aux actions de maîtrise de la demande de l'énergie.

3°) Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Article 12-3 : "Compétences facultatives dont celles déjà exercées par CLERMONTCOMMUNAUTE ou transférées du S.I.E.A.C. :

- Etude et réalisation du schéma d'assainissement pluvial.
- La construction, l'entretien et l'exploitation de réseaux d'assainissement d'eaux usées intercommunaux ; de stations de relèvement d'eaux usées ; de la station d'épuration.
- Aménagement entretien et gestion des aires d'accueil, dans le cadre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage
- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements publics dédiés à la lecture publique, ainsi que la conception et la mise en oeuvre sur l'agglomération de l'ensemble des services aux habitants dans ce domaine.
- Organisation des services de secours et de défense contre l'incendie.
- Téléalarme personnes âgées.
- Crématorium.
- La réalisation et gestion du jalonnement routier, piétonnier et hôtelier.
- Entretien et restauration des cours d'eau non couverts de l'agglomération clermontoise.
- Constitution en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier des réserves foncières nécessaires à l'implantation des équipements nécessaires à la mise en oeuvre des programmes d'action communautaire.
- Mandat de maîtrise d'ouvrage publique, pour le compte :
 - des communes,
 - des établissements publics de coopération intercommunale,
 - des syndicats mixtes, dans les domaines de la voirie, des réseaux (eau, assainissement), des équipements culturels, des équipements sociaux.
- Mission de prestations de services pour le compte :
 - des communes,
 - des établissements publics de coopération intercommunale,
 - des syndicats mixtes,

dans les domaines du développement économique, de l'aménagement de l'espace, de l'équilibre social de l'habitat, de la politique de la ville, de la voirie, des réseaux (eau, assainissement), de la protection et de la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, de l'action culturelle, de l'action sportive et de l'action sociale.
- La numérisation du cadastre.
- Étude et réalisation d'infrastructures de réseaux haut débit de télécommunications.
- La création et la gestion d'un service public de fourrière de véhicules au sens du décret du 23 mai 1996.
- Élaboration et mise en oeuvre de schémas d'itinéraires de promenades et découverte : étude préalable, travaux d'aménagements d'itinéraires, aménagement d'aires de stationnement, mise en place et entretien du balisage, mise en place et entretien de la signalétique afférente, mise en place et entretien d'équipements, édition de documents de promotion, tels que définis dans le cadre d'un schéma communautaire.
- Accompagnement du développement culturel communautaire (voir annexe I).
- Soutien communautaire aux sports (voir annexe II)

Article 13 : clause de sauvegarde au bénéfice d'une commune

Conformément à l'article L 5214-20 du CGCT, le conseil de communauté recueille l'avis du conseil municipal concerné par une décision communautaire entraînant des effets la concernant seule.

Article 14 : ressources

En application de l'article L 5216-8 du CGCT, les recettes du budget de la communauté d'agglomération comprennent :

1°) Les ressources fiscales mentionnées à l'article 1609 nonies C et et 1609 nonies D du code général des impôts.
2°) Le revenu des biens, meubles ou immeubles, de la communauté d'agglomération.
3°) Les sommes qu'elle reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu.
4°) Les subventions et dotations de l'Etat, de la région, du département et des communes.
5°) Le produit des dons et legs.
6°) Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés.
7°) Le produit des emprunts.
8°) Le produit du versement destiné aux transports en commun prévu à l'article L 2333-64.

Article 15 : conditions patrimoniales et financières du transfert des compétences

Les biens, meubles et immeubles, nécessaires à l'exercice des compétences transférées par le Syndicat Intercommunal d'Équipement de l'Agglomération Clermontoise, par les autres syndicats et par les communes, sont transférés à la communauté d'agglomération clermontoise, qui est substituée de plein droit dans les droits et obligations en résultant.

Article16

Les clauses de droit et les conditions de fonctionnement qui ne sont pas rappelées dans lesdits statuts seront réglées d'après la législation en vigueur en la matière et notamment les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

ANNEXE AUX STATUTS

Compétence : « Accompagnement du développement culturel communautaire »

Pôles identitaires de développement (domaines concernés)

- pôle archéologie et environnement
- pôle image
- pôle lecture
- pôle pratiques musicales

Objectifs de transversalité

- la prise en compte des enjeux métropolitains par les acteurs culturels
- la prise en compte des objectifs de développement culturel par les acteurs économiques et sociaux
- la prise en compte des objectifs de la Politique de la Ville par les acteurs culturels
- la mise en place d'un dispositif permanent de diagnostic, d'évaluation et de prospective culturel pour le territoire
- l'élaboration et l'animation d'une charte territoriale de service public culturel, en collaboration avec les acteurs, les communes membres et les collectivités partenaires
- l'identification des pratiques de concertation et de travail en réseau comme étant des critères d'évaluation d'actions et de projets l'approche partenariale avec l'Éducation Nationale et la Région et le Département des questions d'enseignement et de formation optionnel, spécialisé et professionnel culturel et artistique
- l'approche partenariale avec la DRDJS, la Région et le Département des questions d'attractivité métropolitaine culturelle de l'agglomération pour les jeunes
- la mise en synergie des acteurs culturels, artistiques, économiques et de recherche pour développer le secteur des TIC sous l'angle du développement culturel
- le développement d'une plate forme européenne sur les enjeux de l'information culturelle et artistique dans la presse écrite et audiovisuelle régionale et nationale
- le développement d'un réseau de salles de spectacles missionnés sur les enjeux de la résidence de création et de la diffusion des productions locales
- le développement d'un dispositif d'accompagnement du spectacle vivant « jeune public"

Compétence : « soutien communautaire aux sports »

Fonctionnement des clubs sportifs

- clubs communautaires issus d'une fusion ou entente de plusieurs clubs sis sur différentes communes de l'agglomération clermontoise
- les équipes de haut niveau de l'agglomération au titre de l'attractivité des territoires
- les clubs sportifs qui sont seuls sur l'agglomération à proposer une discipline quelque soit leur niveau de compétition au titre de la diversité des pratiques et de l'animation du territoire

Organisation de manifestations (critères ni hiérarchisés, ni cumulatifs)

- la manifestation a lieu sur le territoire de l'agglomération
- la manifestation est nationale, voire internationale
- la manifestation a un caractère événementiel
- le public visé est important
- la manifestation a un impact sur l'économie locale
- la manifestation a un impact en terme de promotion de l'agglomération.

LE CONSEIL **COMMUNAUTAIRE**

Au 31 décembre 2011, les 21 communes de Clermont Communauté étaient représentées par 71 délégués titulaires et 71 délégués suppléants.

Aubière
Christian Sinsard, Vice-Président de Clermont Communauté, Maire - Montserrat Forte, Jacques Fontaine.
Jacques Blaize, Monique Guyot-Berni, Frédérique Bonnemoy.

Aulnat
Didier Laville, Vice-Président de Clermont Communauté, Maire - Dominique Vergne.
Bernard Courtine , Huguette Juniet.

Beaumont
François Saint-André, Vice-Président de Clermont Communauté, Maire - Jean-Baptiste Amblard - Hervé Mantelet.
Christine Thomas, Serge Duboisset, Colette Fauriaux.

Blanzat
Jacques Prival, Vice-Président de Clermont Communauté, Maire - Gérard Chabridon.
Dominique Denoueix, Jean Nicolas.

Cébazat
Bernard Auby, Vice-Président de Clermont Communauté, Maire, Vice-Président du Conseil général - Michel Bernon.
Michèle Roche, Marlène Michy.

Le Cendre
Hervé Prononce, Maire, membre du bureau communautaire - Jacqueline Bolis.
Jean-Pierre Bornaghi - Jean-Marc Plantin.

Ceyrat
Alain Brochet, Vice-Président de Clermont Communauté, Maire, Conseiller général - Éric Égli.
Yves Peuch, Ginette Bernardini.

Chamalières
Louis Giscard d'Estaing, Maire, Député du Puy-de-Dôme, membre du bureau communautaire - Alain Bresson, Conseiller général - Marie-José Delahaye - Michel Proslier.
Bertrand Martin, Michelle Clément, Agnès Tournaire-Francannet - Élie Niasme.

Châteaugay
Bernadette Chassefière, Vice-Présidente de Clermont Communauté, Maire - Jean-Pierre Imbert.
Claude Privat -Claude Flury.

Clermont-Ferrand
Serge Godard, Président de Clermont Communauté, Maire - Dominique Adenot, Vice-Président - Danielle Auroi,
Vice-Présidente - Olivier Bianchi,
Vice-Président - Christine Dulac-Rougerie,
Vice-Présidente - Cécile Audet - Alain Bardot - Christophe Bertucat - Jérôme Godard - Alain Martinet - Bruno Slama - Pascal Genet - Louis Virgoulay - Philippe Gorce - Yves Reverseau - Odile Vignal - Patricia Aucouturier - Bernard Dantal - Jacques Lanoir - Djamel Ibrahim-Ouali - Alain Laffont - Sandrine Bergerot-Raynal - Michel Fanget.
Odile Saugues - Grégory Bernard - Martine Rembert-Mantelet - Françoise Nouhen - Chantal Mercier-Courty - Jacqueline Chapon - Isabelle Lavest - Pascaline Bidoung - Marie Savre - Claudine Khatchadourian-Tecer - Philippe Bohelay - Éric Sèvre - Danièle Guillaume - Monique Bonnet - Roger Girard - Havva Isik -` Corinne Najim - Carole Courtial - Manuela` Ferreira de Sousa - Fatima Chennouf- Terrasse - Jean-Michel Duclos - Simon Pourret - Jean-Philippe Valentin.

Cournon
Bertrand Pasciuto, 1er Vice-Président de Clermont Communauté, Maire, Conseiller général - François Rage, vice-Président - Olivier Arnal - Claire Joyeux.
Georges Lardy - Bernadette Mallet - Philippe Maitrias - Bernard Barrasson.

Durtol
Lucien Vray, Maire, membre du bureau communautaire - Simonne Cousseins.
Christian Broux - Michèle Oriol.

Gerzat
Georges Dassaud, Vice-Président de Clermont Communauté, Maire - Danielle Demourgues-Robert - Jean-Pierre Bidon.
Orida Gassed - Marie-Thérèse Ramonat - Ayse Ergul.

Lempdes
Gérard Betenfeld, Vice-Président de Clermont Communauté, Maire, Conseiller général - Gérard Diébold.
Éric Champommier - Monique Chastang.

Nohanent
Roland Labrandine, 2ème Vice-Président de Clermont Communauté, Maire - Jean-Marc Bonicel.
Hervé Arnoux - Michelle Faye.

Orcines
Jean-Marc Morvan, Maire, membre du bureau communautaire - Annie Desmond-Couturier.
Suzanne Duris - Brigitte Volle.

Pérignat-lès-Sarlièvе
Pierre Riol, Vice-Président de Clermont Communauté, Maire - Thierry Bissiriex.
Bernard Mallet - Blandine Galliot-Bosbaty.

Pont-du-Château
René Vinzio, Vice-Président de Clermont Communauté, Maire - Fernand Buisson - Jean-Marie Vallée.
Éliane Debas - Gaëlle Crochet - Suzanne Capalija.

Romagnat
François Farret, Vice-Président de Clermont Communauté, Maire - Albert Odouard.
Jean-Max Bourlier - Bernadette Roux.

Royat
Marcel Aledo, Maire, membre du bureau communautaire - Jacques Chevalier.
Jean-Pierre Lunot - Claude Pracros.

Saint-Genès-Champanelle
Roger Gardes, Vice-Président de Clermont Communauté, Maire - Élisabeth Jeannel.
Agnès Desemard - Yves Chauvet.

En noir : Conseillers titulaires
En couleur : Conseillers suppléants

LES COMMISSIONS **COMMUNAUTAIRES**

Développement économique - Recherche - Innovation

Président : Dominique Adenot, *Clermont-Ferrand.*

Membres : Jacques Fontaine, *Aubière* - Jean-Baptiste Amblard, Christine Thomas, *Beaumont* - Jacques Prival, *Blanzat* - Bernard Auby, Michel Bernon, *Cébazat* - Éric Égli, *Ceyrat* - Louis Giscard-d'Estaing, Michel Proslier, *Chamalières* - Claude Privat,*Châteaugay* - Bernard Dantal, Pascal Genet, Jérôme Godard, Philippe Gorce, Yves Reverseau, Jean-Philippe Valentin, *Clermont-Ferrand* - Bertrand Pasciuto, Olivier Arnal, *Cournon* - Simonne Cousseins, *Durtol* - Georges Dassaud, *Gerzat* -Jean-Pierre Bornaghi, *Le Cendre* - Éric Champommier, *Lempdes* - Jean-Marc Bonicel, *Nohanent* - Jean-Marc Morvan, *Orcines* - Bernard Mallet, *Pérignat-lès-Sarlième* - Suzanne Capalija, Jean-Marie Vallée, *Pont-du-Château* - Albert Odouard, *Romagnat* - Jacques Chevalier, *Royat* - Yves Chauvet, *Saint-Genès-Champanelle.*

Culture

Président : Olivier Bianchi, *Clermont-Ferrand.*

Membres : Montserrat Forte, *Aubière* - Huguette Juniet, *Aulnat* - Jean-Baptiste Amblard, Colette Fauriaux, *Beaumont* - Dominique Denoueix, *Blanzat* - Michèle Roche, *Cébazat* - Jean-Pierre Bornaghi, *Le Cendre* - Ginette Bernardini, *Ceyrat* - Michelle Clément, Agnès Tournaire-Francannet, *Chamalières* - Claude Flury, *Châteaugay* - Patricia Aucouturier, Cécile Audet, Fatima Chennouf-Terrasse, Roger Girard, Djamel Ibrahim-Ouali, *Clermont-Ferrand* - Claire Joyeux, François Rage, *Cournon* - Simonne Cousseins, *Durtol* - Georges Dassaud, Ayse Ergul, *Gerzat* - Monique Chastang, *Lempdes* - Michelle Faye, *Nohanent* - Suzanne Duris, *Orcines* - Thierry Bissiriex, *Pérignat-lès-Sarlième* - Fernand Buisson, *Pont-du-Château* - Bernadette Roux, *Romagnat* - Claude Pracros, *Royat* - Roger Gardes, *Saint-Genès-Champanelle.*

Sports - Bâtiments communautaires

Président : Roland Labrandine, Nohanent.

Membres : Christian Sinsard, Monserrat Forte, *Aubière* - Dominique Vergne, *Aulnat* - Serge Duboisset, Hervé Mantelet, *Beaumont* - Gérard Chabridon, *Blanzat* - Michèle Roche, *Cébazat* - Jean-Marc Plantin, *Le Cendre* - Yves Peuch, *Ceyrat* - Michelle Clément, *Chamalières* - Claude Flury, *Châteaugay* - Sandrine Bergerot-Raynal, Christophe Bertucat, Fatima Chennouf-Terrasse, Christine Dulac-Rougerie, Jérôme Godard, *Clermont-Ferrand* - Bernard Barrasson, Claire Joyeux, *Cournon* - Lucien Vray, *Durtol* - Jean-Pierre Bidon, Orida Gassed, *Gerzat* - Éric Champommier, *Lempdes* - Jean-Marc Morvan, *Orcines* - Pierre Riol, *Pérignat-lès-Sarlième* - René Vinzio, *Pont-du-Château* - Jean-Max Bourlier, *Romagnat* - Marcel Aledo, *Royat* - Élisabeth Jeannel, *Saint-Genès-Champanelle.*

Finances - Budgets

Président : Jacques Prival, *Blanzat.*

Membres : Frédérique Bonnemoy, *Aubière* - Didier Laville, *Aulnat* - Serge Duboisset, *Beaumont* - Hervé Prononce, *Le Cendre* - Alain Brochet, *Ceyrat* - Louis Giscard-d'Estaing, Bertrand Martin, *Chamalières* - Jean-Pierre Imbert, *Châteaugay* - Alain Bardot, Olivier Bianchi, Monique Bonnet, Bernard Dantal, Alain Laffont, Jacques Lanoir, Corinne Najim, Martine Rembert-Mantelet, Jean-Philippe Valentin, *Clermont-Ferrand* - Philippe Maitrias, François Rage, *Cournon* - Lucien Vray, *Durtol* - Danielle Demourgues-Robert, Marie-Thérèse Ramonat, *Gerzat* - Gérard Diébold, *Lempdes* - Jean-Marc Bonicel, *Nohanent* - Annie Desmond-Couturier, *Orcines* - Blandine Galliot-Bosbaty, *Pérignat-lès-Sarlième* - René Vinzio, Gaëlle Crochet, *Pont-du-Château* - Albert Odouard, *Romagnat* - Claude Pracros, *Royat* - Yves Chauvet, *Saint-Genès-Champanelle.*

Environnement - Déchets ménagers - Développement durable

Président : Gérard Betenfeld, *Lempdes.*

Membres :Frédérique Bonnemoy, Jacques Fontaine, *Aubière* - Didier Laville, *Aulnat* - Hervé Mantelet, *Beaumont* - Jean Nicolas, *Blanzat* - Bernard Auby, Marlène Michy, *Cébazat* - Hervé Prononce, *Le Cendre* - Ginette Bernardini, *Ceyrat* - Alain Bresson, Marie-José Delahaye, *Chamalières* - Bernadette Chassefière, *Châteaugay* - Danielle Auroi, Alain Bardot, Christophe Bertucat, Monique Bonnet, Jean-Michel Duclos, Yves Reverseau, Odile Vignal, Louis Virgoulay, *Clermont-Ferrand* - Olivier Arnal, Philippe Maitrias, *Cournon* - Christian Broux, *Durtol* - Jean-Pierre Bidon, Danielle Demourgues-Robert, *Gerzat* - Hervé Arnoux, *Nohanent* - Brigitte Volle, *Orcines* - Thierry Bissiriex, *Pérignat-lès-Sarlième* - Jean-Marie Vallée, *Pont-du-Château* - Bernadette Roux, *Romagnat* - Jean-Pierre Lunot, *Royat* - Roger Gardes, *Saint-Genès-Champanelle.*

Habitat - Politique de la Ville

Président : François Saint-André, *Beaumont.*

Membres : Jacques Blaize, Monique Guyot-Berni, *Aubière* - Bernard Courtine, Dominique Vergne, *Aulnat* - Christine Thomas, *Beaumont* - Gérard Chabridon, *Blanzat* - Michel Bernon, Marlène Michy, *Cébazat* - Jacqueline Bolis, *Le Cendre* - Éric Égli, *Ceyrat* - Bertrand Martin, Élie Niasme, Michel Proslier, *Chamalières* - Bernadette Chassefière, *Châteaugay* - Cécile Audet, Danielle Auroi, Grégory Bernard, Jean-Michel Duclos, Michel Fanget, Pascal Genet, Philippe Gorce, Danièle Guillaume, Djamel Ibrahim-Ouali, Havva Isik, Jacques Lanoir, Alain Martinet, Simon Pourret, Martine Rembert-Mantelet, Bruno Slama, *Clermont-Ferrand* - Georges Lardy, Bernadette Mallet, *Cournon* - Michelle Oriol, *Durtol* - Marie-Thérèse Ramonat, *Gerzat* - Monique Chastang, *Lempdes* - Hervé Harnoux, *Nohanent* - Éliane Debas, *Orcines* - Bernard Mallet, *Pérignat-lès-Sarlième* - Isabelle Batteix, *Pont-du-Château* - François Farret, *Romagnat* - Jacques Chevalier, *Royat* - Agnès Desemard, *Saint-Genès-Champanelle.*

Communication - Information

Président : François Farret, *Romagnat.*

Membres : Huguette Juniet, *Aulnat* - Colette Fauriaux, *Beaumont* - Dominique Denoueix, *Blanzat* - Jean-Marc Plantin, *Le Cendre* - Yves Peuch, *Ceyrat* - Marie-José Delahaye, Agnès Tournaire-Francannet, *Chamalières* - Claude Privat, *Châteaugay* - Christine Dulac-Rougerie, Manuela Ferreira de Sousa, Corinne Najim, *Clermont-Ferrand* - Bernard Barrasson, Bernadette Mallet, *Cournon* - Christian Broux, *Durtol* - Ayse Ergul, *Gerzat* - Gérard Diébold, *Lempdes* - Michelle Faye, *Nohanent* - Brigitte Volle, *Orcines* - Blandine Galliot-Bosbaty, *Pérignat-lès-Sarlième* - Suzanne Capalija, Éliane Debas, *Pont-du-Château* - Jean-Pierre Lunot, *Royat* - Agnès Desemard, *Saint-Genès-Champanelle.*

Aménagement du territoire communautaire - Ressources Humaines

Président : Bertrand Pasciuto, *Cournon.*

Membres : Christian Sinsard, Jacques Blaize, Monique Guyot-Berni, *Aubière* - Bernard Courtine, *Aulnat* - François Saint-André, *Beaumont* - Jean Nicolas, *Blanzat*- Alaint Brochet, *Ceyrat* - Alain Bresson, *Chamalières* - Jean-Pierre Imbert, *Châteaugay* - Sandrine Bergerot-Raynal, Pascaline Bidoung, Michel Fanget, Roger Girard, Alain Laffont, Alain Martinet, Simon Pourret, Bruno Slama, Odile Vignal, Louis Virgoulay, *Clermont-Ferrand* - Georges Lardy, *Cournon* - Michelle Oriol, *Durtol* - Orida Gassed, *Gerzat* - Gérard Betenfeld, *Lempdes* - Roland Labrandine, *Nohanent* - Annie Desmond-Couturier, *Orcines* - Pierre Riol, *Pérignat-lès-Sarlième* - Fernand Buisson, Gaëlle Crochet, *Pont-du-Château* - Jean-Max Bourlier, *Romagnat* - Marcel Aledo, *Royat* - Élisabeth Jeannel, *Saint-Genès-Champanelle.*

Transport - Mobilité durable

Président : Serge Godard, *Clermont-Ferrand.*

Membres : Jacques Blaize, *Aubière* - Dominique Vergne *Aulnat* - François Saint-André, *Beaumont* - Jean Nicolas *Blanzat* - Michel Bernon, *Cébazat* - Hervé Prononce, *Le Cendre* - Alain Brochet, *Ceyrat* - Bertrand Martin, *Chamalières* - Claude Privat, *Châteaugay* - Louis Virgoulay, Odile Vignal, Alain Martinet, Jacques Lanoir, Jean-Michel Duclos, *Clermont-Ferrand* - François Rage - Olivier Arnal, *Cournon* - Lucien Vray, *Durtol* - Georges Dassaud, *Gerzat* - Gérard Diebold, *Lempdes* - Jean-Marc Bonicel, *Nohanent* - Jean-Marc Morvan, *Orcines* - Pierre Riol, *Pérignat-lès-Sarlième* - René Vinzio, Jean-Marie Vallée, *Pont-du-Château* - Albert Odouard, *Romagnat* - Jacques Chevalier, *Royat* - Roger Gardes, *Saint-Genès-Champanelle.*

L'ORGANIGRAMME DES SERVICES

11/03/2012

Président / Serge Godard — Conférence des Vice-Présidents | Commissions | Bureau communautaire | Conseil communautaire

Cabinet de Serge Godard
Martine Neny-Slama

Direction Générale des Services
Jean-Pierre Pape
DGS

Assistante de direction
Josiane Barthelay

- Service Communication — **Janine Bascoulary** → Communication externe et interne / magazine trimestriel / Événements / Site internet / Relations presse → Services mutualisés Ville de Clermont-Ferrand — Protocole / Événementiels / Manifestations - L. Pouget
- Service Territoire et stratégies — **Christine Fournioux** → Politiques contractuelles avec Région et Département (contrats Auvergne+ et CLD) / Suivi du SCOT / Référent Agence d'urbanisme Clermont Métropole / Études.
- Service Contrôle de gestion — **Delphine Peyrot** → Contrôle de gestion / Tableaux de bord / Analyses des coûts internes / Suivi des «satellites»/ Rapport annuel d'activité

Direction Générale de Ressources et des Moyens
Jean-Pierre Henriot - DGA

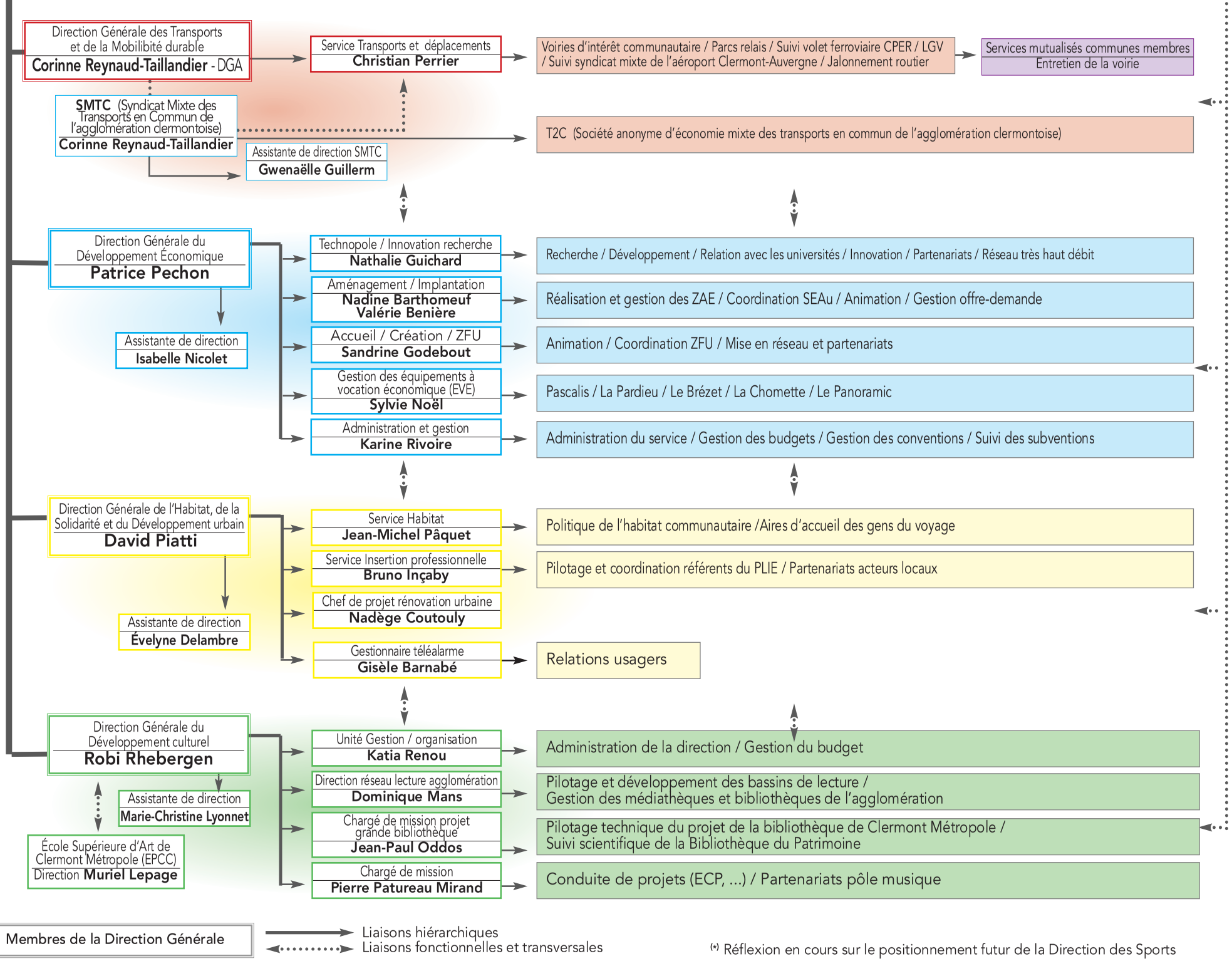
Assistante de direction
Corinne Le Houëdec

- Direction des Finances — **Françoise Bourgeade** → Budgets (général et annexes) / Fiscalité / Gestion de la dette et de la trésorerie / Études
- Direction des Ressources humaines — **Claudine Jarrige** → Paie / Gestion des carrières / Recrutements / CTP / CHS / Plan de formation / GPEC / Congés / Santé, sécurité au travail
- Direction de la Commande publique et moyens des services — **Olivier Picandet** → Marchés publics / Plannings opérationnels / Procédure achats / Mobilier / Parc automobile / Reprographie / Gestion de l'immeuble Le Parvis
- Direction des Systèmes d'information, des Télécommunications et du SIG — **Patrice Rodier** → Réseaux / Maintenance / Téléphonie / SIG
- Direction des Affaires juridiques, des assemblées et des instances — **Luc Sanroma** → Conseil juridique / Contentieux / Gestion juridique du patrimoine / Contrats assurances / Instances communautaires (CVP, Bureau, Commission, Conseil) / Fourrière automobile / Accueil / Factotums

Direction Générale des Services Opérationnels
Patrick Zanetti - DGA

Assistante de direction
Caroline Crépin

- Directeur Adjoint des Services Opérationnels — **Philippe Dartigues**
 - Direction des déchets — Philippe Dartigues → Suivi gestion déléguée / Régie de collecte / Déchetteries / Contrôle CET Puy-Long / Collecte sélective / Actions pédagogiques et de communication
 - Service Patrimoine bâti communautaire — Béatrice Faou → Maintenance et maîtrise d'oeuvre / Bâtiments communautaires / Coordination et maîtrise d'ouvrage → Services mutualisés communes membres — Entretien des bâtiments
- Direction des Sports — **Alain Bouzidi** (*)
 - Équipements terrestres — Alain Bouzidi → Gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire / Politique sportive communautaire / Évaluations
 - Équipements nautiques — Philippe Gallardo → Gestion des équipements nautiques d'intérêt communautaire / règlementation et sécurité / manifestations sportives
- Mission Prévention / Financement du service Déchets — **Bernard Thomas** → Programme local de prévention des déchets / Suivi PDEDMA / Suivi VALTOM / Études prospectives
- Mission Développement Durable — **Henri Moreigne** → PAEC / Plan biodiversité / Lutte contre le bruit / Protection et aménagement des cours d'eau / Bassins d'orage
- Service Assainissement de compétence communautaire — **Michel Bourdillon** → Mutualisé avec la Ville de Clermont-Ferrand.


Direction Générale des Transports et de la Mobilibité durable
Corinne Reynaud-Taillandier - DGA
Service Transports et déplacements
Christian Perrier
Voiries d'intérêt communautaire / Parcs relais / Suivi volet ferroviaire CPER / LGV / Suivi syndicat mixte de l'aéroport Clermont-Auvergne / Jalonnement routier
Services mutualisés communes membres
Entretien de la voirie
SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise)
Corinne Reynaud-Taillandier
Assistante de direction SMTC
Gwenaëlle Guillerm
T2C (Société anonyme d'économie mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise)
Direction Générale du Développement Économique
Patrice Pechon
Assistante de direction
Isabelle Nicolet
Technopole / Innovation recherche
Nathalie Guichard
Recherche / Développement / Relation avec les universités / Innovation / Partenariats / Réseau très haut débit
Aménagement / Implantation
Nadine Barthomeuf
Valérie Benière
Réalisation et gestion des ZAE / Coordination SEAu / Animation / Gestion offre-demande
Accueil / Création / ZFU
Sandrine Godebout
Animation / Coordination ZFU / Mise en réseau et partenariats
Gestion des équipements à vocation économique (EVE)
Sylvie Noël
Pascalis / La Pardieu / Le Brézet / La Chomette / Le Panoramic
Administration et gestion
Karine Rivoire
Administration du service / Gestion des budgets / Gestion des conventions / Suivi des subventions
Direction Générale de l'Habitat, de la Solidarité et du Développement urbain
David Piatti
Assistante de direction
Évelyne Delambre
Service Habitat
Jean-Michel Pâquet
Politique de l'habitat communautaire /Aires d'accueil des gens du voyage
Service Insertion professionnelle
Bruno Inçaby
Pilotage et coordination référents du PLIE / Partenariats acteurs locaux
Chef de projet rénovation urbaine
Nadège Coutouly
Gestionnaire téléalarme
Gisèle Barnabé
Relations usagers
Direction Générale du Développement culturel
Robi Rhebergen
Assistante de direction
Marie-Christine Lyonnet
École Supérieure d'Art de Clermont Métropole (EPCC)
Direction Muriel Lepage
Unité Gestion / organisation
Katia Renou
Administration de la direction / Gestion du budget
Direction réseau lecture agglomération
Dominique Mans
Pilotage et développement des bassins de lecture / Gestion des médiathèques et bibliothèques de l'agglomération
Chargé de mission projet grande bibliothèque
Jean-Paul Oddos
Pilotage technique du projet de la bibliothèque de Clermont Métropole / Suivi scientifique de la Bibliothèque du Patrimoine
Chargé de mission
Pierre Patureau Mirand
Conduite de projets (ECP, ...) / Partenariats pôle musique
Membres de la Direction Générale
Liaisons hiérarchiques
Liaisons fonctionnelles et transversales
(*) Réflexion en cours sur le positionnement futur de la Direction des Sports

NOTES

NOTES

NOTES



64/66 avenue de l'Union Soviétique, BP 231 - 63007 Clermont-Ferrand cédex 1
E-mail : clermont-communaute@agglo-clermont.fr - Internet : clermontcommunaute.net - Tél. 04 73 98 34 00 - Fax 04 73 98 34 01